



Rapport Financier

2015

proximus

Chiffres clés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Compte de résultats (en millions EUR)										
Revenus totaux avant éléments non récurrents	6.100	6.065	5.978	5.990	6.603	6.406	6.462	6.318	6.050	6.012
Revenus non récurrents	0	0	8	74	436	11	0	0	62	0
Revenus totaux	6.100	6.065	5.986	6.065	7.040	6.417	6.462	6.318	6.112	6.012
Charges non récurrentes	0	-46	-93	-62	8	-26	-15	-14	-27	2
EBITDA (1) avant éléments non récurrents	2.149	2.077	1.990	1.955	1.984	1.912	1.801	1.713	1.720	1.644
EBITDA	2.149	2.031	1.905	1.967	2.428	1.897	1.786	1.699	1.755	1.646
Amortissements	-802	-774	-743	-706	-809	-756	-748	-782	-821	-869
Bénéfice opérationnel (EBIT)	1.347	1.256	1.161	1.261	1.619	1.141	1.038	917	933	777
Revenus / (coûts) financiers nets	104	1	-109	-117	-102	-106	-131	-96	-96	-120
Part dans la perte d'entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	-2	-2
Bénéfice avant impôts	1.451	1.258	1.053	1.144	1.517	1.035	907	822	835	655
Charges d'impôts	-358	-300	-254	-241	-233	-262	-177	-170	-154	-156
Intérêts minoritaires	121	0	-1	-1	17	17	19	22	27	17
Bénéfice net (part du groupe)	973	958	800	904	1.266	756	712	630	654	482
Flux de trésorerie et dépenses d'investissement (en millions EUR)										
Cash flow net d'exploitation	1.643	1.581	1.552	1.406	1.666	1.551	1.480	1.319	1.447	1.386
Cash payé pour l'acquisition d'actifs immobilisés incorporels et corporels	-676	-625	-764	-597	-734	-757	-773	-852	-916	-1.000
Cash flow net des autres activités d'investissement	-2.279	255	-380	-12	48	-7	-16	38	180	22
Cash flow libre (2)	-1.313	1.210	409	797	980	788	691	505	711	408
Cash flow net dépensé pour les activités de financement	751	-720	-570	-1.030	-728	-1.051	-809	-353	-364	-608
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de	-562	490	-161	-233	252	-264	-118	152	347	-200
Bilan (en millions EUR)										
Total du bilan	7.300	7.325	7.782	7.450	8.511	8.312	8.243	8.417	8.522	8.283
Actifs non courants	5.504	5.072	5.564	5.505	6.185	6.217	6.192	6.254	6.339	6.386
Placements de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie	327	785	618	408	627	356	285	415	710	510
Capitaux propres	2.391	2.520	2.271	2.521	3.108	3.078	2.881	2.846	2.779	2.801
Intérêts minoritaires	8	6	5	7	235	225	211	196	189	164
Dettes pour pensions, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	886	831	777	677	565	479	570	473	504	464
Position financière nette	-1.636	-1.167	-1.835	-1.716	-1.451	-1.479	-1.601	-1.815	-1.800	-1.919

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Action Proximus - chiffres clés

Bénéfice de base par action (en EUR) avant éléments non récurrents	2,87	2,96	2,71	2,79	2,57	2,40	2,27	2,02	1,96	1,49
Bénéfice de base par action (en EUR)	2,87	2,87	2,45	2,82	3,94	2,36	2,24	1,98	2,04	1,50
Résultat dilué par action (en EUR)	2,87	2,87	2,45	2,82	3,94	2,36	2,23	1,98	2,04	1,50
Dividende total par action (en EUR)	1,89	2,18	2,18	2,08	2,18	2,18	2,49	2,18	1,50	1,50
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (3)	338.621.113	334.017.553	326.179.820	320.475.553	321.138.048	319.963.423	318.011.049	318.759.360	320.119.106	321.767.821
Rachat d'actions (en millions EUR)	200	78	352	0	0	100	0	0	0	0

Données sur le personnel

Nombre d'employés (équivalents temps plein)	18.180	17.942	17.371	16.804	16.308	15.788	15.859	15.699	14.187	14.090
Nombre moyen d'employés sur la période	18.163	17.995	17.465	16.878	16.270	15.699	15.952	15.753	14.770	14.040
Revenus totaux avant éléments non récurrents par employé (en EUR)	335.869	337.031	342.291	354.917	405.859	408.046	405.084	401.080	409.639	428.194
Revenus totaux par employé (en EUR)	335.869	337.031	342.746	359.322	432.685	408.760	405.084	401.080	413.826	428.194
EBITDA (1) avant éléments non récurrents par employé (en EUR)	118.294	115.400	113.934	115.849	121.953	121.764	112.924	108.735	116.473	117.073
EBITDA (1) par employé (en EUR)	118.294	112.847	109.058	116.551	149.247	120.834	111.973	107.851	118.798	117.251

Ratios

Return on Equity	40,7%	38,8%	37,5%	35,6%	30,9%	24,9%	25,0%	22,5%	22,8%	17,2%
Marge brute	67,1%	66,8%	67,0%	65,2%	60,0%	60,7%	59,6%	59,5%	60,0%	60,5%
Position financière nette / EBITDA avant éléments non récurrents	80,0%	60,0%	90,0%	90,0%	70,0%	80,0%	90,0%	106,0%	105,0%	116,7%

(1) Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization : Bénéfice opérationnel avant amortissements.

(2) Cash flow avant activités de financement.

(3) i.e. actions propres exclues

(4) Le bénéfice net (part du Groupe) et les capitaux propres sont ajustés pour exclure les revenus et coûts non récurrents ainsi que les charges d'impôts qui y sont liés.

(5) La marge brute est ajustée pour exclure les revenus non récurrents.

Rapport de gestion consolidé

Discussion et analyse des résultats financiers par la direction

Revenus rapportés, sous-jacents et EBITDA

Afin d'établir une base de comparaison pertinente, Proximus fournit une vue claire des tendances opérationnelles des activités commerciales en isolant les revenus et les coûts inhabituels ou liés indirectement aux activités commerciales de Proximus et qui ont exercé une influence significative sur la variance en glissement annuel des revenus ou de l'EBITDA du Groupe Proximus.

Proximus a considéré que les revenus et les coûts figurant ci-dessous étaient occasionnels :

- Gains ou pertes provenant de cessions (filiales)
- Impact sur les revenus/l'EBITDA des sociétés cédées
- Plus-values sur les ventes de bâtiments
- Vastes accords de règlement
- Règlement de plans de retraite

La discussion et analyse des résultats financiers par la direction de Proximus s'intéresse en priorité aux chiffres sous-jacents, abstraction faite des événements occasionnels.

(en mio €)	Rapporté - Année 2014	Éléments occasionnels	Sous-jacent - Année 2014	Rapporté - Année 2015	Éléments occasionnels	Sous-jacent - Année 2015
REVENUS TOTAUX	6.112	-248	5.864	6.012	-17	5.994
EBITDA	1.755	-102	1.653	1.646	87	1.733

Nouvelle segmentation des clients

En 2015, nous avons adopté une nouvelle segmentation des clients mieux adaptée à notre nouvelle organisation.

Dans le cadre de notre stratégie « Fit-for-Growth », nous avons pris des mesures visant à accroître l'efficacité de notre organisation et à la simplifier de manière globale.

Le principal changement concerne les clients Petites Entreprises, qui sont désormais pris en compte dans notre Consumer Business Unit et non plus dans notre Enterprise Business Unit.

Les chiffres de 2014 ont été traités en conséquence dans le présent document.

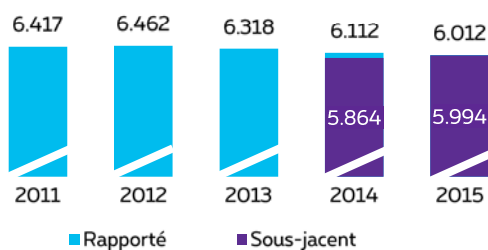
La nouvelle segmentation des clients n'a eu aucun impact au niveau du Groupe.

Groupe Proximus

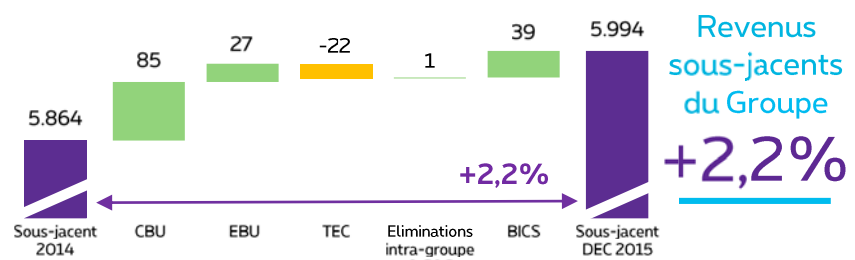
- Revenus sous-jacents du Groupe Proximus en hausse de 2,2 % et EBITDA en hausse de 4,9 % par rapport à 2014
- Forte contribution de la marge directe de générée par les activités de base¹ de Proximus et BICS
- Activités de base de Proximus en hausse en raison de la progression des services fixes et de la reprise du mobile depuis 2015
- Solide position financière : cash-flow libre de 408 millions EUR ; comprenant le paiement lié au règlement d'un litige

Revenus

Revenus (en min €)



Évolution des revenus sous-jacents par segment (en mio €)



Le Groupe Proximus a clôturé l'année 2015 avec des revenus sous-jacents totaux de 5.994 millions EUR, soit une hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat ne tient pas compte de l'impact des éléments occasionnels², qui ont eu un impact particulièrement favorable sur les revenus 2014.

L'évolution positive des revenus sous-jacents du Groupe a été générée à la fois par les activités de base de Proximus et de BICS, la business unit International Carrier de Proximus.

Sur l'ensemble de l'année 2015, les revenus des activités de base de Proximus ont atteint 4.379 millions EUR, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2014. L'augmentation des revenus a été en grande partie générée par la Consumer Business Unit (CBU) de Proximus, qui a affiché une croissance des revenus sous-jacents de 3,0 % en 2015. Ce résultat a été favorisé par la solide croissance des revenus tirés des produits fixes grâce à l'augmentation de la base de clients en matière d'internet fixe et de télévision, ainsi que par la hausse des revenus tirés des services mobiles. Proximus a récolté les fruits de ses efforts liés à son orientation vers les clients et sa stratégie de convergence. En proposant aux clients des produits multi-play, Proximus a davantage fidélisé ses clients et leur a apporté plus de valeur. La filiale luxembourgeoise de Proximus Tango a également enregistré d'excellents résultats en 2015, avec une hausse de ses revenus de 11,1 %.

L'Enterprise business unit (EBU) de Proximus a vu ses revenus augmenter de 2,1 % pour atteindre un total de 1.338 millions EUR. Les revenus issus des services mobiles se sont particulièrement améliorés par rapport à l'année précédente, avec une hausse de la base de clients de 5,6 % et une tendance de l'ARPU³ favorable, tandis que les revenus sous-jacents ICT ont augmenté de 2,3 %.

Les tendances favorables énoncées ci-dessus concernant les revenus des activités de base de Proximus ont été en partie compensées par une diminution de 8,9 % des revenus Wholesale, principalement en raison de la baisse constante des volumes traditionnels « wholesale », accélérée par l'arrêt progressif de « Snow » à la suite de la décision de Base de mettre un terme à son offre fixe triple-play. Néanmoins, la majorité des anciens clients Snow s'est tournée vers Scarlet durant le premier semestre 2015. Dès lors, la diminution des lignes wholesale a largement été compensée au moyen de l'offre retail de Proximus.

¹ Définies comme le Groupe à l'exception de BICS.

² Principalement les gains sur la vente d'entreprises, les revenus issus de ces entreprises et les gains sur la vente de bâtiments.

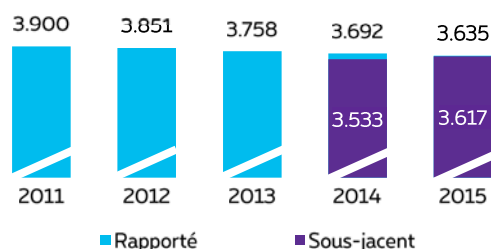
³ Revenu moyen par utilisateur.

En 2015, BICS a généré des revenus totaux de 1.616 millions EUR, soit une progression de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Des revenus en constante augmentation tirés des services non-voix et l'influence favorable du dollar américain compensent très largement la pression sur les revenus voix due à des volumes plus bas.

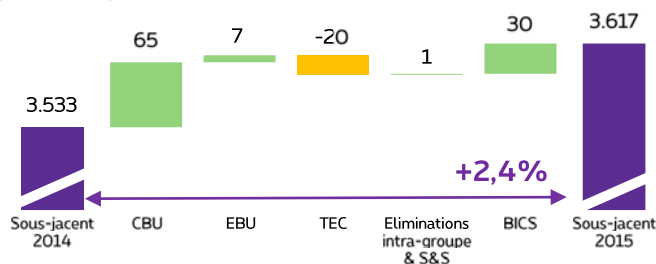
+2,4%
Marge directe du groupe

La marge directe sous-jacente du Groupe Proximus en 2015 a atteint 3.617 millions EUR, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2014. Cette progression a été générée à la fois par les activités de base de Proximus et de BICS. La hausse des revenus tirés des activités de base résultant essentiellement des services fixes et mobiles à marge plus élevée, la marge directe des activités de base a progressé de 1,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 3.340 millions EUR. En outre, la marge directe de BICS pour 2015 a atteint 278 millions EUR, soit 13,3 % de plus que l'année précédente, un résultat qui découle d'une variance favorable des produits voix et non-voix.

Marge directe (en mio €)

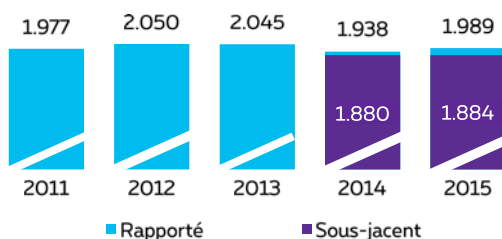


Évolution de la marge directe sous-jacente par segment (en mio €)

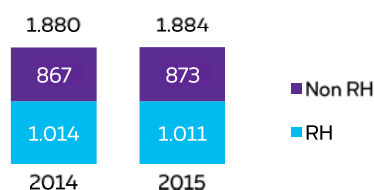


Charges opérationnelles

Charges opérationnelles (en mio €)



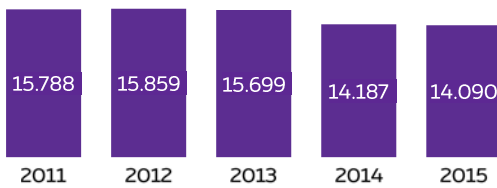
Total des charges opérationnelles sous-jacentes (en mio €)



Les charges opérationnelles totales sous-jacentes de Proximus se sont élevées à 1.884 millions EUR en 2015. La légère hausse de 0,2 % par rapport à 2014 s'explique par des coûts non-RH plus élevés de +0,7% ou 6 millions EUR, comprenant notamment la hausse de la provision liée à la taxe régionale sur les pylônes. Abstraction faite de cet élément, les coûts non-RH ont diminué par rapport à l'année précédente, preuve que les initiatives de Proximus en matière de rentabilité fonctionnent.

Les coûts RH du Groupe pour l'année 2015 se sont chiffrés à 1.011 millions EUR, soit une diminution de 0,2 % par rapport à 2014. Les coûts RH liés aux activités de base ont baissé de 0,9 % en raison de la diminution des effectifs. Au niveau du Groupe, cet élément a été partiellement compensé par une augmentation des effectifs pour BICS afin de soutenir les investissements consentis dans les marchés en pleine croissance.

Évolution des effectifs (en ETP)

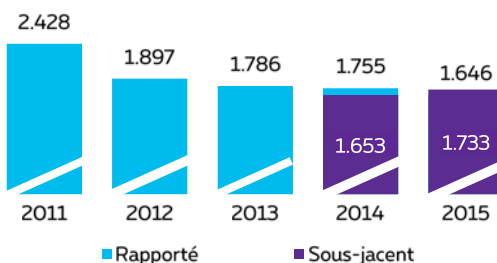


Fin 2015, le Groupe Proximus employait 14.090 ETP, soit 97 ETP de moins qu'à la fin de 2014 en raison de l'attrition naturelle.

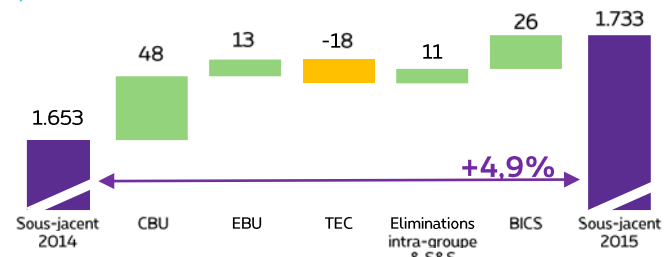
EBITDA sous-jacent du Groupe
+4,9%

Hors éléments occasionnels, le Groupe Proximus a affiché un EBITDA sous-jacent en 2015 de 1.733 millions EUR, soit une hausse de 4,9 % par rapport à 2014. Les activités de base de Proximus ont permis d'accroître l'EBITDA de 3,6 % pour l'amener à un total de 1.573 millions EUR. Le segment Consumer s'est particulièrement bien comporté en 2015, affichant une croissance de 3,5 % des résultats de son segment⁴. Le segment Entreprise a également terminé 2015 sur une note positive, en augmentant son résultat de 2,2 %. BICS a clôturé une année remarquable, avec un résultat atteignant 160 millions EUR, soit une progression de 19,1 % par rapport à l'année précédente.

EBITDA (en mio €)



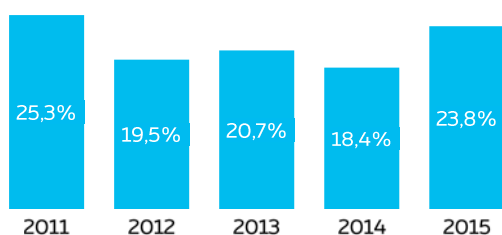
Évolution de l'EBITDA sous-jacent par segment (en mio €)



⁴ Les résultats de segment ne comportent qu'une allocation partielle des coûts. Ainsi, ils ne doivent pas être confondus avec un EBITDA par segment.

Charges d'impôts

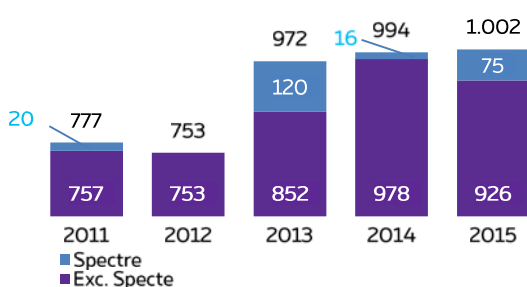
Taxe d'imposition réel



Les charges d'impôts en 2015 se sont élevées à 156 millions EUR, ce qui représente un taux d'imposition réel de 23,8 %, un chiffre en hausse par rapport aux 18,4 % pour 2014. Cette augmentation est due à la baisse des déductions fiscales en 2015 et une provision pour l'impact de trésorerie nette estimé résultant des discussions avec les autorités.

CAPEX

CAPEX (en mio€)

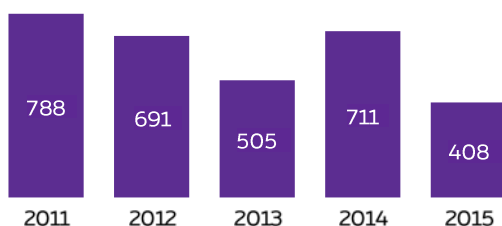


Les investissements du Groupe Proximus pour l'ensemble de l'année 2015 s'élèvent à 926 millions EUR, ou 1.002 millions EUR si l'on tient compte des 75 millions EUR investis pour renouveler le spectre de 900 Mhz/1800 Mhz. En 2014, les investissements s'élevaient à 978 millions EUR, hors les 16 millions EUR liés au spectre, mais incluant les droits de diffusion des matchs de la Jupiler Pro League acquis pour une période de 3 ans et capitalisés en 2014.

926 millions EUR
investis pour améliorer l'expérience client

Cas-Flow libre

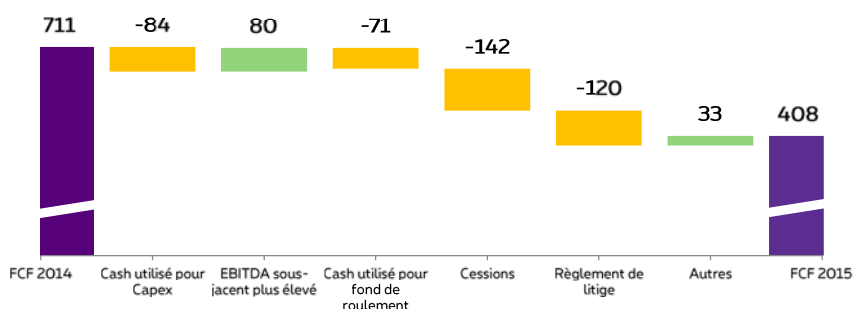
Cash-flow libre⁵ (en mio €)



Sur l'ensemble de l'année 2015, le Groupe Proximus a généré un cash-flow libre de 408 millions EUR, alors qu'il était de 711 millions EUR en 2014. D'une année à l'autre, l'impact positif de l'EBITDA sous-jacent plus élevé a été largement neutralisé par la diminution des liquidités liées à la vente d'entreprises consolidées et de bâtiments, le paiement relatif au règlement d'un litige⁶, l'achat de minoritaires, des flux de trésorerie plus élevés pour le besoin en fonds de roulement et les CAPEX.

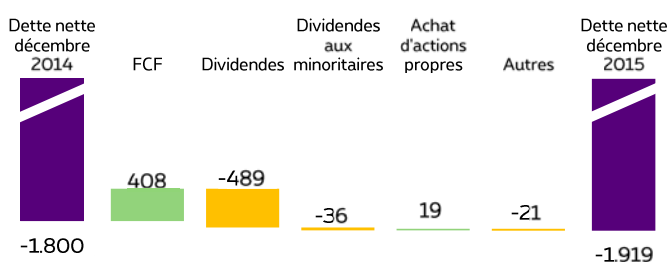
⁵ Cash-flow avant activités de financement.

⁶ En octobre 2015, KPN, BASE Company, Mobistar et Proximus ont conclu un accord mettant un terme à tous les litiges existants liés à l'application, dans le passé, de tarifs de services de télécommunications mobiles différents pour les communications vocales on-net et off-net. Les conditions financières de l'accord prévoyaient le versement d'un montant de 120 millions EUR.



Position financière nette

Position financière nette (en mio €)



Par rapport à fin 2014, la dette financière nette a augmenté de 119 millions EUR en passant à 1.919 millions EUR à la fin de l'année 2015. La dette à long terme s'élevait à 2.435 millions EUR.

En 2015, Proximus a saisi l'opportunité de recourir aux marchés obligataires, en profitant de taux d'intérêts très attractifs et en allongeant la maturité moyenne de son portefeuille de dettes. Proximus a ainsi émis des obligations de premier rang non garanties pour un montant de 500 millions EUR arrivant à échéance en octobre 2025. La marge de crédit pour cette transaction a été définie à 97 points de base au-dessus du taux mid-swap sur 10 ans, correspondant à un coupon annuel de 1,875 %. L'obligation est cotée sur Euronext Bruxelles depuis le 1er octobre 2015.

Parallèlement à cette nouvelle obligation, Proximus a également lancé une offre de rachat sur deux de ses obligations en cours. Le montant total du rachat s'élève à 370 millions EUR. Proximus a racheté 29 % de ses obligations en cours arrivant à échéance en novembre 2016, soit 275 millions EUR sur un total de 950 millions EUR. En outre, 95 millions EUR d'obligations venant à échéance en 2018 ont également été rachetées, ce qui correspond à 19 % sur un total de 500 millions EUR.

Par ailleurs, durant le mois de mars 2015, Proximus a également réussi à racheter 85 % de ses 10 milliards d'obligations en JPY en cours venant à échéance en décembre 2026, faisant passer l'encours sur ces obligations à long terme à 1,5 milliards JPY, soit quelque 11 millions EUR.

Consumer Business Unit – CBU

- CBU a vu ses revenus augmenter considérablement : hausse de 3,0 % pour un total de 2.889 millions EUR.
- Hausse des revenus tirés du fixe et du mobile liée à d'une plus grande base de clients et des tendances d'ARPU favorables
- Marge directe en progression de 3,1 % pour un total de 2.196 millions EUR
- Résultat du segment en hausse de 3,5 % pour atteindre 1.440 millions EUR
- Croissance de +70.000 des 3 et 4-Play, atteignant 43% du total des ménages et petites entreprises

Revenus

Pour l'ensemble de l'année 2015, les revenus totaux sous-jacents de **CBU se sont élevés à 2.889 millions EUR, soit une hausse de 3.0 %** par rapport à 2014. Cette évolution favorable découle en grande partie de la nette progression des services fixes, qui ont augmenté de 4,2 %. La hausse des revenus tirés de l'internet fixe et de la TV a largement compensé la baisse des revenus issus de la voix fixe. En outre, la tendance des revenus tirés des services mobiles est de nouveau devenue positive en 2015, avec une hausse de 1,0 % par rapport à 2014, en raison de la croissance de la base de clients postpaid mobiles et d'une évolution de l'ARPU favorable. Cette tendance a été en partie neutralisée par une diminution des revenus issus du prepaid mobile.

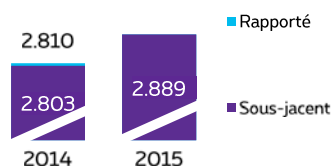
La croissance des revenus a été largement soutenue par la stratégie de convergence efficace de Proximus, qui vise à vendre des services supplémentaires à sa base de clients. Fin 2015, 43 % des ménages et des petites entreprises (HH/SO) utilisant des services Proximus comptaient 3 ou 4 services. La combinaison des services fixes et mobiles a également progressé : 56 % des HH/SO sont aujourd'hui convergents, soit 2,6pp de plus que l'année précédente.

La marque Proximus n'est pas la seule à avoir enregistré de bons résultats. Les autres marques du Groupe ont elles aussi clôturé une année remarquable.

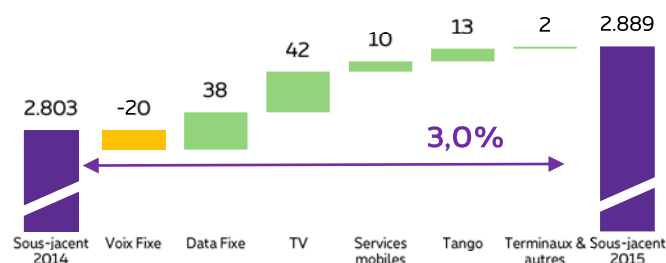
En Belgique, Scarlet a vu le nombre de ses clients augmenter, notamment via l'arrivée lors du premier semestre 2015 de 22.000 anciens clients de Snow séduits par l'offre Trio de Scarlet.

Tango, la marque mobile de Proximus au Luxembourg, a terminé l'année avec des revenus atteignant 130 millions EUR, soit une hausse de 11,1 % par rapport à 2014.

Revenus (en mio €)



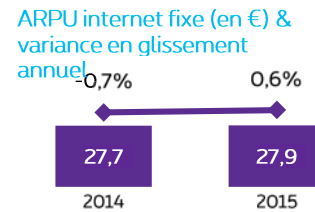
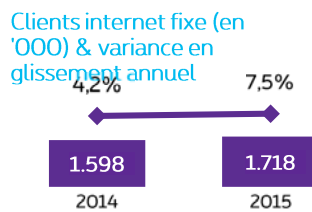
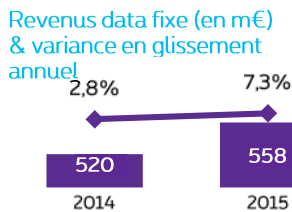
Évolution des revenus sous-jacents par groupe de produits (en mio €)



+120.000 Clients internet fixe ; hausse des revenus de 7,3%

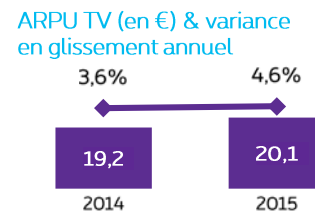
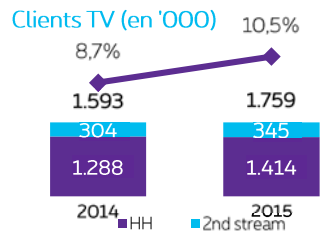
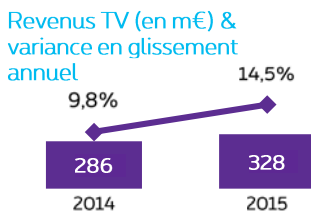
Les revenus tirés de l'internet fixe ont augmenté de 7,3 % par rapport à l'année précédente, passant à 558 millions EUR en 2015.

Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre de clients : 120.000 de plus, soit 7,5% sur une période d'un an, pour un total de 1.718.000. Durant le premier semestre de 2015, CBU a réussi à acquérir les anciens clients de Snow. 22.000 clients ont donc rejoint la marque Scarlet. Outre une plus grande base de clients, la croissance des revenus est également due à un revenu par client plus élevé, l'ARPU connaissant une hausse de 0,6 % pour passer à 27,9 EUR pour 2015.



+167.000 Décodeurs TV ; hausse des revenus de 14,5%

En 2015, les revenus de Proximus tirés de la TV ont poursuivi leur croissance, affichant une hausse de 14,5 % par rapport à 2014 et s'élevant à un total de 328 millions EUR. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation continue des abonnements TV, aussi bien auprès de Proximus que de Scarlet. CBU a clôturé l'année avec un total de 1.759.000 décodeurs TV connectés, soit 167.000 de plus qu'en 2014, ce qui correspond à une hausse de 10,5 %. Cela représentait fin 2015 1.414.000 ménages TV et un total de 345.000 deuxièmes/troisièmes décodeurs TV. Outre la base de clients, l'ARPU TV a également progressé en raison de l'adoption d'options TV payantes qui ont compensé la réduction du Pack multi-play. L'ARPU TV pour 2015 était de 20,1 EUR, en hausse de 4,6 % par rapport à 2014.

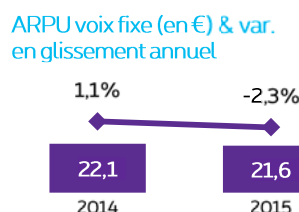
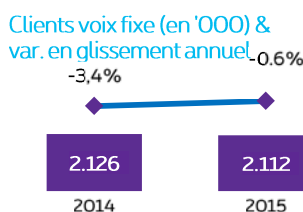
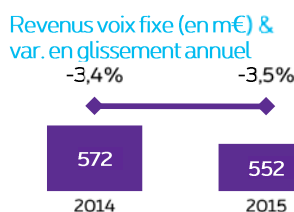


-14.000
Lignes fixes ; baisse
des revenus de
3,5%

Sur l'ensemble de l'année 2015, CBU a généré 552 millions EUR de revenus tirés de la voix fixe, soit une diminution de 3,5 % par rapport à 2014.

La tendance à la baisse dans le domaine des lignes fixes vocales s'est poursuivie en 2015, bien qu'elle se soit limitée à une perte de 14.000 lignes, soit une érosion de 0,6 %. L'amélioration par rapport aux années précédentes est due à l'importance accrue accordée à la vente de Packs multi-play incluant la voix fixe et à l'influence positive de la migration des anciens clients Snow vers l'offre Trio de Scarlet. Ainsi, CBU a clôturé 2015 avec un total de lignes fixes vocales de 2.112.000.

Toutefois, le succès des Packs multi-play à des tarifs avantageux pour le client a eu un impact négatif sur l'ARPU voix fixe en standalone, qui n'a été compensé que partiellement par l'ajustement tarifaire à la hausse adopté en juillet 2015. Sur l'ensemble de l'année 2015, l'ARPU de la voix fixe s'est élevé à 21,6 EUR, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2014.



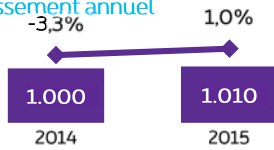
+164.000
Cartes postpaid
mobiles ;
Hausse des revenus des
services mobiles
de 1,0%

Soutenus par la solide croissance de la base de clients postpaid mobiles et par un ARPU mixte plus élevé, les revenus de CBU tirés des services mobiles ont été à nouveau positifs dès le premier trimestre 2015. **Sur l'ensemble de l'année 2015, les revenus CBU issus des services mobiles se sont élevés à 1.010 millions EUR, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2014.**

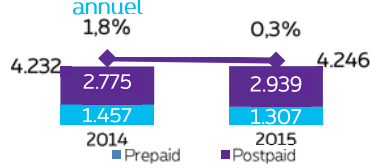
Une nouvelle gamme mobile simplifiée depuis la mi-août 2015, la supériorité du réseau mobile de Proximus et le succès grandissant de la convergence et de nos marques ont entraîné une nette augmentation des cartes postpaid mobiles, dont la croissance est passée à 164.000. CBU a dès lors clôturé l'année 2015 avec un total de 2.939.000 clients postpaid, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2014. Le mix des clients s'est amélioré en passant à 69 %/31 %. Fin 2015, CBU totalisait 1.307.000 cartes prepaid, soit 10,3 % de moins que l'année précédente.

Au total (postpaid et prepaid), la base de clients mobiles de CBU comptait, fin 2015, 4.246.000 cartes. Grâce à la hausse du taux de pénétration des smartphones, à une plus grande utilisation des données mobiles et à une amélioration de la catégorie tarifaire des clients par rapport à l'année précédente, l'ARPU mobile mixte pour 2015 a progressé de 1,8 % pour atteindre 22,5 EUR. Ceci s'explique par la hausse de 1,1 % de l'ARPU postpaid, qui a atteint 29,4 EUR, et par la baisse de 11,7 % de l'ARPU prepaid, qui est passé à 10,5 EUR.

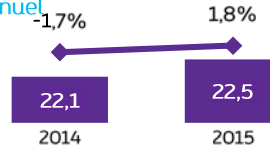
Revenus services mobiles (en m€) & variance en glissement annuel



Clients mobiles (en '000) & variance en glissement annuel



ARPU mixte mobile (en €) & variance en glissement annuel

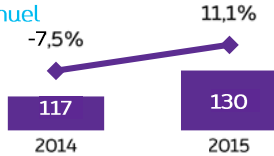


+11,1% Croissance des revenus Tango

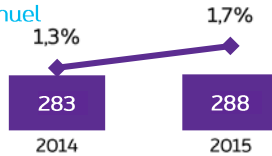
Pour l'ensemble de l'année 2015, Tango, l'opérateur télécom de Proximus au Luxembourg, a généré des revenus de 130 millions EUR, soit une hausse de 11,1 % par rapport à 2014.

Cette progression est due principalement à la division mobile grâce à l'acquisition d'environ 5.000 nouveaux clients et à la croissance des abonnements smartphones générant un ARPU en hausse de 5,6 % par rapport à l'année précédente. Ces très bons résultats découlent du lancement d'offres répondant aux besoins des travailleurs transfrontaliers. La TV, internet et la voix fixe ont également contribué à la tendance positive de 2015, en particulier via la refonte de l'offre TV de Tango.

Revenus Tango (en m€) & variance en glissement annuel



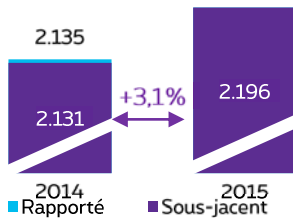
Clients Tango (en '000) & variance en glissement annuel



+3,1% Marge directe

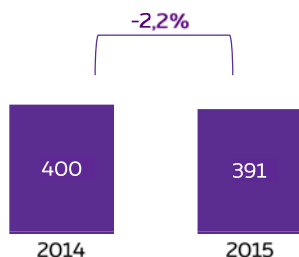
La marge directe sous-jacente de CBU a augmenté de 65 millions EUR.

La solide croissance des revenus sous-jacents pour les services fixes et les services mobiles a entraîné une évolution positive de la marge directe par rapport à l'année précédente. Pour 2015, CBU a affiché une marge directe de 65 millions EUR, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2014.

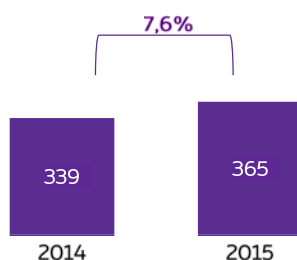


Charges opérationnelles de CBU

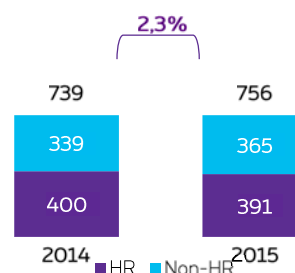
Coûts RH (en mio €)



Coûts non-RH (en mio €)



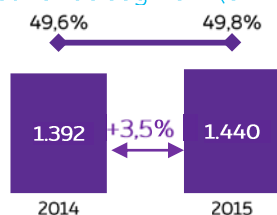
Coûts totaux (en mio €)



Sur l'ensemble de l'année 2015, **les coûts totaux de CBU se sont élevés à 756 millions EUR, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2014**. Les coûts RH ont diminué de 2,2 % par rapport à l'année précédente, en raison d'une réduction des effectifs par attrition naturelle. En revanche, les coûts non-RH ont augmenté de 7,6 % en 2015, en raison notamment de coûts plus élevés liés aux volumes de vente et de l'impact négatif de provisions liées à des créances irrécouvrables et à des règlements de litiges.

Résultat du segment et marge⁷ de CBU

Résultat de segment (en mio €) & marge

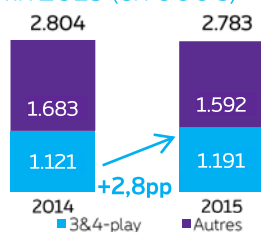


Le résultat du segment sous-jacent de CBU pour 2015 s'élève à 1.440 millions EUR, soit une hausse de 3,5 % par rapport à l'année précédente. En pourcentage des revenus, la marge du segment est de 49,8 %.

Les données financières de CBU reflètent sa stratégie multi-play efficace

Les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de convergence et de valeur à long terme de Proximus sont mesurés au moyen d'un reporting des ménages. À la différence du reporting traditionnel par groupe de produits, le reporting des ménages et petites entreprises (HH/SO) X-play met l'accent sur les paramètres opérationnels et financiers en matière de ménages et de petites entreprises servis par Proximus et sur le nombre de plays et RGU⁸ offerts.

Ménages et petites entreprises CBU par X-play fin 2015 (en 000's)



Fin 2015, CBU comptait une clientèle de 2.783.000 ménages/petites entreprises (HH/SO).

1.191.000, soit 43 % du total, étaient abonnés à 3 ou 4 services (« plays ») de Proximus, ce qui représente une hausse de 2,8pp par rapport à l'année précédente.

⁷ Proximus ne procède pas à une allocation complète des coûts, ce qui signifie que le résultat de segment ne tient pas compte de tous les coûts.

⁸ Revenue Generating Unit (unité génératrice de revenus)

Au sein du mix des ménages, le succès de la stratégie de convergence menée par Proximus a surtout été perceptible dans les progrès constants réalisés en termes de nombre de ménages s'abonnant à 3 ou 4 plays. En 2015, Proximus a vu une amélioration du mix des ménages : sa base de clients 3-play a augmenté de 21.000 unités, tandis que sa base de clients 4-play a progressé de 49.000 unités. Proximus a dès lors clôturé l'année en totalisant 662.000 ménages 3-play (+3,2 %) et 529.000 ménages 4-play (+ 10,2 %). Proximus a par conséquent renforcé sa base de clients avec des ménages caractérisés par un faible taux de d'attrition, soit un taux d'attrition complet de 9,6 % pour les ménages 3-play et de 3,1 % pour les ménages 4-play.

Le RGU moyen a poursuivi sa progression au cours de l'année 2015 : la moyenne de l'ensemble des ménages X-play a atteint 2,58 RGU au quatrième trimestre 2015, soit une hausse de 3,6 % en glissement annuel. Cette hausse provient des 4-play (RGU à 4,84), grâce essentiellement aux offres familiales postpaid mobiles.

En outre, le nombre de ménages disposant à la fois de services fixes et mobiles de Proximus (les ménages convergents) a progressé de 55,9 %, soit une hausse de 2,6 pp par rapport à l'année précédente.

Parmi les leviers importants dont dispose CBU pour augmenter le nombre de ménages multi-play et le nombre de plays par ménage figure la vente de plays dans un Pack. La combinaison de plusieurs plays dans un Pack, avec à la clé pour les clients un tarif attrayant et un bon rapport qualité-prix, a également remporté un vif succès en 2015. CBU a conquis 99.000 nouveaux ménages avec ses Packs, portant ainsi à 1.411.000 le nombre de ménages disposant d'au moins un Pack fin 2015.

CBU Ménages et petites entreprises (HH/SO) par play et additions nettes

Variance en glissement annuel

HH/SO in ('000)	2014					2015					2015		
	Voix fixe	Internet fixe	TV	Mobile Postpaid	Somme #HH/SO	Voix fixe	Internet fixe	TV	Mobile Postpaid	Somme #HH/SO	Moyenne #RGU/HH/SO	Taux de désabonnement complet annualisé de ménages et petites	% Fixe + Mobile Postpaid (***)
1-Play	479	77	N/A(*)	665	1.221	415	86	N/A(*)	653	1.154	1,23	19,9%	
	-78	7		-14	-85	-63	9		-12	-67	0,01	-1,3p.p.	
2-Play											2,22	11,2%	24,3%
											0,00	0,5p.p.	0,6p.p.
3-Play											3,38	9,6%	41,5%
											0,00	2,2p.p.	1,9p.p.
4-Play											4,84	3,1%	100,0%
											0,02	0,7p.p.	
Total											2,58	13,0%	55,9%
											0,09	-0,3p.p.	2,6p.p.

(*) La TV n'est pas vendue en standalone, mais uniquement en combinaison avec l'internet fixe et/ou la voix fixe

(**) Annulation uniquement prise en compte si le ménage ou la petite entreprise réilie l'ensemble de ses plays

(***) % de ménages et petites entreprises multi-play disposant d'au moins une composante mobile ; c-à-d. ménages et petites entreprises convergents

En 2015, le segment Consumer a généré des revenus sous-jacents de l'ordre de 2.889 millions EUR, dont 2.188 millions EUR ou 76 % provenant des ménages X-play.

Les revenus tirés des ménages 4-play ont augmenté de manière constante pour atteindre, fin 2015, 705 millions EUR, soit 12,8 % de plus que l'année précédente. Ce résultat provient de l'évolution favorable du nombre de ménages 4-play combinée à la hausse du revenu moyen par ménage 4-play (ARPH), qui atteint 115,9 EUR, soit une hausse de 0,2 % par rapport à 2014.

Les revenus tirés des ménages 3-play ont également augmenté de 3,0 % par rapport à 2014 en raison d'un meilleur mix de produits et d'une hausse de la RGU.

Revenus (*) par x-Play (en millions EUR)

	var. en glissement annuel			
	2014	2015	EUR million	%
Total	2119	2188	69	3,3%
1-Play	520	510	-10	-2,0%
2-Play	336	316	-20	-6,0%
3-Play	638	657	19	3,0%
4-Play	625	705	80	12,8%

(*) Revenus non soumis à audit, changements mineurs possibles

Revenus moyens par ménage et petite entreprise par x-play (ARPH) (en EUR)

	var. en glissement annuel			
	2014	2015	€	%
Total	62,4	65,5	3,1	4,9%
1-Play	34,3	36,0	1,8	5,2%
2-Play	58,3	58,7	0,4	0,7%
3-Play	83,7	84,1	0,4	0,4%
4-Play	115,7	115,9	0,2	0,2%

(*) Revenus non soumis à audit, changements mineurs possibles

Enterprise Business Unit – EBU

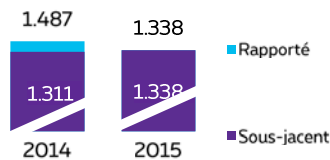
- Revenus pour 2015 en hausse de 2,1 % par rapport à l'année précédente
- Redressement des revenus tirés des services mobiles début 2015, grâce à une base de clients accrue et une tendance ARPU favorable
- Revenus provenant de l'ICT : +2,3 % par rapport à 2014 malgré la résiliation de gros contrats début 2015
- Marge directe : +0,7 % ; croissance issue des services mobiles partiellement neutralisée par le mix des revenus provenant de l'ICT

Revenus

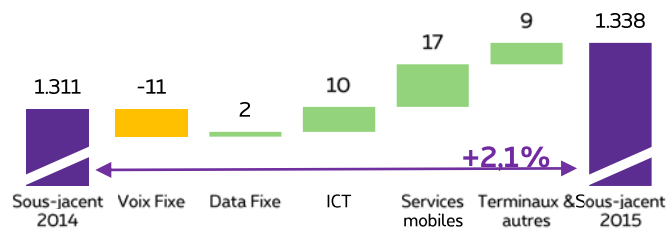
Pour l'ensemble de l'année 2015, EBU a enregistré des revenus sous-jacents totaux de l'ordre de 1.338 millions EUR, soit une progression de 2,1 % par rapport à 2014. Cette progression s'explique en grande partie par le redressement des revenus tirés des services mobiles, pour lesquels la tendance est redevenue positive début 2015. Profitant d'une base de clients mobiles accrue et de la hausse des revenus de data domestique et du roaming, les revenus d'EBU tirés des services mobiles ont augmenté de 5,6% en 2015.

Dans le domaine du fixe, la hausse des revenus provenant de l'ICT et des données fixes a largement compensé la baisse des revenus de la voix fixe.

Revenus (en mio €)



Évolution des revenus sous-jacents par groupe de produits (en mio €)



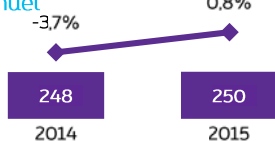
Revenus des données fixes favorisés par les services de connectivité de données

En 2015, les revenus tirés des données fixes, qui comprennent les revenus de l'internet fixe et de la connectivité de données, ont atteint un montant total de 250 millions EUR. En 2015 la tendance des revenus s'est considérablement améliorée au fil des trimestres : en fin d'année, les revenus étaient 0,8 % supérieurs à ceux de 2014. Cette progression a été favorisée par les services de connectivité de données à la suite du déploiement de plusieurs gros projets de clients sur la plateforme Proximus Explore⁹.

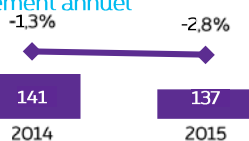
Les revenus tirés de l'internet fixe sont restés relativement stables en glissement annuel. Fin 2015, EBU comptait 137.000 clients internet fixe, soit 2,8 % de moins que l'année précédente. Ce résultat a toutefois été largement compensé par l'ARPU de 43,9 EUR, soit 2,2 % de mieux qu'en 2014, à la suite de l'ajustement tarifaire à la hausse adopté le 1^{er} juillet 2015.

⁹ Explore est l'offre réseau rapide, solide, sécurisé, virtuel et totalement privé de Proximus.

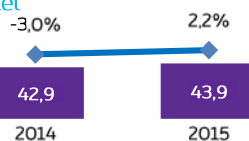
Revenus data fixe (en m€) & variance en glissement annuel



Clients internet fixe (en '000) & variance en glissement annuel



ARPU internet fixe (en €) & variance en glissement annuel



+2,3% Croissance des revenus ICT

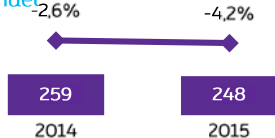
Les revenus ICT sous-jacents ont augmenté de 2,3 %.

Sur l'ensemble de 2015, EBU a enregistré des revenus ICT sous-jacents de 455 millions EUR, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2014, et ce, malgré la résiliation de certains contrats ICT importants début 2015. EBU a pu largement compenser cette perte en décrochant de nouveaux gros contrats.

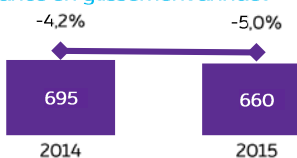
L'érosion de la ligne fixe continue d'avoir un impact sur les revenus de la voix fixe

Pour 2015, EBU a enregistré des revenus tirés du trafic vocal fixe équivalent à 248 millions EUR, soit 4,2 % de moins qu'en 2014. Cette baisse des revenus est imputable à l'érosion continue des lignes fixes vocales, elle-même due aux politiques de rationalisation adoptées par les entreprises concernant leur parc de lignes fixes et au passage à la VoIP. Au cours de l'année 2015, l'érosion des lignes s'est traduite par une perte de 35.000 lignes. La base totale de clients de la téléphonie fixe s'élevait ainsi à 660.000, c.-à-d. une perte de 5 % sur une base annuelle. L'ARPU de la voix fixe en 2015, qui atteint 30,5 EUR, a augmenté de 0,6 % par rapport à 2014, renforcé par l'ajustement tarifaire à la hausse adopté le 1^{er} juillet 2015.

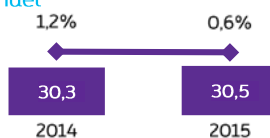
Revenus voix fixe (en m€) & variance en glissement annuel



Clients voix fixe (en '000) & variance en glissement annuel



ARPU voix fixe (en €) & variance en glissement annuel



+5,6% Revenus des services mobiles

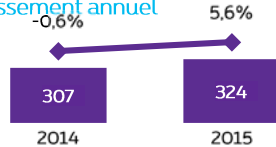
Sur l'ensemble de l'année 2015, EBU a enregistré des revenus tirés des services mobiles de l'ordre de 324 millions EUR, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2014. Les revenus provenant des services mobiles sont redevenus positifs début 2015 et cette tendance favorable s'est accélérée depuis lors. Comme les mesures réglementaires visant à réduire les frais de roaming ont été annualisées le 1^{er} juillet 2015, EBU a largement tiré profit de sa base de clients mobiles en pleine croissance depuis la mi-2015. Abstraction faite des cartes Machine-to-Machine (M2M) et des cartes de données mobiles gratuites, EBU a augmenté le nombre de ses cartes mobiles de 3,6 % en un an, pour atteindre un total de 894.000. À la suite du

lancement du projet Road User Charging¹⁰. Le nombre de cartes M2M activées lors du second trimestre 2015 a connu une hausse considérable. EBU a ajouté 277.000 nouvelles cartes M2M en 2015. Au total, EBU comptait 1.470.000 cartes mobiles à la fin de 2015, ce qui représente une progression de 26,7 % par rapport à 2014.

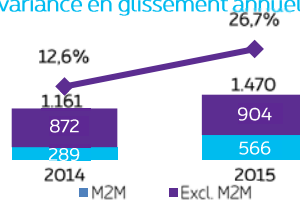
EBU a ajouté 277.000 nouvelles cartes M2M en 2015. Au total, EBU comptait 1.470.000 cartes mobiles à la fin de 2015, ce qui représente une progression de 26,7 % par rapport à 2014.

Outre la croissance de la base de clients, les revenus tirés des services mobiles ont également continué de bénéficier d'un meilleur mix tarifaire au sein du segment Medium Enterprise, de la progression des plans tarifaires plus élevés et de la progression considérable de l'utilisation des données mobiles. Cela s'explique par un taux de pénétration plus élevé des smartphones et par le nombre croissant d'utilisateurs de la 4G. Ces évolutions bénéfiques en matière d'usage, ainsi que la disparition progressive des effets liés au roaming, ont influencé positivement l'ARPU. Au troisième trimestre 2015, l'ARPU mobile a affiché une croissance en glissement annuel pour la première fois depuis longtemps. Sur l'ensemble de l'année 2015, l'ARPU a atteint 29,7 EUR, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2014.

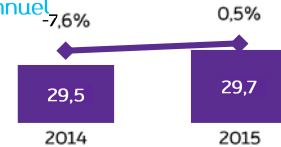
Revenus services mobiles (en m€) & variance en glissement annuel



Clients mobiles (en '000) & variance en glissement annuel



ARPU mixte mobile (en €) & variance en glissement annuel



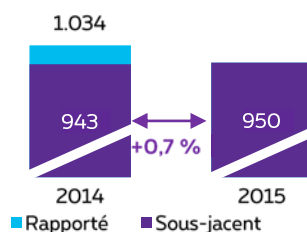
Marge directe d'EBU

+0,7%
Marge directe

La marge directe sous-jacente d'EBU a progressé de 0,7 %

La solide croissance des revenus tirés des services mobiles s'est traduite par une progression de la marge directe comparativement à l'année précédente. Pour 2015, la marge directe d'EBU s'est élevée à 950 millions EUR, soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2014.

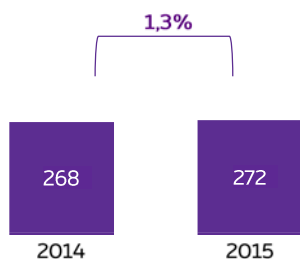
Marge directe (en mio €)



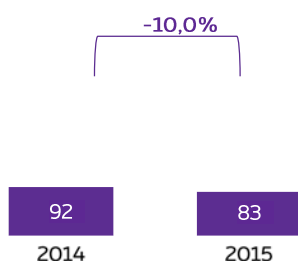
¹⁰ Road User Charging est un projet au sein duquel Proximus joue le rôle de sous-traitant pour « Satellite » en fournissant un centre de données et des services M2M et Explore afin de mettre en œuvre une tarification routière basée sur la distance parcourue par les camions en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles à partir du mois d'avril 2016.

Charges opérationnelles d'EBU

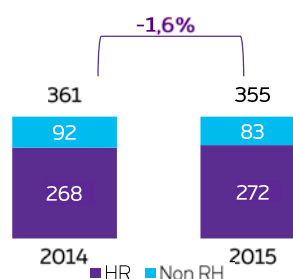
Coûts RH (en mio €)



Coûts non-RH (en mio €)



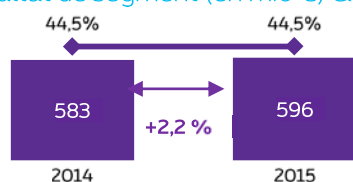
Coûts totaux (en mio €)



En 2015, les coûts d'EBU ont atteint un montant total de **355 millions EUR, soit une baisse de 1,6 % par rapport à 2014**. Les coûts RH ont augmenté de 1,3 % en glissement annuel, en raison de la hausse des effectifs dans le segment ICT. Les coûts non-RH ont diminué de 10 % en 2015, en raison notamment de l'impact de certains gains en rentabilité et d'un effet positif des créances irrécouvrables.

Résultat de segment et marge de contribution d'EBU

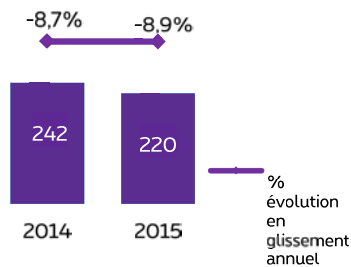
Résultat de segment (en mio €) & marge



Le résultat de segment sous-jacent d'EBU pour 2015 s'élève à **596 millions EUR, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2014**.

Technology & Wholesale – TEC&W

Revenus sous-jacents¹¹ (en mio €)

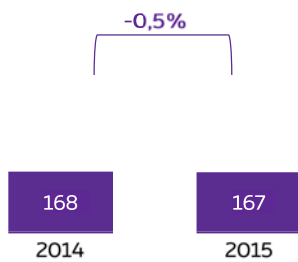


Les revenus du segment TEC&W sont essentiellement liés aux activités wholesale (vente en gros) de Proximus. Pour l'ensemble de l'année 2015, les revenus de **TEC&W se sont élevés à 220 millions EUR, soit 8,9% de moins qu'en 2014**. La baisse des revenus enregistrée en 2015 est la conséquence de la disparition progressive de clients Snow découlant de la décision de Base de mettre fin à son offre fixe triple-play. Néanmoins, la réduction des lignes wholesale a été largement compensée par l'offre retail de Proximus étant donné que la majeure partie des anciens clients Snow a ensuite rejoint la marque low-cost de Proximus Scarlet.

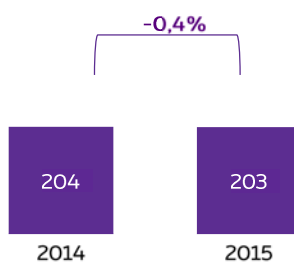
Par ailleurs, les revenus wholesale ont subi la perte du business wholesale traditionnel.

Diminution des revenus en partie compensée par les offres retail.

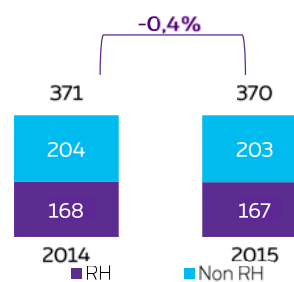
Coûts RH (en mio €)



Coûts non-RH (en mio €)



Coûts totaux (en mio €)



TEC&W a enregistré des coûts totaux de 370 millions EUR, une légère diminution par rapport à l'année précédente.

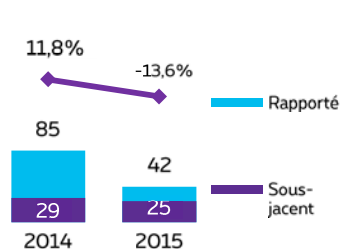
Les coûts non-RH tirant profit des projets en cours en matière d'optimisation des coûts ont été partiellement compensés par des provisions pour taxes plus élevées.

Les coûts RH en 2015 ont légèrement diminué de 0,5 % en raison de la réduction des effectifs par attrition naturelle.

¹¹ Pas d'impact des éléments occasionnels rapportés

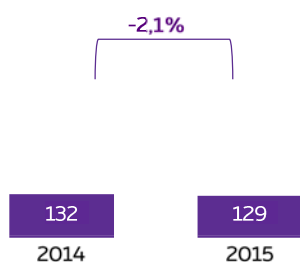
Staff & Support – S&S

Revenus (en mio €)

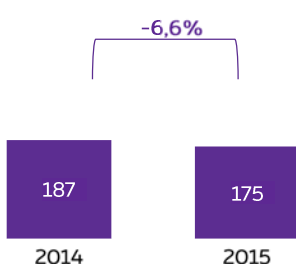


Les revenus de S&S comprennent les plus-values sur la vente de bâtiments qui étaient plus élevées en 2014 par rapport à 2015.

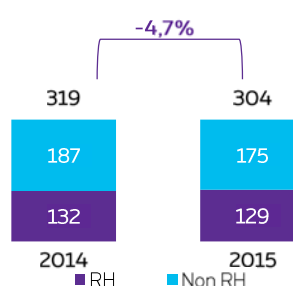
Coûts RH (en mio €)



Coûts non-RH (en mio €)



Coûts totaux (en mio €)



En 2015, les coûts totaux de S&S se sont élevés à 304 millions EUR, soit 4,7 % de moins qu'en 2014. Les **coûts RH**, de l'ordre de 129 millions EUR en 2015, sont inférieurs de 2,1 % à ceux de 2014, essentiellement en raison d'une diminution des effectifs. **Les coûts non-RH** ont atteint en 2015 un total de 175 millions EUR, soit une baisse de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est principalement due à l'actualisation de provisions en 2015, à une base comparable élevée en 2014 qui comprenait un impact négatif de 4 millions EUR résultant d'une revalorisation à leur juste valeur d'instruments financiers relatifs à des matières premières, et à certains gains en matière de rentabilité.

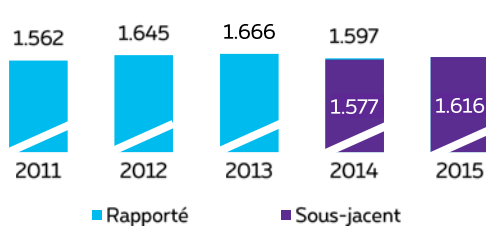
International Carrier Services – BICS

- Ferme croissance des revenus de 2,5 % pour atteindre 1.616 millions EUR
- La marge directe de la voix a bénéficié des conditions favorables du marché, en dépit de leur volatilité
- Marge directe de la non-voix en hausse de 15 % en raison de la croissance du volume et de l'effet positif des taux de change
- BICS a enregistré un résultat de segment record de 160 millions EUR

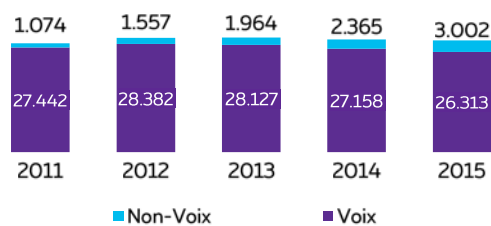
Revenus et volumes

BICS a conservé sa position de leader sur le marché international des communications en 2015, totalisant des revenus atteignant 1.616 millions EUR, soit 2,5 % de plus qu'en 2014. Cette progression est due à une solide croissance des revenus tirés du trafic non-voix, en hausse de 15,4 % en glissement annuel, sous l'impulsion d'une forte augmentation du volume (+26,9 %). Conformément aux tendances du marché, le volume de minutes vocales a diminué : BICS a traité 26.313 millions de minutes, soit 3,1 % de moins qu'en 2014. Ce résultat a toutefois été compensé par l'impact positif des taux de change en 2015, ce qui a contribué à la stabilité des revenus tirés du trafic vocal.

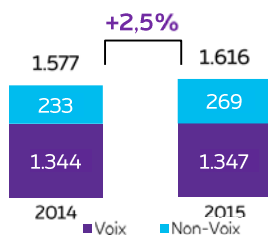
Revenus (en mio €)



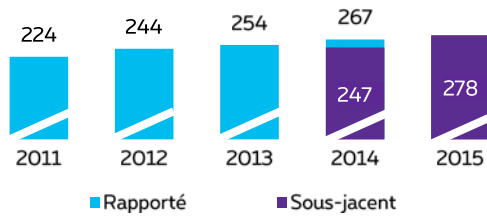
Volumes (en mio)



Revenus sous-jacents (en mio €)



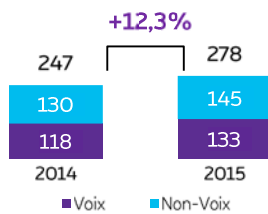
Marge brute (en mio €)



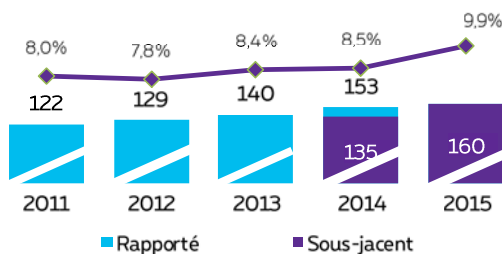
BICS a enregistré en 2015 une marge directe totale de 278 millions EUR, une hausse de 12,3 % par rapport à 2014. Cette progression est due à la variance favorable pour la Voix, où la marge directe a augmenté de 12,8 % en raison de conditions de marché favorables en dépit de leur volatilité, et pour la non-Voix, où la marge directe a progressé de 11,9 % en raison d'un volume accru et de l'impact positif de l'USD.

La marge directe de BICS a progressé de **12,3%**

Marge directe sous-jacente par secteur (en mio €)

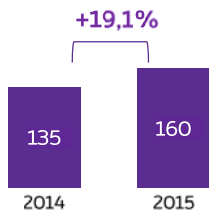


Résultat de segment (en mio €) & marge



Le résultat de BICS pour l'ensemble de l'année 2015 s'élève à 160 millions EUR, soit une hausse de 19,1 % par rapport à 2014, sur une base sous-jacente. La croissance de la marge directe a été neutralisée de façon limitée par des coûts RH plus élevés, essentiellement en raison de l'augmentation des effectifs dans le cadre des investissements dans les segments en croissance et des incentives liés aux performances.

Résultat de segment sous-jacent (en mio €)



Des revenus et EBITDA rapportés aux revenus et EBITDA sous-jacents (chiffres arrondis)

(EUR million)	Revenus		EBITDA	
	2014	2015	2014	2015
Rapporté	6.112	6.012	1.755	1.646
Sous-Jacent	5.864	5.994	1.653	1.733
Total Incidentaux	248	17	102	-87
Elements non-récurrents	62	0	34	2
Autres incidentaux	187	17	67	-90
Elements non-récurrents	62	0	34	2
Gains/pertes sur ventes Telindus - BICS	62	0	27	0
Autres : principalement le résultat d'un règlement partiel d'un plan "post-employment"	0	0	7	2
Autres incidentaux	187	17	67	-90
Impact des ventes de sociétés	141	0	3	-1
- CBU: Scarlet Netherlands (mars 2014) et Sahara Net (mai 2014)	7	0	0	0
- EBU: vente de Telindus FR et UK	134	0	3	-1
Différends liés au réseau	0	0	22	10
Paiement compensatoire transfert Pensions	0	0	10	0
Stock Options	0	0	-14	0
Plus value sur vente de bâtiments	46	17	46	17
Transformation et rebranding	0	0	-16	0
Règlement de litige	0	0	0	-116
Autres	0	0	16	0

Résultats trimestriels

Résultats financiers du Groupe

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	1.480	1.631	1.486	1.515	6.112	1.482	1.511	1.509	1.509	6.012
EBITDA	405	559	435	356	1.755	425	456	344	421	1.646
Sous-jacent										
Revenus du Groupe	1.403	1.483	1.472	1.506	5.864	1.479	1.505	1.509	1.502	5.994
Revenus des activités de base	1.046	1.068	1.062	1.111	4.287	1.080	1.094	1.088	1.117	4.379
Consumer	675	699	705	724	2.803	711	726	720	732	2.889
Enterprise	322	327	317	345	1.311	329	327	332	350	1.338
Technology & Wholesale	64	60	60	58	242	55	58	55	52	220
Staff & Support	7	8	7	8	29	8	5	5	7	25
Eliminations inter-segment	-23	-25	-26	-25	-98	-23	-23	-23	-24	-93
International Carrier Services	357	415	410	395	1.577	399	411	420	385	1.616
Achat de matériel et de services liés aux ventes (*)	-529	-593	-581	-627	-2.330	-590	-590	-592	-605	-2.377
Marge brute	874	889	891	879	3.533	890	915	917	896	3.617
Marge brute %	62,3%	60,0%	60,5%	58,4%	60,3%	60,1%	60,8%	60,8%	59,7%	60,3%
Charges totales avant dépréciations et amortissements										
Frais de personnel et de pensions (**)	-255	-258	-258	-243	-1.014	-251	-254	-266	-241	-1.011
Autres charges d'exploitation (***)	-211	-201	-200	-255	-867	-216	-212	-204	-242	-873
EBITDA	408	431	433	382	1.653	423	450	447	414	1.733
Marge EBITDA du Segment %	29,1%	29,1%	29,4%	25,3%	28,2%	28,6%	29,9%	29,6%	27,6%	28,9%

(*) repris sous la référence "Coûts liés aux ventes" dans le texte

(**) repris sous la référence "Coûts HR" dans le texte

(***) repris sous la référence "Coûts Non-HR" dans le texte

Résultats financiers de CBU

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	1.480	1.631	1.486	1.515	6.112	1.482	1.511	1.509	1.509	6.012
EBITDA	405	559	435	356	1.755	425	456	344	421	1.646
Sous-jacent										
Revenus du Groupe	1.403	1.483	1.472	1.506	5.864	1.479	1.505	1.509	1.502	5.994
Revenus des activités de base	1.046	1.068	1.062	1.111	4.287	1.080	1.094	1.088	1.117	4.379
Consumer	675	699	705	724	2.803	711	726	720	732	2.889
Enterprise	322	327	317	345	1.311	329	327	332	350	1.338
Technology & Wholesale	64	60	60	58	242	55	58	55	52	220
Staff & Support	7	8	7	8	29	8	5	5	7	25
Eliminations inter-segment	-23	-25	-26	-25	-98	-23	-23	-23	-24	-93
International Carrier Services	357	415	410	395	1.577	399	411	420	385	1.616
Achat de matériel et de services liés aux ventes (*)	-529	-593	-581	-627	-2.330	-590	-590	-592	-605	-2.377
Marge brute	874	889	891	879	3.533	890	915	917	896	3.617
Marge brute %	62,3%	60,0%	60,5%	58,4%	60,3%	60,1%	60,8%	60,8%	59,7%	60,3%
Charges totales avant dépréciations et amortissements										
Frais de personnel et de pensions (**)	-255	-258	-258	-243	-1.014	-251	-254	-266	-241	-1.011
Autres charges d'exploitation(***)	-211	-201	-200	-255	-867	-216	-212	-204	-242	-873
EBITDA	408	431	433	382	1.653	423	450	447	414	1.733
Marge EBITDA du Segment %	29,1%	29,1%	29,4%	25,3%	28,2%	28,6%	29,9%	29,6%	27,6%	28,9%

(*) repris sous la référence "Coûts liés aux ventes" dans le texte

(**) repris sous la référence "Coûts HR" dans le texte

(***) repris sous la référence "Coûts Non-HR" dans le texte

Résultats opérationnels de CBU

	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
DE FIXE										
Nombre de canaux d'accès (en milliers)	3.722	3.716	3.713	3.724	3.724	3.789	3.810	3.811	3.830	3.830
Voix	2.172	2.153	2.137	2.126	2.126	2.140	2.136	2.121	2.112	2.112
Large bande	1.550	1.563	1.576	1.598	1.598	1.649	1.674	1.690	1.718	1.718
TV (en milliers)	1.495	1.525	1.558	1.593	1.593	1.657	1.692	1.716	1.759	1.759
Nombre de ménages	1.225	1.244	1.264	1.288	1.288	1.340	1.365	1.384	1.414	1.414
Multiple settop boxes	269	281	294	304	304	317	327	332	345	345
ARPU (en EUR)										
ARPU Voix	22,0	22,0	22,1	22,3	22,1	21,8	21,4	21,7	21,6	21,6
ARPU large bande	27,5	27,8	27,8	27,7	27,7	27,6	27,5	28,2	28,0	27,9
ARPU TV	18,8	18,7	19,3	19,9	19,2	19,9	20,2	20,0	20,1	20,1
DE MOBILE										
Nombre de clients actifs (en milliers)	4.173	4.195	4.198	4.232	4.232	4.230	4.229	4.236	4.246	4.246
Prepaid	1.580	1.535	1.495	1.457	1.457	1.416	1.376	1.341	1.307	1.307
Postpaid	2.593	2.660	2.702	2.775	2.775	2.815	2.853	2.895	2.939	2.939
Dont cartes payantes	2.199	2.240	2.256	2.306	2.306	2.333	2.359	2.393	2.430	2.430
Dont cartes Internet Everywhere	394	421	446	469	469	482	494	502	509	509
Taux de désactivation annualisé (variance en pp)										
Prepaid	32,5%	33,6%	35,3%	32,8%	33,4%	33,7%	32,7%	35,0%	35,4%	34,2%
Postpaid	15,2%	14,3%	16,3%	18,3%	16,1%	15,4%	13,4%	13,8%	15,6%	14,5%
Mixte	22,8%	22,6%	24,2%	24,3%	23,4%	22,7%	20,9%	21,9%	23,0%	22,1%
ARPU Net (en EUR)										
Prepaid	11,8	12,6	11,7	11,7	11,9	10,7	11,2	10,4	10,0	10,5
Postpaid	28,4	29,2	29,5	29,3	29,1	29,0	29,6	30,0	29,1	29,4
Mixte	21,3	22,3	22,3	22,3	22,1	22,0	22,7	22,8	22,3	22,5
Utilisation moyenne de data Mobile/utilisateur/mois (Mb)										
4G	642	789	841	826		855	851	920	945	
Mixte	253	309	357	396		474	511	581	627	

Reporting des ménages X-play de CBU

	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Total des ménages/petites entreprise par play - (en milliers)	2.851	2.831	2.806	2.804	2.804	2.799	2.786	2.777	2.783	2.783
1 - Play	1.293	1.265	1.232	1.221	1.221	1.198	1.177	1.163	1.154	1.154
Voix Fixe	534	516	497	479	479	459	444	430	415	415
Internet Fixe	73	73	75	77	77	80	82	84	86	86
TV	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pöstpaid Mobile	686	675	660	665	665	659	650	648	653	653
2 - Play	487	481	472	462	462	454	449	443	438	438
3 - Play	634	633	637	641	641	649	652	654	662	662
4 - Play	436	451	465	480	480	498	509	517	529	529
Revenus par x-play (en millions EUR)	515	529	537	539	2.119	538	544	555	551	2.188
1 - Play	128	131	132	130	520	128	126	129	126	510
2 - Play	85	85	84	83	336	80	79	80	78	316
3 - Play	156	159	161	162	638	161	164	166	166	657
4 - Play	146	154	160	165	625	169	175	180	181	705
Revenus moyens par ménage x-play (ARPH) (en EUR)	60,1 €	62,0 €	63,5 €	64,1 €	62,4 €	64,1 €	65,1 €	66,6 €	66,0 €	65,5 €
1 - Play	32,7 €	34,1 €	35,1 €	35,2 €	34,3 €	35,3 €	35,7 €	36,9 €	36,3 €	36,0 €
2 - Play	57,7 €	58,1 €	58,6 €	59,0 €	58,3 €	58,2 €	58,1 €	59,5 €	59,2 €	58,7 €
3 - Play	82,1 €	83,7 €	84,6 €	84,5 €	83,7 €	83,4 €	83,9 €	84,9 €	84,0 €	84,1 €
4 - Play	113,4 €	115,8 €	116,9 €	116,5 €	115,7 €	115,0 €	116,0 €	117,2 €	115,3 €	115,9 €
Nombre moyen de RGU par ménage - Total	2,41	2,44	2,47	2,50	2,50	2,52	2,55	2,57	2,58	2,58
1 - Play	1,21	1,21	1,22	1,22	1,22	1,22	1,22	1,23	1,23	1,23
2 - Play	2,23	2,22	2,22	2,23	2,23	2,23	2,22	2,22	2,22	2,22
3 - Play	3,36	3,37	3,37	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38	3,38
4 - Play	4,78	4,80	4,80	4,81	4,81	4,82	4,83	4,83	4,84	4,84
Taux de désabonnement complet annualisé (au niveau des ménages) -	12,9%	12,0%	14,1%	14,4%	13,3%	14,7%	12,0%	12,8%	12,6%	13,0%
1 - Play	20,9%	19,3%	22,1%	22,6%	21,2%	22,4%	18,2%	19,0%	20,0%	19,9%
2 - Play	9,3%	9,3%	12,5%	11,8%	10,7%	12,2%	10,3%	11,8%	10,4%	11,2%
3 - Play	6,7%	6,1%	7,8%	8,8%	7,4%	10,5%	8,7%	10,1%	9,0%	9,6%
4 - Play	2,1%	2,0%	2,6%	2,9%	2,4%	3,7%	2,9%	3,1%	2,7%	3,1%
% de ménages convergents - Total	50,7%	51,7%	52,5%	53,3%	53,3%	54,1%	54,7%	55,3%	55,9%	55,9%
(% de ménages avec mobile + fixe)										
1 - Play										
2 - Play	23,3%	23,2%	23,5%	23,7%	23,7%	23,9%	24,0%	24,1%	24,3%	24,3%
3 - Play	37,7%	38,8%	39,4%	39,7%	39,7%	39,9%	40,5%	41,1%	41,5%	41,5%
4 - Play	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Résultats financiers de EBU

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	395	407	330	355	1487	329	327	332	350	1338
Résultat du segment	142	194	143	115	594	147	146	148	153	594
Sous-jacent										
Revenus	322	327	317	345	1311	329	327	332	350	1338
Voix	239	241	233	257	971	238	236	242	256	971
Voix	67	65	63	64	259	64	62	61	61	248
Data	63	62	61	62	248	62	62	63	63	250
TV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terminaux (excl. TV)	5	5	5	5	20	5	5	5	5	19
ICT	105	109	104	127	444	107	107	113	127	455
de Mobile	79	83	81	83	326	85	84	85	89	342
Services Mobiles	76	79	77	75	307	79	80	82	83	324
Terminaux	3	4	4	9	19	6	3	3	6	18
Autres	3	3	3	5	14	6	7	5	6	24
Dont Installation & Activation	1	1	1	1	4	1	1	1	1	3
Achat de matériel et de services liés aux ventes	-87	-89	-85	-107	-368	-93	-90	-95	-109	-388
Marge brute	235	238	231	239	943	236	236	237	241	950
Marge brute %	73,0%	72,9%	73,1%	69,1%	72,0%	71,7%	72,3%	71,4%	68,9%	71,0%
Charges totales avant dépréciations et amortissements										
Frais de personnel et de pensions	-67	-69	-67	-65	-268	-67	-68	-72	-65	-272
Autres charges d'exploitation	-23	-23	-21	-26	-92	-21	-22	-17	-23	-83
Résultat du segment	146	147	143	148	583	148	146	148	153	596
Marge de contribution du Segment %	45,2%	44,9%	45,1%	42,8%	44,5%	45,0%	44,7%	44,7%	43,8%	44,5%

Résultats opérationnels de EBU

	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
DE FIXE										
Nombre de canaux d'accès (en milliers)	862	854	845	837	837	825	815	808	798	798
Voix	720	712	704	695	695	686	677	670	660	660
Large bande	143	142	141	141	141	139	138	137	137	137
ARPU (en EUR)										
ARPU Voix	30,7	30,4	29,8	30,3	30,3	30,8	30,1	30,3	30,7	30,5
ARPU large bande	43,9	43,2	42,7	41,9	42,9	43,5	43,8	44,5	43,7	43,9

	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
DE MOBILE										
Nombre de clients actifs (en milliers)	1.069	1.095	1.121	1.161	1.161	1.179	1.200	1.338	1.470	1.470
Dont cartes voix et data	827	844	854	863	863	869	879	885	894	894
Dont M2M	234	243	258	289	289	301	311	443	566	566
Dont cartes Internet Everywhere	8	8	9	9	9	10	10	10	10	10
Taux de désactivation annualisé (mixte)	10,3%	10,1%	8,4%	10,0%	9,8%	11,3%	10,0%	8,9%	10,3%	10,1%
ARPU Net (en EUR)										
Postpaid	30,1	30,5	29,4	28,2	29,5	29,3	29,7	30,0	30,0	29,7
Utilisation moyenne de data Mobile/utilisateur/mois (Mb)										
4G	507	642	652	664		718	752	811	862	
Mixte	290	349	387	414		488	529	590	645	

Résultats financiers de TEC&W

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	64	60	60	58	242	55	58	55	52	220
Résultat du segment	-34	-28	-38	-43	-143	-44	-44	-44	-48	-180
Sous-jacent										
Revenus	64	60	60	58	242	55	58	55	52	220
Achat de matériel et de services liés aux ventes	-9	-9	-9	-9	-36	-9	-9	-8	-8	-34
Marge brute	55	51	51	49	206	46	50	47	44	186
Marge brute %	85,6%	85,6%	84,6%	84,7%	85,1%	84,1%	85,2%	84,9%	83,8%	84,5%
Charges totales avant dépréciations et amortissements	-89	-87	-89	-107	-371	-90	-94	-94	-91	-370
Frais de personnel et de pensions	-41	-42	-44	-40	-168	-41	-41	-45	-40	-167
Autres charges d'exploitation	-48	-45	-45	-67	-204	-49	-53	-49	-52	-203
Résultat du segment	-34	-35	-39	-57	-165	-44	-44	-48	-48	-183

Résultats opérationnels de détail et clients MVNO de TEC&W

	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
DE FIXE										
Nombre de canaux d'accès (en milliers)										
Voix (1)	10	10	9	9	9	9	9	9	8	8
Large bande (1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
DE MOBILE										
Nombre de clients actifs de Mobile (en milliers)										
Retail (1)	10	10	10	10	10	11	10	10	10	10
MVNO	6	7	10	11	11	11	11	11	12	12

(1) i.e. les produits retail de Proximus vendus via TEC&W (usage propre des OLO's ou revente)

Résultats financiers de S&S

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	7	64	7	8	85	11	12	6	14	42
Résultat du segment	-75	-17	-67	-83	-242	-71	-60	-171	-64	-366
Sous-jacent										
Revenus	7	8	7	8	29	8	5	5	7	25
Achat de matériel et de services liés aux ventes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de personnel et de pensions	-34	-34	-34	-31	-132	-33	-32	-34	-29	-129
Autres charges d'exploitation	-49	-41	-44	-53	-187	-50	-41	-36	-48	-175
Résultat du segment	-76	-67	-71	-76	-290	-75	-67	-65	-71	-279

Résultats financiers de BICS

(en millions EUR)	Q114	Q214	Q314	Q414	2014	Q115	Q215	Q315	Q415	2015
Rapportés										
Revenus	357	434	410	395	1597	399	411	420	385	1616
Résultat du segment	30	53	38	32	153	39	47	41	34	160
Sous-jacent										
Revenus	357	415	410	395	1577	399	411	420	385	1616
Revenus Voix	304	357	346	336	1344	335	347	347	318	1347
Revenus non-Voix	53	57	64	59	233	65	64	73	67	269
Achat de matériel et de services liés aux ventes	-298	-352	-346	-333	-1330	-335	-336	-348	-320	-1338
Marge brute	58	62	64	62	247	65	75	73	65	278
Marge brute %	16,2%	14,9%	15,6%	15,7%	15,7%	16,3%	18,2%	17,4%	16,9%	17,2%
Charges totales avant dépréciations et amor	-28	-28	-26	-30	-113	-26	-29	-32	-32	-118
Frais de personnel et de pensions	-11	-11	-12	-12	-47	-12	-14	-13	-15	-53
Autres charges d'exploitation	-17	-17	-14	-18	-66	-14	-15	-19	-17	-64
Résultat du segment	30	35	39	32	135	39	47	41	34	160
Marge de contribution du Segment %	8,4%	8,4%	9,5%	8,1%	8,6%	9,8%	11,4%	9,7%	8,7%	9,9%

Gestion des risques

Cette partie du rapport traite de la Gestion des Risques par le Groupe, ce qui inclut une description des risques et incertitudes majeurs auxquels le Groupe est confronté et aussi des principaux efforts de prévention déployés.

La prise de risques est inhérente dans le monde des affaires. La gestion efficace des risques permet d'assurer un rendement aux actionnaires de Proximus. Proximus croit fermement que la gestion des risques joue un rôle fondamental dans la gouvernance d'entreprise et le développement d'une activité durable. Le Groupe a adopté une philosophie du risque visant à maximiser la réussite des activités et la valeur pour les actionnaires en équilibrant de manière efficace risques et avantages. La gestion des risques a non seulement pour objectif de préserver les actifs et la solidité financière du Groupe, mais aussi de protéger la réputation de Proximus. Un processus structuré de gestion des risques permet à la direction de prendre des risques de manière calculée. Les objectifs et règlements en matière de gestion des risques sont repris dans la note 33 des états financiers consolidés, publiés sur le site internet de Proximus. Les risques liés à d'importants contentieux et procédures judiciaires en cours sont présentés dans la note 35 de ces états financiers. Les risques d'entreprise et les risques liés au reporting financier ainsi que les facteurs d'atténuation et les mesures de contrôle connexes, sont détaillés ci-dessous. Nous soulignons que cet aperçu ne constitue pas une analyse exhaustive de tous les risques potentiels auxquels Proximus pourrait être confrontée.

Les risques d'entreprise

La politique de gestion des risques d'entreprise du Groupe (Enterprise Risk Management - ERM) couvre le spectre des risques ("événements négatifs potentiels") et des incertitudes que Proximus pourrait rencontrer. L'ERM de Proximus offre un cadre structuré et cohérent destiné à évaluer, traiter et rapporter les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de développement stratégique de Proximus. Son but consiste à maximiser la valeur pour les actionnaires en alignant la gestion des risques sur la stratégie de l'entreprise, en évaluant les risques émergents provenant de la réglementation, des nouvelles technologies ou du marché, et en développant une tolérance et des stratégies d'atténuation de ces risques. Depuis 2006, Proximus s'attache, chaque année, à analyser et mettre à jour sa politique des risques. Cette évaluation des risques fait partie intégrante du cycle de planification stratégique annuelle de Proximus. Tous les risques et opportunités recensés sont établis selon un ordre de priorité en termes d'impact et de probabilité, en prenant en compte des paramètres quantitatifs et/ou qualitatifs. Ce processus d'identification et de classement par ordre de priorité s'appuie sur un modèle d'auto-évaluation et des séances de validation. Le rapport qui en résulte, portant sur les risques et incertitudes majeurs, est ensuite analysé par le Comité Exécutif, l'Administrateur délégué et le Comité d'audit et de conformité. Parmi les risques identifiés lors de l'exercice d'ERM de 2015, les catégories suivantes ont été évaluées comme prioritaires : la dynamique concurrentielle sur le marché, la flexibilité du coût des ressources humaines, l'évolution du modèle économique, les ambitions à long terme par rapport au rendement à court terme et la culture d'entreprise.

Dynamique concurrentielle du marché

Les activités de Proximus se concentrent principalement sur la Belgique, petit pays qui compte une poignée de grands acteurs télécoms, parmi lesquels Proximus est l'opérateur historique. Proximus opère sur des marchés en pleine croissance (smartphones, données mobiles, M2M, IT), en maturation (Internet fixe, mobile postpaid), et saturés (téléphonie fixe) voire en déclin (mobile prepaid).

Le marché est en constante évolution, avec en jeu, une dynamique concurrentielle susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution de la valeur du marché. La fusion de Telenet-Base, l'arrivée de Mobistar sur le câble, le transfert des clients MVNO de Telenet sur le réseau de Base, "allégeant" le réseau de Mobistar d'un certain nombre d'utilisateurs, ou l'accélération de l'adoption des applications OTT qui mettent en péril la

prédominance de la téléphonie vocale et du SMS, sont autant de facteurs qui pourraient peser davantage sur le marché.

De plus, les principaux concurrents de Proximus, à savoir Mobistar, Base et Telenet, sont respectivement des filiales d'Orange et de Liberty Global, de grands opérateurs internationaux qui peuvent tirer parti d'économies d'échelles. Nethys et Brutélé (opérant sous la marque de VOO) constituent aussi d'importants concurrents locaux dans le domaine du câble, au sud du pays.

Tour à tour, le renforcement de la concurrence (par exemple Telenet-Base), l'arrivée sur le marché d'un nouveau venu ou l'émergence d'une guerre radicale des prix (via les prix de gros du câble) pourraient coûter à Proximus des parts de marché ou forcer l'entreprise à réviser ses prix à la baisse, avec un impact négatif sur ses revenus et bénéfices. C'est ce qui s'est produit en 2012, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi Télécom en Belgique, qui a entraîné une augmentation significative du taux de résiliation des abonnements mobiles. Cette nouvelle réglementation, conjuguée à une concurrence agressive des prix du mobile (tant dans le détail que le wholesale), a contraint Proximus à revoir son offre de tarification mobile fin 2012 et en 2013.

Une consolidation potentielle des câblo-opérateurs pourrait encore attiser la concurrence.

La substitution des services de ligne fixe (notamment par des applications et médias sociaux comme Skype, Facebook, Whatsapp, etc.), et du contenu TV (comme Stievie) pourraient également compliquer la donne au niveau des revenus et des marges à mesure que ces services Over-The-Top gagnent du terrain.

Néanmoins, grâce à sa stratégie à long terme et à ses investissements permanents dans le réseau (Fibre, VDSL/Vectoring, 4G/4G+, Mobile Coverage Extender, Wi-Fi Extender) Proximus améliore constamment la qualité de ses offres multiplay. Aujourd'hui, l'entreprise équipe un nombre toujours plus important de clients des dernières technologies ; elle garde sa position de leader dans l'innovation mobile ; elle améliore de façon structurelle le service à la clientèle et collabore avec des acteurs qui proposent du contenu et des services OTT afin d'offrir une large gamme de contenus (Sports, Netflix, familles et enfants...), tout en développant une stratégie multicanal et en améliorant les interfaces clients numériques.

Proximus détient aujourd'hui une position concurrentielle avantageuse qui donne à l'entreprise d'autres leviers que simplement les prix, permettant de réduire le taux de désabonnement et l'exposition aux variations de prix.

Les câblo-opérateurs optent pour l'intégration verticale de la chaîne de valeur, en achetant du contenu voire en acquérant des participations dans des chaînes de télévision. Face à ces menaces, Proximus réagit en adoptant une approche convergente, et en offrant de nouveaux services (TV Replay, Proximus Cloud, Smart and Safe Living, par exemple). Proximus opte pour un modèle d'agrégateur, en mettant le meilleur contenu à disposition de ses clients pour renforcer sa nouvelle marque (Netflix, entre autres).

En 2015, Proximus a continué à faire grandir sa marque unique et convergente, dérivée de son ancienne marque mobile. Elle approche néanmoins toujours le segment des clients sensibles au prix par l'intermédiaire de sa filiale Scarlet, fournisseur de produits mobiles et triple play à bas prix.

Sur le marché des PME, Proximus doit non seulement rivaliser avec les concurrents du marché résidentiel, mais également avec les acteurs de niche sur les différents segments de produits. Sur le marché des grandes entreprises, Proximus doit rivaliser avec des opérateurs internationaux comme Orange Business Services, Colt, Verizon Business et BT Belgium, ainsi que des intégrateurs tels que Dimension Data, Getronics, Cegeka et RealDolmen. Le morcellement du paysage concurrentiel entraîne une bataille des prix, et pourrait influencer encore les revenus et les marges. De même, l'acquisition imminente de Base par Telenet pourrait conduire à une concurrence accrue des prix sur le marché mobile dans le segment Entreprise.

Ici aussi, Proximus entend faire face à la concurrence croissante en renforçant sa stratégie de convergence

voix-connées-IT et en exploitant au mieux son potentiel commercial, son large portefeuille et son expertise. Elle parviendra à préserver la valeur de l'entreprise en proposant des solutions adaptées aux besoins de ses clients, basées à la fois sur ses atouts actuels et l'innovation, comme l'IdO, le cloud, la sécurité et le Big Data.

L'évolution de la réglementation sur l'itinérance sera également susceptible de déclencher de nouvelles formes de concurrence sur les marchés à partir de mi-2017.

Quant au marché des services internationaux de carrier, il continue d'être marqué par une forte volatilité dans le segment vocal. Les marges unitaires des segments voix et data sont toujours mises sous pression en raison de la guerre des prix, de la consolidation des concurrents et de la facilité pour les clients de changer de fournisseur. Si ces deux éléments (volatilité et pression sur les marges unitaires) devaient se poursuivre et/ou si BICS ne compense pas les baisses de prix par une augmentation des volumes dans de nouvelles activités, le taux de croissance, les revenus d'exploitation et le bénéfice net de BICS pourraient en subir les conséquences. De plus, la pression sur le marché des données mobiles pourrait s'intensifier et affecter ainsi le profil de croissance de l'International Carrier Services.

Flexibilité du coût des ressources humaines

Étant donné que les marges de Proximus sont sous pression depuis quelques années, l'entreprise doit réduire considérablement ses coûts pour préserver l'EBITDA. Une partie importante des dépenses de Proximus est consacrée aux frais de personnel (internes ou externes, passés en charge ou capitalisés). En termes de ratio ou de chiffres d'affaires, le coût total de la main-d'œuvre de Proximus se situe clairement au-dessus de la moyenne par rapport à ses homologues internationaux et principaux concurrents.

La Belgique applique par ailleurs l'indexation automatique des salaires liée à l'inflation, entraînant pour Proximus une hausse des coûts non seulement de son propre personnel mais aussi de ses sous-traitants, ces derniers étant également soumis à l'indexation.

Au niveau du Groupe Proximus, environ un employé sur trois est statutaire et bénéficie de l'application des règles RH relativement strictes. Cette situation n'offre pas beaucoup de souplesse et pourrait empêcher Proximus d'améliorer sa capacité d'accroître sa flexibilité pour atteindre des niveaux comparables à ceux de ses concurrents.

D'importants efforts seront nécessaires pour accroître la flexibilité et la mobilité au sein de l'organisation. Les activités deviennent de plus en plus complexes et nécessitent des compétences plus pointues et un renforcement des effectifs, principalement dans les fonctions en contact avec la clientèle.

Dans la nouvelle ère numérique, les travailleurs du savoir constituent un véritable avantage concurrentiel lorsqu'ils disposent des compétences et de l'état d'esprit adéquats. Proximus pourrait devoir se préparer à une pénurie de ressources qualifiées dans des domaines très spécifiques tels que la sécurité, le digital front-end, l'analyse des données, l'IT agile... Cette insuffisance pourrait freiner la mise en œuvre de notre stratégie convergente et orientée client, tout en retardant une partie de nos ambitions dans l'innovation. C'est pour cela que nous concentrons toute notre attention sur les programmes de formation, la mobilité interne et l'engagement sélectif de jeunes diplômés dans des domaines de compétences pertinents. L'image de marque attrayante de Proximus, comme employeur, contribue fortement à séduire et retenir les talents aux compétences appropriées.

En ce début 2016, des négociations sont en cours avec les syndicats afin d'adopter les mesures structurelles indispensables pour réduire les frais de personnel. L'objectif vise à améliorer l'employabilité des collaborateurs, à accroître la flexibilité au niveau des transferts du personnel au sein de l'organisation, à adapter plus rapidement la main-d'œuvre au volume de travail réel et à aligner la rémunération en fonction des pratiques courantes dans le secteur.

Proximus a récemment adapté et simplifié sa structure organisationnelle, afin d'évoluer vers une organisation hautement performante.

Des initiatives sont actuellement menées pour préserver l'équilibre entre effectifs et charge de travail (aussi bien en termes de nombre d'employés que de compétences), optimiser la gestion des ressources internes et externes, stimuler la mobilité (interne) et simplifier fondamentalement et/ou automatiser les produits et services ainsi que les processus et les systèmes de Proximus.

Évolution du modèle économique

Le modèle économique et la performance financière de Proximus sont et seront touchés par les technologies (disruptives), telles que les smartphones eSIM et les services OTT (Over-The-Top). En réponse à ces nouvelles technologies et développements du marché, Proximus devra à son tour proposer de nouveaux produits ou services compétitifs, essentiels au maintien de sa performance et de sa rentabilité à long terme.

La relation directe avec les clients est une source de valeur. Perdre ce contact, en totalité ou en partie, compte tenu de l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, pourrait affecter les revenus, les marges et la position financière de Proximus ainsi que les perspectives de ses produits et services classiques de télécommunications.

Tout comme les autres opérateurs, Proximus continuera à enregistrer une baisse de ses services traditionnels (voix et accès), compensée partiellement par l'augmentation de revenus provenant de services innovants. Néanmoins, les marges générées par ces nouveaux services sont, en moyenne, plus faibles que celles résultant des activités antérieures.

Pour faire face à cette concurrence, Proximus ambitionne d'améliorer sa réponse vis-à-vis des besoins des clients, en leur offrant des solutions intégrées avec des produits convergents, incluant des solutions fixes et mobiles, des engagements de service et des services à valeur ajoutée. Apporter des innovations significatives et se rapprocher de partenaires OTT de référence sera déterminant pour rester en phase avec les attentes de nos clients.

Ambitions à long terme et rendement à court terme

Trouver le bon équilibre entre les ambitions à long terme et la rentabilité à court terme représente toujours un défi dans les entreprises en pleine transformation et en proie à une forte concurrence. À l'heure où l'industrie migre vers des services de plateformes en ligne, pilotés par des logiciels, les cycles de vie de la technologie deviennent plus courts, mettant davantage l'accent sur le rendement des investissements. Dans ce contexte, il est essentiel de consentir aujourd'hui les investissements technologiques nécessaires pour créer des flux de revenus futurs et les sécuriser. Toutefois ces investissements peuvent parfois entrer en conflit avec une politique de réduction des coûts à court terme pour respecter les exigences de rendement.

La direction s'engage pleinement à atteindre les objectifs à court terme tout en ambitionnant de préparer l'avenir.

Pour ce faire, l'entreprise a pris une série de décisions fortes :

1. Le niveau de CAPEX absolu de l'entreprise a été revu à la hausse depuis 2014 afin d'investir davantage dans les réseaux et systèmes du futur. Cette hausse permet de financer des programmes pluriannuels et de transformation, tout en maintenant l'attention sur les actions à mener à court terme pour rester compétitif (leadership dans le secteur mobile, migrations des clients vers les dernières technologies...).
2. L'entreprise se concentre sur un nombre limité de clusters d'investissement stratégique. Ces clusters concentrent tous les moyens de l'entreprise, en soutien des principaux objectifs stratégiques, appelés nos « blue chips ». L'entreprise a par ailleurs lancé de vastes programmes d'efficacité (centrés sur la simplification, la numérisation et une organisation hautement performante) afin de réduire progressivement les charges opérationnelles. Notre ambition est de réduire l'OPEX total de 100 millions € durant la période 2013-2018.
3. Le lancement de programmes transversaux (numérisation, transformation IT...) donnera à Proximus les capacités, la flexibilité et les outils nécessaires, de bout en bout, pour concrétiser ses ambitions stratégiques. Dans un environnement qui évolue très rapidement, il s'agit de répondre toujours plus promptement et de saisir les opportunités. Ces programmes mettront en œuvre les moyens indispensables afin de garantir le déploiement de feuilles de route à plus long terme.
4. Un plan d'intéressement à long terme a été mis en place pour promouvoir une mentalité de création de valeur à long terme au sein de la haute direction, dont la plupart des objectifs annuels consisteront, au niveau du Groupe, à favoriser les intérêts à court et long terme de l'entreprise.

Culture d'entreprise

Dans la dynamique actuelle du marché, où les technologies et les besoins des clients évoluent toujours plus vite, le risque d'inertie est bien réel. Si Proximus ne parvient pas à s'adapter suffisamment rapidement à l'évolution du marché, elle risque de perdre sa position concurrentielle.

Les entreprises agiles se concentrent sur leur capacité à anticiper et à mettre en œuvre les changements nécessaires, afin de continuer à offrir la meilleure expérience à leurs clients.

La culture « Good to Gold » de Proximus est le moteur de la transformation de l'entreprise vers une organisation agile.

Cela implique :

1. le partage de valeurs communes : Agilité, Collaboration et Responsabilité

Agilité : garder un regard externe sur les clients et les marchés afin de renforcer notre capacité à anticiper les changements et à nous lancer des défis.

Collaboration : travailler ensemble avec enthousiasme et de façon respectueuse, et être alignés sur les mêmes objectifs communs.

Responsabilité : se sentir responsable ; gérer le problème et ensuite élaborer soi-même la solution.

2. le développement d'une mentalité orientée vers la croissance

Dans toute organisation, ce sont les collaborateurs qui réalisent les ambitions de l'entreprise et en assurent le succès. Chez Proximus, nous misons sur un nouvel état d'esprit de nos équipes aptes à garantir nos ambitions de croissance durable. Au-delà de l'adhésion à nos objectifs et à nos ambitions, l'état d'esprit orienté vers la croissance repose sur un ensemble de convictions sur nos qualités et nos compétences, notre capacité à les développer davantage et à nous améliorer dans nos métiers, en nous perfectionnant continuellement.

Une culture gagnante commence au plus haut niveau pour ensuite imprégner l'ensemble de l'organisation. En créant un environnement favorable, elle nous permet d'atteindre de meilleurs rendements et d'offrir de meilleurs résultats à nos clients. C'est pour cette raison que nous avons introduit notre nouvelle culture d'entreprise du sommet vers la base. Tous les dirigeants, au sein de l'organisation, ont pu découvrir ces nouveaux composants de notre culture d'entreprise durant les sessions « Good to Gold » dispensées par nos formateurs internes.

Mettre en œuvre un changement de culture d'entreprise durable nécessite l'implication de tous les employés de Proximus. Appuyés et inspirés par les dirigeants qui ont les compétences nécessaires, ils sont invités à découvrir et partager ces nouveaux paramètres. Dans ce contexte, le coaching et le feedback sont essentiels afin d'installer et d'ancrer à long terme un état d'esprit axé sur la croissance.

Pour stimuler le niveau de responsabilisation des collaborateurs, nous proposons également une nouvelle approche, avec sur le terrain des équipes appelées « Good to Gold teams ». L'objectif est de les aider à améliorer leur responsabilité et à porter une plus grande attention aux leviers à leur disposition.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques liés aux systèmes, aux processus, aux personnes et aux événements extérieurs qui pourraient affecter l'exploitation des activités de Proximus. Ceci inclut notamment : les aspects d'exécution et de cycle de vie d'un produit ; la sécurité et la performance d'un produit ; la gestion de l'information, la protection des données et la cyber sécurité ; la continuité des activités ; la chaîne logistique et d'autres risques, y compris les ressources humaines et la réputation. Selon la nature du risque et de l'activité ou fonction touchée, Proximus utilise une grande variété de stratégies de réduction de risques, et notamment des stress tests (tests de résistance) axés sur des scénarios défavorables, des plans de sauvegarde/continuité des activités, la revue des processus opérationnels et des couvertures assurances. La mesure et la gestion des risques opérationnels de Proximus s'appuient sur la méthodologie AMA (Advanced Measurement Approach). Un registre de risques a été développé qui reprend également le résultat des simulations de scénarios défavorables et ce, afin que ces stress tests soient les plus pertinents possibles.

Proximus est couverte par une assurance responsabilité civile générale et professionnelle étendue, une assurance commages propres et pertes d'exploitation ainsi qu'une police d'assurance spécialement dédiée à la cyber sécurité. Toutefois ces couvertures d'assurances sont susceptibles de ne pas donner lieu à des indemnités si les clauses d'exclusions traditionnelles en matière d'assurances (événements non accidentels) devaient s'appliquer.

Les exemples les plus pertinents de facteurs de risques opérationnels sont décrits ci-dessous.

La continuité des activités

Toute interruption de notre infrastructure ICT, tout comme de l'infrastructure qui soutient nos activités (y compris les opérations qui dépendent de vendeurs tiers tels que les fournisseurs d'énergie), pourrait avoir un impact défavorable sur nos revenus, sur nos responsabilités et la réputation de notre entreprise.

Par conséquent, renforcer et améliorer la fiabilité de nos produits et services est et reste notre priorité absolue. Nous sommes confiants que les plans de continuité de nos activités permettront à notre entreprise de rester opérationnelle suite à n'importe quel type d'interruption : coupures de courant, pannes du système IT, catastrophes naturelles, problèmes de la chaîne d'approvisionnement et plus encore.

Pour chacune de nos fonctions critiques, des plans de continuité des activités ont été développés pour :

- identifier et prévenir les risques lorsque c'est possible
- se préparer aux risques qui sont en dehors de notre contrôle
- intervenir et reprendre l'activité en cas d'incident ou de crise

Proximus suit de près les lignes directrices des meilleures pratiques du Business Continuity Institute (BCI). Le niveau de préparation (KPI pertinents et tableaux de bord) est soumis chaque année au Comité d'audit. En cas d'événement indésirable majeur, Proximus a mis en place et teste en permanence un processus de gestion de crise appelé PERT (Proximus Emergency Response Team).

Cyber sécurité

La vulnérabilité accrue à un niveau global, les menaces et les attaques toujours plus sophistiquées et ciblées dans le domaine de la cyber sécurité constituent un risque pour la sécurité de Proximus, tout comme celle de ses clients, partenaires, prestataires et fournisseurs tiers de services, de systèmes et de réseaux. Dans ce cas, la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données de Proximus et de ses clients pourraient également être à risque.

Afin de réduire ces risques, les mesures adéquates ont été prises et les investissements nécessaires ont été réalisés. Ces mesures englobent, notamment : la formation des employés, le contrôle et les analyses, et la maintenance des systèmes de protection et des plans d'urgence.

Chaîne logistique

Proximus dépend pour son fonctionnement de fournisseurs et de prestataires clés en matière équipements et de biens & services.

La Supply chain risk management (SCRM) ou la gestion des risques liée à la chaîne logistique, est définie comme « la mise en œuvre de stratégies visant à gérer à la fois les risques quotidiens et les risques exceptionnels, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette méthode est basée sur l'évaluation continue des risques avec pour objectif d'en réduire la vulnérabilité et d'en assurer la continuité ».

Les actions suivantes ont été entreprises afin de maintenir la chaîne logistique et d'approvisionnement à un niveau acceptable de risque :

- Les fournisseurs principaux ou leurs sous-traitants mis sous surveillance
- La gestion des stocks
- Prise en considération de sources alternatives d'approvisionnement
- Plans de continuité d'activités/plans d'urgence
- Evaluation des risques et audit de fournisseurs clefs
- Campagnes de sensibilisation et programmes de formation

Protection des données

Les lois sur la protection des données veillent à établir un équilibre entre les droits des individus à la vie privée et la capacité des organisations à utiliser ces données à des fins commerciales.

Tenant compte du fait que Proximus s'est engagée à protéger les données à caractère personnel et privé, l'entreprise a désigné un Data Protection Officer (DPO) dédié qui a pour mission de :

1. Vérifier que les données personnelles des clients sont traitées de manière fiable et conservées en toute sécurité.
2. Contrôler et surveiller afin de garantir la sécurité des données des clients.
3. S'assurer que Proximus est transparente en termes de traitement des données des clients et des utilisateurs à toutes les étapes de la relation que nous entretenons avec eux.
4. Fournir un support à nos clients et utilisateurs afin de les aider à protéger leur vie privée et à mieux gérer la confidentialité de leurs données personnelles.
5. S'assurer que Proximus prend dûment soin des données de ses employés et de ses clients, en expliquant pourquoi et comment nous les collectons et les utilisons, et qui a l'autorisation d'y accéder.

Le Data Protection Officer assure également le pilotage d'un comité de la vie privée, regroupant les différents acteurs de la gestion de données. Sa mission est de coordonner le plan d'action pour la protection de la vie privée à travers l'ensemble de l'organisation.

Comité de gestion des risques et conformité

Un Comité de gestion des risques et conformité a été créé en 2015. Il remet ses rapports au Comité Exécutif. Il supervise les risques importants pour la société ainsi que les risques opérationnels et évalue l'efficacité des contrôles internes et les mesures prises afin de réduire ces risques.

Proximus dispose de stratégies générales de gestion des risques, qui sont catégorisés en différents niveaux, selon que la société veuille les éviter, les transférer, les réduire ou les accepter. Ces stratégies d'intervention sont conçues afin de gérer les risques dans les limites acceptables des degrés de tolérance au risque, dans le respect des directives globales de Proximus.

Une méthode rigoureuse de gestion du risque est fondamentale dans un environnement technologique et concurrentiel en rapide mutation. Proximus, est prêt à accepter de prendre des risques seulement si l'entreprise en reçoit en contrepartie une rentabilité adéquate (optimisation du ratio risque/rendement).

Risques liés au reporting financier

En plus des risques d'entreprise généraux ayant également un impact sur le reporting financier (par exemple le personnel), les risques majeurs identifiés dans ce domaine comprennent les aspects suivants : nouvelles transactions et évolution des normes comptables, changements dans la législation et les réglementations fiscales et procédure de clôture des états financiers.

Nouvelles transactions et évolution des normes comptables

De nouvelles transactions pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers, directement dans les comptes ou dans les annexes. Un traitement comptable inadéquat pourrait engendrer des états financiers qui ne donnent plus une image fidèle. Les changements apportés à la législation (par exemple : âge de la pension, protection des consommateurs) pourraient également avoir un impact significatif sur les résultats financiers rapportés. De nouvelles normes comptables peuvent nécessiter la collecte de nouvelles informations et l'adoption de systèmes (de facturation, par exemple) complexes. Si de telles opérations ne sont pas anticipées de manière adéquate, la ponctualité et la fiabilité du reporting financier pourraient s'en trouver compromises.

Le département Corporate Accounting a pour mission de suivre l'évolution dans le domaine des normes (tant au niveau des normes locales GAAP (General Accepted Accounting Principles), que pour les normes IFRS (International Financial Reporting). Les changements sont identifiés et leur impact sur le reporting financier de Proximus fait l'objet d'une analyse proactive.

Chaque nouveau type de transaction (par ex. nouveau produit, nouvel avantage accordé au personnel, offre groupée.) fait l'objet d'une analyse approfondie sous les angles du reporting financier, de la gestion du risque, de la trésorerie et de la fiscalité. De plus, les exigences de développement liées aux systèmes financiers sont définies dans les délais voulus et la conformité avec les normes internes et externes fait l'objet d'une analyse systématique. L'accent est mis sur l'élaboration de contrôles préventifs et la mise en place d'outils de reporting permettant des contrôles a posteriori.

Le Comité d'Audit et de Conformité (A&CC) et le Comité Exécutif sont régulièrement informés des nouvelles normes voyant le jour dans le domaine du reporting financier et de leur impact potentiel sur les résultats financiers de Proximus.

Changements dans les législations et réglementations fiscales

Les changements apportés aux législations et réglementations fiscales (impôt des sociétés, T.V.A., etc.) ou à leur application par les autorités fiscales pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers. Afin d'assurer la conformité des règles il est souvent requis de mettre en place, dans un bref délai, des procédures administratives complémentaires en vue de rassembler les informations pertinentes ou d'implémenter des mises à jour dans des systèmes IT existants (par ex. les systèmes de facturation).

Le département fiscal suit en permanence les changements susceptibles de survenir dans la législation et les réglementations fiscales ainsi que dans les interprétations des lois fiscales existantes par les autorités fiscales. La législation, la doctrine, la jurisprudence, les déclarations politiques, les projets de loi disponibles, etc. servent de base à une analyse d'impact dans une perspective financière et opérationnelle.

Procédure de clôture des états financiers

La mise à disposition d'états financiers fiables et ponctuels reste tributaire d'une procédure adéquate de clôture de ces états financiers.

Des rôles et responsabilités ont été clairement définis dans la procédure de clôture des états financiers. Les différentes phases de la procédure de clôture mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle des états financiers font l'objet d'une surveillance continue. À cela s'ajoutent différents contrôles visant à s'assurer de la qualité et de la conformité avec les exigences et directives internes et externes.

Un calendrier de clôture très détaillé est établi pour Proximus et ses principales filiales. Ce calendrier comprend le détail des réunions préparatoires inter divisionnaires, les échéances des procédures spécifiques, les dates et heures précises de verrouillage de sous-systèmes IT, les réunions de validation et les informations requises en matière de reporting.

Différents contrôles ont lieu pour chaque procédure et sous-procédure, en ce compris des contrôles préventifs impliquant un contrôle des informations avant traitement ainsi que des contrôles de détection dans lesquels le résultat de la procédure est analysé et confirmé. Une attention spécifique est consacrée aux tests de vraisemblance, qui consistent à analyser les informations financières à l'aide de moteurs opérationnels sous-jacents plus profonds, ainsi qu'aux tests de cohérence impliquant la compilation d'informations financières provenant de différents domaines pour confirmer certains résultats ou tendances, etc. Les différentes entrées comptables sont testées dans le cas de transactions substantielles ou uniques. Pour les autres, des contrôles sont opérés par coups de sonde. La combinaison de l'ensemble de ces tests permet de fournir une certitude suffisante quant à la fiabilité des résultats financiers.

Systèmes de Contrôle Interne

Le Conseil d'Administration de Proximus est responsable pour l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques.

Proximus a mis en place un système de contrôle interne basé sur le modèle COSO, c.-à-d. le cadre intégré de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise publié par le « Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission ("COSO") » pour la première fois en 1992 et mis à jour en mai 2013. Cette méthodologie COSO repose sur 5 domaines : l'environnement de contrôle, l'analyse des risques, les activités de contrôle, l'information et communication et la surveillance.

Le système de contrôle interne de Proximus se caractérise par une organisation avec des responsabilités clairement définies, des ressources et de l'expertise suffisantes ainsi que des systèmes d'information, des procédures et des pratiques appropriées. Il va de soi que Proximus ne peut garantir que ce système de contrôle interne sera suffisant en toutes circonstances, étant donné que les risques d'usage inadéquat d'actifs ou de communication erronée ne peuvent jamais être totalement éliminés. Cependant, Proximus organise une révision continue et un suivi de toutes les composantes de ses systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour s'assurer que ceux-ci restent toujours adéquats.

Proximus considère la distribution dans les temps à toutes les parties concernées de l'entreprise, tant internes qu'externes, d'une information financière complète, fiable, pertinente et conforme, tant aux normes internationales d'information financière (IFRS) qu'aux obligations complémentaires belges d'information, comme un élément essentiel de gestion et de gouvernance. C'est pourquoi Proximus a organisé ses systèmes de contrôle interne et de gestion des risques portant sur son système de reporting financier en vue de s'assurer que cet objectif est atteint.

Environnement de contrôle

Organisation du contrôle interne

Conformément aux statuts, Proximus a un Comité d'Audit et de Supervision (Audit and Compliance Committee – A&CC). Son rôle est d'assister et de conseiller le Conseil d'Administration dans le cadre de son contrôle (i) du processus de reporting financier, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, (iii) de la fonction d'audit interne de Proximus et de son efficacité, (iv) de la qualité, de l'intégrité et du contrôle juridique des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que des états financiers de la société, y compris le suivi de questions et recommandations formulées par les commissaires, (v) de la relation avec les commissaires réviseurs du Groupe ainsi que de l'évaluation et du contrôle de l'indépendance de ces derniers, (vi) du respect, par Proximus, des exigences légales et réglementaires et (vii) du respect, au sein de la société, du Code de Conduite de Proximus ainsi que du «Dealing Code».

Le Comité d'Audit et de Supervision (A&CC) se réunit au moins une fois par trimestre.

Ethique

Le Conseil d'Administration a approuvé une Charte de Bonne Gouvernance et un Code de Conduite « Une compagnie socialement responsable ». Tous les employés doivent réaliser leurs activités quotidiennes et leurs objectifs au sein de l'entreprise conformément aux plus stricts standards et principes éthiques, en appliquant les valeurs du Groupe (agilité, responsabilité et collaboration) comme principe directeur.

Le code « Une compagnie socialement responsable », qui est disponible sur le site www.proximus.com, établit les principes mentionnés ci-dessus et vise à inspirer chaque employé dans son comportement et ses

attitudes quotidiennes. Le comportement éthique ne se limite pas au texte du Code. Le Code est une synthèse des principes essentiels et n'est donc pas exhaustif.

De plus, Proximus en général et le département financier en particulier, ont une tradition de donner une grande importance à la conformité et au strict respect pour un reporting dans les temps et de qualité.

Règles et procédures

Les principes et les règles du Code « Une compagnie socialement responsable » sont plus développés encore dans les différentes règles internes et procédures. Ces règles et procédures du Groupe sont disponibles sur le site intranet de Proximus. Chaque règle a son responsable qui la revoit régulièrement et la met à jour si cela s'avère nécessaire. Périodiquement, et lors d'une mise à jour, une communication appropriée est organisée.

Dans le domaine du reporting financier, des règles générales et plus détaillées, des directives et des instructions sont résumées dans les manuels comptables et autres sources, disponibles sur le site intranet de Proximus. De plus, le département Corporate Accounting organise régulièrement des séminaires comptables internes afin de maintenir à jour les financiers et non financiers en ce qui concerne les règles et procédures comptables.

Rôles et responsabilités

Les systèmes de contrôle interne de Proximus bénéficient du fait qu'à travers l'ensemble de l'organisation, les rôles et les responsabilités sont clairement définis. Chaque business unit, division et département a sa vision, sa mission et ses responsabilités, tandis qu'au niveau individuel chacun dispose d'une description claire de sa fonction et de ses objectifs.

Le rôle principal de la division Finance est de fournir du support aux divisions et filiales via la livraison d'informations financières précises, fiables et à temps en vue de prendre des décisions, de superviser la rentabilité des affaires et de gérer efficacement les services financiers de l'entreprise.

L'équipe du département Corporate Accounting assume cette responsabilité comptable pour la maison mère Proximus et les principales sociétés belges. Ils fournissent également un support central aux autres filiales. Pour ce support centralisé, l'organisation est structurée suivant les principaux processus (financiers). Ces principaux processus comprennent les investissements et actifs, les stocks, les commandes en cours et la reconnaissance des revenus, la comptabilité financière, les charges d'exploitation, les provisions et litiges, les salaires, les avantages postérieurs à l'emploi et les taxes. Ce support centralisé organisé autour de processus spécifiques et des standards IFRS permet l'expertise comptable en profondeur et assure la conformité avec les directives du Groupe.

La consolidation des différentes entités légales du Groupe dans les états financiers consolidés du Groupe Proximus s'effectue centralement. Le département consolidation définit et distribue les informations concernant l'implémentation des standards comptables, des procédures, des principes et des règles.

Il supervise également les changements dans les réglementations afin d'assurer que les états financiers continuent à être établis en conformité avec les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les instructions mensuelles pour la consolidation comprennent non seulement les tableaux pour préparer l'information comptable dans le but du reporting financier mais aussi les délais détaillés et les éléments sur lesquels une attention particulière doit être portée comme des problématiques complexes ou des nouvelles directives internes.

Compétences et expertise

Disposer du personnel adéquat est une matière à laquelle Proximus apporte une grande attention. Cela requière non seulement d'avoir suffisamment d'effectifs mais également les compétences et l'expertise adéquates. Ces requis sont pris en compte lors des processus de recrutement et par après dans le coaching et les activités de formation fournies et organisées par Proximus Corporate University

Pour usages de reporting financier, un cycle de formation spécifique a été mis en place auquel le personnel débutant ainsi que le personnel expérimenté doivent obligatoirement participer. Ces séminaires comptables organisés tant en interne qu'en externe couvrent non seulement les normes IFRS mais également les règles et règlements comptables locaux, la fiscalité et le droit des sociétés. De plus, les connaissances et expertises sont tenues à jour et étendues aux domaines plus spécifiques pour lesquels le personnel est responsable (assurance des revenus, administration des pensions, produits financiers, etc.) via l'organisation de séminaires ad hoc et l'auto-formation. De plus, les employés assistent également à des formations générales sur les nouveaux produits et services de Proximus.

Analyse de risque

Les analyses de risque et des incertitudes sont traitées dans la rubrique «2. Gestion des risques ».

Facteurs d'atténuation des risques et mesures de contrôle

Les facteurs d'atténuation et les mesures de contrôle sont reprises dans la rubrique «2. Gestion des risques ».

Information et communication

Systèmes informatiques de reporting financier

Les enregistrements comptables de Proximus et de la plupart de ses filiales sont tenus dans un système informatique intégré. Les processus opérationnels sont souvent intégrés dans le même système (ex. gestion de la chaîne de fourniture, salaires). Pour les systèmes de facturations, qui ne sont pas intégrés, des interfaces adéquates et des systèmes de surveillance ont été développés. Pour effectuer la consolidation, un outil spécifique de consolidation est utilisé.

La mise en place organisationnelle et la gestion des accès sont construites pour assurer une séparation adéquate des tâches, pour éviter les accès non autorisés aux informations sensibles et éviter les changements non autorisés. La mise en place du système fait régulièrement l'objet de révision de la part du département d'audit interne et des auditeurs externes.

Communication interne efficace

La plupart des enregistrements comptables sont tenus selon les normes IFRS ainsi que sur base des standards locaux GAAP. En général, les informations financières délivrées au management et utilisées dans le cadre des budgets, des projections et du contrôle de gestion sont établies selon les normes IFRS. L'emploi d'un langage financier commun à travers l'organisation contribue à une communication effective et efficace.

Reporting et validation des résultats financiers

Les résultats financiers sont rapportés et validés en interne à différents niveaux. Au niveau des processus, des réunions de validation sont organisées avec le responsable du processus financier. Au niveau de la majorité des filiales, une réunion de validation est organisée avec les responsables comptables et du contrôle de gestion. Au niveau du groupe Proximus, les résultats consolidés sont ventilés par segments. Pour chaque segment, les analyses et validations comprennent la comparaison avec les données historiques ainsi que l'analyse des variances avec le budget et les projections. La validation requiert l'analyse et l'explication de manière satisfaisante des variances (ou de leur absence).

L'information financière est ensuite rapportée et expliquée au Comité Exécutif (mensuellement) et présentée au Comité d'Audit et de Supervision (trimestriellement).

Supervision et évaluation du contrôle interne

L'efficacité et l'efficience du contrôle interne sont régulièrement évaluées de différentes manières et par différents intervenants :

- Chaque responsable est en charge de revoir et d'améliorer régulièrement ses activités : ceci comprend entre autre la documentation des processus, le reporting des indicateurs ainsi que leur supervision.
- Afin de procéder à une révision objective et à une évaluation des activités de chaque département de l'organisation, le département d'audit interne de Proximus conduit régulièrement des audits au travers des opérations du Groupe. L'indépendance de l'audit interne est assurée au travers d'un lien hiérarchique direct envers le Président du Comité d'Audit et de Supervision. Les missions d'audit peuvent porter sur un processus financier spécifique mais également sur l'évaluation de l'efficacité des opérations et la conformité avec les lois et règles.
- Le Comité d'Audit et de Supervision revoit les informations financières intermédiaires trimestrielles et les méthodes comptables spécifiques. Les principaux litiges et risques auxquels le Groupe doit faire face sont pris en considération, les recommandations de l'audit interne sont suivies, la conformité au Code de Conduite et au Dealing Code au sein de l'entreprise est régulièrement discutée.
- A l'exception de quelques petites filiales étrangères, toutes les entités légales du Groupe Proximus font l'objet d'un audit externe. Généralement, cet audit comprend une évaluation du contrôle interne et conduit à la formulation d'une opinion sur les états financiers statutaires ainsi que sur les états (semestriels et annuels) rapportés à Proximus en vue de leur consolidation. Si l'audit externe met en évidence une faiblesse ou identifie des possibilités d'amélioration du contrôle interne, des recommandations sont transmises au management. Ces recommandations ainsi que le plan d'action et l'état d'avancement de leur mise en place sont communiquées au moins une fois par an au Comité d'Audit et de Supervision.

Autres informations

Droits, obligations ainsi que les passifs éventuels au 31 décembre 2015

Les informations relatives aux droits, obligations ainsi que les passifs éventuels sont reprises dans la note 35 des états financiers consolidés.

Utilisation des instruments financiers

Les explications liées à l'utilisation des instruments financiers sont reprises dans la note 33 des états financiers consolidés.

Evènements pouvant avoir un impact significatif en ce qui concerne le développement du Groupe.

Les évènements pouvant avoir un impact significatif sur le développement du Groupe sont repris dans les parties du rapport de Gestion intitulées «2. Gestion des risques » et «3. Les systèmes de contrôle interne ».

Evolution des activités de recherche et de développement

En 2015, Proximus a mené des activités de recherche et de développement (R&D) dans différents domaines. Certaines de ces activités étaient déjà en cours et se sont poursuivies en 2015, tandis que d'autres ont vu le jour en 2015. Chez Proximus, la R&D porte sur l'étude et l'introduction de nouveaux services et de nouvelles technologies. Elle implique également la collaboration avec d'autres acteurs dans ce domaine.

Afin d'alimenter ces programmes axés sur l'innovation et de veiller à intégrer les grandes tendances dans la stratégie de l'entreprise et les plans de projets, et à les communiquer aux principales parties prenantes, l'équipe Technology Trends a été renforcée. Les objectifs sont d'identifier et analyser les évolutions techniques et les évolutions perturbatrices à long terme et de définir aussi bien les grandes tendances en termes d'innovation et de venturing liées aux technologies que les résultats de la standardisation et les politiques sectorielles.

Etude du potentiel des nouvelles technologies

Réseau d'accès fixe

- Une étude a été lancée en vue d'examiner le potentiel du déploiement de la fibre plus près des habitations en réutilisant les derniers mètres de la paire cuivre ou du câble coaxial en place pour raccorder l'habitation (solution basée sur les normes G.Fast).
- Une étude a été lancée en vue d'examiner le potentiel de certaines nouvelles technologies qui permettraient d'accroître considérablement les vitesses de téléchargement sur les paires cuivre existantes en cas de boucles courtes (solution basée sur des normes de 35 MHz).
- Proximus a investi dans la start-up Tessares, une spin-off de l'UCL, dans le but de développer une solution qui offre une meilleure expérience internet en augmentant la convergence entre les réseaux fixe et mobile. Ce développement se fonde sur le regroupement de la capacité disponible sur les réseaux d'accès en implémentant la norme Multipath TCP. Proximus peut ainsi combiner réseaux fixe et mobile tout en utilisant l'infrastructure existante. Pour le client, cette solution présente les avantages suivants : une plus grande largeur de bande, une fiabilité accrue et plus de sécurité tout en combinant plusieurs réseaux. Un Proof of Concept concluant a été réalisé sur le réseau de Proximus, et la solution développée grâce à la collaboration des différentes parties a été récompensée par un Award ("2015 Broadband Forum Highly Commended Award for Greatest Advancement in the field of Fixed Mobile Convergence") en octobre 2015.

Réseau d'accès mobile

- Proximus a entrepris d'examiner comment augmenter encore la capacité du réseau mobile à long terme en appliquant d'autres modèles de déploiement que ceux reposant sur les pylônes classiques des grands sites mobiles. Ces nouveaux modèles de déploiement sont également essentiels pour l'introduction ultérieure de la 5G.

Simplification du réseau

- Proximus a poursuivi les études portant sur le remplacement structurel du cuivre par la fibre optique en accordant une attention particulière aux connexions entre les centres de commutation et les bornes de rue. Les objectifs sont les suivants : (1) simplification des réseaux, (2) fiabilité accrue, (3) fonctionnement plus efficace et (4) réduction du nombre et de la taille des bâtiments techniques.

Plateformes de services

- Proximus a entamé des études et les préparatifs concernant les Proof of Concepts liés à l'introduction de nouveaux concepts dans le développement de services, comme Network Function Virtualization (NFV) et Software Defined Networks (SDN). Ces concepts visent une plus grande agilité et un service à moindre coût grâce à (1) la création d'une abstraction du réseau pour le déploiement automatisé et rapide de services et (2) la dissociation de la mise en œuvre de fonctions pour le client et du matériel pour l'utilisation de l'équipement standard.
- Proximus a réalisé un Proof Of Concept en étroite collaboration avec son fournisseur afin d'examiner comment des signaux de réseaux radio triangulés peuvent améliorer ses processus opérationnels et futurs Location Insight Services. Afin d'avoir une idée, elle a mené une étude portant sur les flux d'information et les algorithmes analytiques.
- En collaboration avec plusieurs grands diffuseurs belges, Proximus étudie et teste via un Proof of Concept comment adopter une approche plus judicieuse et plus personnalisée concernant la publicité à la TV dans le but d'offrir une meilleure expérience utilisateur et de créer de nouveaux modèles d'entreprise pour le secteur de la publicité.

Lancement des nouvelles technologies ou nouvelles améliorations des technologies existantes

Réseau d'accès fixe

- Proximus et Alcatel-Lucent ont poursuivi leur collaboration dans le cadre du développement de la technologie VDSL, notamment en ce qui concerne la vectorisation. La vectorisation est une technologie qui permet de supprimer les interférences entre les lignes de cuivre et d'accroître ainsi sensiblement le débit de transmission de données. Grâce à ce partenariat, Proximus est en mesure d'offrir désormais à plus de 1 client sur 4 des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 100 Mbps sur son réseau. L'implémentation du même concept pour l'envoi de données a débuté à la fin de l'année et récoltera ses fruits en 2016.
- Après avoir mené 3 projets pilotes (à Brecht, Bredene et la tour Up-Site à Bruxelles), Proximus a mis en service en 2015 le Fiber-To-The-Home comme technologie standard dans les nouveaux lotissements résidentiels.

Réseau d'accès mobile

- Proximus est le premier opérateur en Belgique à avoir déployé la technologie 4G+ (LTE-Advanced) dans 20 villes. Avec un smartphone compatible, la 4G+ permet des vitesses de téléchargement mobile pouvant atteindre 225 Mbps.
- Proximus a mis en service de nouveaux outils avancés pour l'analyse approfondie de la couverture locale et de la performance en termes de qualité afin d'améliorer encore sa couverture mobile et l'expérience mobile dans les bâtiments, sur les autoroutes, dans les tunnels et les lieux publics.
- Pour offrir une expérience transparente à ses clients en déplacement, Proximus a commercialisé une solution Smart Wi-Fi sécurisée permettant d'alterner automatiquement entre le réseau 3G/4G cellulaire et les Proximus Wi-Fi hotspots en Belgique.
- Proximus a lancé un Internet des Objets commercial basé sur la technologie LoRa. La couverture

initiale comprend 10 villes et des centres logistiques (port, aéroports) en Belgique et au Luxembourg.

Simplification du réseau

- Proximus a commencé à développer l'architecture du réseau de transport futur et les technologies de support, afin de faire face aux bouleversements en termes de croissance du trafic, de garantir une meilleure résilience et de contribuer à la simplification du réseau backbone.

Plateformes de services

- Proximus a continué à développer le concept d'Enabling Company, qui vise à proposer des produits adaptés à l'utilisateur final, en utilisant les atouts modulaires de Proximus et en attirant les clients, les partenaires et les développeurs via l'utilisation d'interfaces programmables (API).
- Pour son service TV, Proximus a introduit une expérience TV convergente améliorée et totalement nouvelle. À cet effet, l'interface utilisateur TV a été entièrement revue. Son "look and feel" est désormais le même sur tous les écrans (TV, tablette ou smartphone). La tablette et le smartphone peuvent également faire office de télécommande pour la TV. La fonction TV Replay, qui permet de revoir des programmes jusqu'à 36 heures après leur diffusion, fait désormais partie de l'offre standard dans tous les Packs. Grâce au lancement de la Swipe Box, les utilisateurs peuvent aisément afficher sur l'écran de la TV des photos et des vidéos prises avec leurs smartphones et tablettes.

Activités dans le domaine de l'innovation ouverte en collaboration avec d'autres acteurs de la R&D

Outre ces initiatives aux différents stades du développement technologique, Proximus a également renforcé ses activités dans le domaine de l'innovation ouverte en collaboration avec d'autres acteurs de la R&D

Proximus collabore avec des universités, des partenaires industriels et plusieurs autres organismes de premier plan comme iMinds (centre flamand de recherche numérique et d'entrepreneuriat), où Proximus est membre du conseil d'administration. La collaboration prend non seulement la forme de partenariats dans des projets de R&D, mais aussi d'activités de sponsoring et de conseils par l'implication de Proximus dans des comités industriels consultatifs de projets.

En 2015, Proximus a lancé le projet Shift-TV, un projet de R&D réalisé en partenariat avec des partenaires industriels et des universités pour étudier des solutions avancées de streaming vidéo, y compris 4K. La participation à ce projet est partiellement financée par Innoviris (Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation) dans le cadre d'ICON, le programme de recherche coopératif d'iMinds.

Proximus a également présenté son programme R&D au BELSPO (Service public pour la Politique scientifique) pour la période 2014-2016. Ce programme s'inspire de la stratégie de l'entreprise de 2014, qui mettait l'accent sur la simplification, la convergence et l'innovation ciblée. En 2015, les activités dans le cadre de ce programme ont porté sur l'étude du potentiel de nouvelles technologies, le lancement de nouvelles technologies ainsi que sur de nouvelles améliorations de nouvelles technologies.

Actions propres

Les explications relatives au rachat d'actions propres sont reprises à la note 17 des états financiers consolidés.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion du capital vise à maintenir une position financière nette ainsi qu'un ratio de fonds propres permettant d'assurer un accès aisé et flexible aux marchés financiers à tout moment,

ceci, dans le but d'être capable de financer des projets stratégiques et d'offrir une rémunération attrayante à ses actionnaires.

Cette dernière, par laquelle Proximus s'engage à distribuer à ses actionnaires, en principe, la majeure partie de son cash-flow annuel avant activités de financement (ou « cash-flow libre »), a été mise à jour par le Conseil d'Administration de Proximus du 25 février 2010. Toute distribution de cash-flow libre, par le biais de dividendes ou de rachat d'actions sera revue sur une base annuelle afin de maintenir une flexibilité financière stratégique pour la croissance future, de manière organique ou par le biais de fusions et d'acquisitions sélectives, en mettant clairement l'accent sur la création de valeur. Ceci inclut également la confirmation du niveau approprié des réserves distribuables.

De plus, comme approuvé par le conseil d'administration de Proximus du 27 février 2014, il est prévu le versement d'un dividende stable de 1,50 EUR par action (dividende intérimaire de 0,50 EUR et ordinaire de 1,00 EUR) pour les 3 prochaines années (2014, 2015 et 2016) et pour autant que les performances financières soient en ligne avec les attentes. Le 26 février 2015, le Conseil d'Administration de Proximus a également confirmé son intention de verser un dividende brut total stable de 1,50 euro par action sur le résultat des exercices 2015 et 2016.

Pendant les deux années présentées, le Groupe n'a procédé à aucune émission d'actions ou d'autres instruments dilutifs.

Evénements postérieurs à la clôture

Les explications relatives aux événements postérieurs à la clôture sont reprises dans la note 40 des états financiers consolidés

Au nom du Conseil d'Administration,
Bruxelles, le 25 Février 2016.



Dominique Leroy
Administrateur Délégué



Stefaan De Clerck
Président du Conseil d'Administration

Etats financiers consolidés

Établis selon les normes International Financial Reporting Standards (IFRS) pour chacun des deux exercices arrêtés au 31 décembre 2015 and 2014

Bilan consolidé.....	55
Compte de résultats consolidés.....	56
Etat consolidé du résultat global.....	57
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	58
Annexes aux états financiers consolidés.....	60
Annexe 1. Informations relatives à l'entreprise.....	60
Annexe 2. Principales règles comptables.....	61
Annexe 3. Goodwill.....	76
Annexe 4. Immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée.....	78
Annexe 5. Immobilisations corporelles.....	80
Annexe 6. Participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées.....	81
Annexe 7. Autres participations.....	87
Annexe 8. Impôts sur le revenu.....	87
Annexe 9. Actifs et passifs de pension, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat.....	
Annexe 10. Autres actifs non courants.....	96
Annexe 11. Stocks.....	96
Annexe 12. Créances commerciales.....	96
Annexe 13. Autres actifs circulants.....	97
Annexe 14. Placements de trésorerie.....	97
Annexe 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	97
Annexe 16. Actifs destinés à la vente.....	98
Annexe 17. Capitaux.....	98
Annexe 18. Dettes portant intérêts.....	99
Annexe 19. Provisions.....	102
Annexe 20. Autres dettes à long terme.....	103
Annexe 21. Autres dettes à court terme.....	103
Annexe 22. Chiffre d'affaires.....	104
Annexe 23. Autres produits d'exploitation.....	104
Annexe 24. Revenus non récurrents.....	104
Annexe 25. Achats de matériel et de services liés aux ventes.....	104
Annexe 26. Frais de personnel et de pensions.....	105
Annexe 27. Autres charges d'exploitation.....	105
Annexe 28. Charges non récurrentes.....	106
Annexe 29. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.....	107
Annexe 30. Revenus / (coûts) financiers nets.....	107
Annexe 31. Bénéfice par action.....	108
Annexe 32. Dividendes payés et proposés.....	108
Annexe 33. Annexes complémentaires sur les instruments financiers.....	109
Annexe 34. Informations sur les parties liées.....	121
Annexe 35. Droits, obligations et passifs éventuels.....	123
Annexe 36. Paiements fondés sur des actions.....	127
Annexe 37. Relations avec le réviseur d'entreprises.....	129
Annexe 38. Information sectorielle.....	130
Annexe 39. Normes IFRS récemment publiées.....	132
Annexe 40. Événements postérieurs à la clôture.....	132

Bilan consolidé

(en millions EUR)		Au 31 décembre	
		2014	2015
ACTIF			
	Annexe		
ACTIFS NON COURANTS		6.339	6.386
Goodwill	3	2.272	2.272
Immobilisations incorporelles avec durée de vie limitée	4	1.180	1.162
Immobilisations corporelles	5	2.680	2.809
Entreprises associées et coentreprises	6	4	2
Autres participations	7	8	9
Latences fiscales actives	8	102	89
Autres actifs non courants	10	94	43
ACTIFS COURANTS		2.183	1.897
Stocks	11	117	108
Créances commerciales	12	1.182	1.140
Impôts à récupérer	8	63	14
Autres actifs circulants	13	111	124
Placements de trésorerie	14	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	702	502
TOTAL DE L'ACTIF		8.522	8.283
PASSIF			
	Annexe		
CAPITAUX	17	2.969	2.965
Capitaux propres	17	2.779	2.801
Capital souscrit		1.000	1.000
Actions propres		-470	-448
Réserve légale		100	100
Réserves liées aux réévaluations		-128	-112
Compensation en actions		8	5
Résultats reporter		2.270	2.255
Intérêts minoritaires	17	189	164
DETTES A LONG TERME		3.332	2.663
Dettes portant intérêts	18	2.386	1.761
Dettes de pensions, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	9	504	464
Provisions	19	154	157
Impôts différés et latences fiscales passives	8	110	96
Autres dettes à long terme	20	178	185
DETTES A COURT TERME		2.221	2.655
Dettes portant intérêts	18	162	674
Dettes commerciales		1.358	1.330
Dettes fiscales	8	111	82
Autres dettes à court terme	21	591	570
TOTAL DES DETTES ET DES CAPITAUX		8.522	8.283

Compte de résultats consolidés

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Chiffre d'affaires	22	5.961	5.944
Autres produits d'exploitation	23	89	68
Revenus non récurrents	24	62	0
Revenus totaux		6.112	6.012
Achats de matériel et de services liés aux ventes	25	-2.420	-2.377
Frais de personnel et de pensions	26	-1.041	-1.011
Autres charges d'exploitation	27	-869	-980
Charges non récurrentes	28	-27	2
Charges opérationnelles totales avant amortissements		-4.358	-4.366
Bénéfice opérationnel avant amortissements		1.755	1.646
Amortissements	29	-821	-869
Bénéfice opérationnel		933	777
Produits financiers		33	20
Coûts financiers		-128	-140
Coûts financiers nets	30	-96	-120
Part dans la perte d'entreprises mises en équivalence et de coentreprises		-2	-2
Bénéfice avant impôts		835	655
Charge d'impôts	8	-154	-156
Bénéfice net		682	499
Intérêts minoritaires	17	27	17
Bénéfice net (part du groupe)		654	482
Résultat de base par action (en EUR)	31	2,04	1,50
Résultat dilué par action (en EUR)	31	2,04	1,50
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes	31	320.119.106	321.767.821
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes pour le résultat dilué par action	31	321.009.798	322.272.472

Etat consolidé du résultat global

(en millions EUR)	Annexe	Année se terminant le 31 décembre	
		2014	2015
Bénéfice net		682	499
Autres éléments du résultat global:			
Eléments pouvant être reclassés en compte de résultats			
Instruments de couverture des flux de trésorerie:			
Gain/(perte) directement pris dans les capitaux propres		1	-5
Reclassification des ajustements		4	4
Différences de change suite à la conversion des activités étrangères		-1	0
Autres		1	0
Total avant impacts fiscaux liés		6	-1
Impôts sur les autres éléments du résultat global			
Instruments de couverture des flux de trésorerie			
Gain/(perte) directement pris dans les capitaux propres		0	2
Transfert vers le compte de résultats		-1	-1
Impôts liés aux éléments qui peuvent être reclassés		-2	0
Eléments pouvant être reclassés en compte de résultats - après impôts		4	0
Eléments ne pouvant pas être reclassés en compte de résultats			
Réévaluations des obligations au titre de prestations définies		-102	18
Total avant impacts fiscaux liés	9	-102	18
Impôts sur les autres éléments du résultat global			
Réévaluations des obligations au titre de prestations définies		20	-1
Impôts liés aux éléments qui ne seront pas reclassés		20	-1
Eléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultats - après impôts		-83	17
Résultat global total		603	515
Attribuable aux:			
Actionnaires de la maison mère		576	498
Intérêts minoritaires		27	17

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice net		682	499
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	4/5	821	869
Augmentation de pertes de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles	3/4/5	1	0
Augmentation / (diminution) de provisions pour risques et charges		-50	3
Charges d'impôts différés	8	5	-3
Pertes de valeurs sur participations		4	0
Part dans la perte d'entreprises mises en équivalence	6	2	2
Revalorisation à la juste valeur des instruments financiers	30	-5	-16
Amortissement des emprunts obligataires subordonnés	30	6	31
Gains sur réalisation de sociétés consolidées	6	-27	0
Gain sur vente de participations et entreprises mises en équivalence	30	-1	-2
Plus value sur réalisation d'immobilisations		-46	-18
Autres mouvements non cash		17	3
Cash flow d'exploitation avant variation des besoins en fonds de roulement		1.410	1.370
Diminution des stocks		31	9
Diminution des créances commerciales		43	54
Diminution des autres actifs circulants		48	33
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales (1)		64	-29
Diminution des dettes fiscales		-21	-32
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme		-59	2
Diminution de la dette nette de pensions, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	9	-69	-22
Augmentation des autres dettes à long terme et provisions		1	0
Augmentation des besoins en fonds de roulement, nets des acquisitions et ventes de filiales		37	16
Cash flow net d'exploitation		1.447	1.386
Cash flow des activités d'investissement			
Cash payé pour l'acquisition d'actifs immobilisés incorporels et corporels (1)	4/5	-916	-1.000
Cash payé pour l'acquisition d'autres participations et de coentreprises		0	-3
Cash net payé pour l'acquisition d'entreprises consolidées	6	-1	-20
Cash net reçu / (payé) de la vente d'entreprises consolidées	6	95	-3
Cash reçu de la vente d'actifs immobilisés incorporels et corporels		83	39
Cash reçu de la vente d'autres participations et entreprises mises en équivalence		0	8
Cash net reçu d'autres actifs non courants		2	0
Cash flow net des activités d'investissement		-737	-978
Cash flow avant activités de financement			
Cash flow des activités de financement		711	408
Dividendes payés aux actionnaires	32	-718	-489
Dividendes payés aux minoritaires	17	-33	-36
Vente nette d'actions propres		54	19
Vente nette de placements de trésorerie		51	0
Variation des fonds propres		-1	0
Emission de dette à long terme		597	492
Remboursement de dettes à long terme (3)		0	-594
Remboursement de dette à court terme		-314	0
Cash net dépensé pour les activités de financement (2)		-364	-608
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		347	-200
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		355	702
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	15	702	502
(1) Le cash flow net d'exploitation comprend les mouvements de cash suivants:			
Intérêts payés		-89	-92
Intérêts reçus		8	3
Impôts payés sur le résultat		-171	-191

(1) 2014 révisé en vue d'inclure toutes les variations du fonds de roulement liées aux CAPEX.

(2) Les gains et pertes résultant de la restructuration de la dette font partie du flux de trésorerie affecté aux activités de financement.

(3) Le remboursement de la dette à long terme est le montant net de la trésorerie payée pour la dette et les dérivés liés.

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

(en millions EUR)	Capital souscrit	Actions propres (AP)	Réserve légale	Actifs fin. disp. à la vente & rés. de couverture	IAS 19 Réévaluation	Ecart de conversion	Compensation en actions	Résultats reportés	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux totaux
Solde au 1er janvier 2014	1.000	-527	100	-3	-48	1	13	2.310	2.846	196	3.042
Changements de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	3
Transferts	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	-1	0	0	-1	0	-1
Réévaluations des obligations au titre de prestations définies	0	0	0	0	-82	0	0	0	-82	-1	-83
Mouvement des CP sans passer par le compte de résultats	0	0	0	5	0	-1	0	0	-78	-1	-79
Bénéfice net	0	0	0	0	0	0	0	654	654	27	682
Résultat global total	0	0	0	5	-82	-1	0	654	576	27	603
Dividendes aux actionnaires (pour l'année 2013)	0	0	0	0	0	0	0	-537	-537	0	-537
Dividendes intérimaires aux actionnaires (pour l'année 2014)	0	0	0	0	0	0	0	-61	-61	0	-61
Dividendes des filiales aux intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-33	-33
Actions propres											
Exercice d'options sur actions	0	57	0	0	0	0	0	-3	54	0	54
Options sur actions											
Amortissement de la compensation en actions différée	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Exercice d'options sur actions	0	0	0	0	0	0	-6	6	0	0	0
Total des transactions avec les actionnaires	0	57	0	0	0	0	-5	-694	-643	-33	-676
Solde au 31 décembre 2014	1.000	-470	100	2	-130	0	8	2.270	2.779	189	2.969
Changements de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
Réévaluations des obligations au titre de prestations définies	0	0	0	0	17	0	0	0	17	0	17
Mouvement des CP sans passer par le compte de résultats	0	0	0	-1	17	0	0	0	16	0	16
Bénéfice net	0	0	0	0	0	0	0	482	482	17	499
Résultat global total	0	0	0	-1	17	0	0	482	498	17	515
Dividendes aux actionnaires (pour l'année 2014)	0	0	0	0	0	0	0	-322	-322	0	-322
Dividendes intérimaires aux actionnaires (pour l'année 2015)	0	0	0	0	0	0	0	-61	-61	0	-61
Dividendes des filiales aux intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-36	-36
Changements de valeur des participations détenues	0	0	0	0	0	0	0	-14	-14	-6	-20
Actions propres											
Exercice d'options sur actions	0	22	0	0	0	0	0	-2	20	0	20
Options sur actions											
Amortissement de la compensation en actions différée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exercice d'options sur actions	0	0	0	0	0	0	-2	2	0	0	0
Total des transactions avec les actionnaires	0	22	0	0	0	0	-2	-496	-477	-42	-519
Solde au 31 décembre 2015	1.000	-448	100	2	-114	0	5	2.255	2.801	164	2.965

Annexes aux états financiers consolidés

Annexe 1. Informations relatives à l'entreprise

La publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 février 2016. Ils comprennent les états financiers de Proximus SA, ses filiales et co-entreprises (ci-après dénommés le « Groupe ») ainsi que la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Proximus S.A. est une Société Anonyme de Droit Public établie en Belgique. La transformation de Proximus S.A. d'une «Entreprise Publique Autonome» en une «Société Anonyme de Droit Public» a été mise en œuvre par l'arrêté royal du 16 décembre 1994. Le siège social de Proximus S.A. est établi au boulevard du Roi Albert II, 27 à 1030 Bruxelles en Belgique.

Le Conseil d'Administration, l'Administrateur Délégué et le Comité Exécutif évaluent les performances et allouent les ressources sur la base de l'organisation orientée vers la clientèle et structurée autour des cinq segments opérationnels suivants soumis au reporting:

- **La Consumer Business Unit (CBU)** vend, essentiellement sur le marché belge, des produits et services vocaux, internet et de télévision, sur les réseaux fixe et mobile, ainsi que des services ICT, aux clients résidentiels et depuis 2015, à des indépendants et des entreprises de très petite taille;
- **L'Enterprise Business Unit (EBU)** vend des produits et services ICT et de télécommunications à des sociétés de moyenne et grande taille. Ces solutions ICT, en ce compris les services de téléphonie, sont pour l'essentiel commercialisées sous les marques Proximus et Telindus, sur les marchés belge et internationaux;
- **Technology & Wholesale (TEC&W)** centralise l'ensemble des réseaux et services et coûts IT (hormis les coûts afférents aux opérations chez les clients et à la fourniture de services liés aux solutions ICT), fournit des services à CBU et EBU et vend ces services à d'autres opérateurs télécoms et câblo-opérateurs;
- **International Carrier Services (ICS)** est responsable des activités de carrier international;
- **Staff and Support (S&S)** regroupe l'ensemble des fonctions transversales (ressources humaines, finance, département juridique, stratégie et communication d'entreprise), les services internes et les services immobiliers soutenant les activités du Groupe.

Dans le cadre de sa stratégie « Fit-for Growth », visant plus d'efficacité et la simplification, Proximus a mis en place début 2015, une nouvelle structure organisationnelle. Dans ce contexte une nouvelle segmentation de la clientèle a été mise en place. Le principal changement réside dans les clients « très petites entreprises » (« Small Offices ») qui sont dorénavant intégrés dans la nouvelle Consumer Business Unit et non plus dans l'Enterprise Business Unit.

De plus amples informations sur les secteurs opérationnels sont disponibles à l'annexe 38.

Le nombre de collaborateurs du Groupe (en équivalents temps plein) s'élevait à 14.090 au 31 décembre 2015 et 14.187 au 31 décembre 2014. Pour l'année 2014, le nombre moyen de personnes dans le Groupe était de 139 directeurs, 13.137 employés et 1.494 ouvriers. Pour l'année 2015, le nombre moyen de personnes dans le Groupe était de 164 directeurs, 12.432 employés et 1.444 ouvriers.

Annexe 2. Principales règles comptables

Base de la préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 présentés ci-après ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") telles qu'adoptées pour application dans l'Union Européenne. Le Groupe a choisi de n'appliquer anticipativement aucune norme et interprétation de l'IASB. Les états financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exclusion de la valorisation à leur juste valeur des produits dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts par des produits de couverture de la juste valeur sont adaptées afin de tenir compte du changement de la juste valeur imputable aux risques couverts.

Changement de règles comptables

Le Groupe n'adopte pas anticipativement les standards et interprétations. Les règles comptables utilisées sont identiques à celles des années précédentes à l'exception du fait que le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations IFRS ou les révisions de celles-ci, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui sont devenues obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2015. Ces changements sont détaillés ci-dessous :

- Amendements aux standards:
 - Améliorations annuelles aux standards (cycle 2010-2012) et (cycle 2011-2013);
- Nouveaux standards et interprétations publiés :
 - IFRIC Interprétation 21 (« Taxes prélevées par une autorité publique »).

L'application initiale de ces amendements et interprétations n'a qu'un impact limité sur les états financiers consolidés du Groupe.

Base de la consolidation

L'annexe 6 présente une liste des filiales, des co-entreprises et entreprises associées.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Il est question de "contrôle" quand le Groupe détient le pouvoir sur une entité, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle et cessent de l'être quand le Groupe en perd le contrôle. Les soldes des comptes et transactions entre les entreprises du Groupe, de même que les pertes ou profits non réalisés qui en résultent, sont éliminés intégralement lors de la consolidation. Si nécessaire, les règles comptables des filiales sont adaptées pour garantir l'établissement des états financiers consolidés sur la base de règles comptables uniformes.

Les modifications de pourcentage de détention dans les filiales qui n'entraînent pas la perte de contrôle sur celles-ci sont des transactions portant sur les capitaux propres. Toute différence entre la variation des intérêts des tiers et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est reconnue directement parmi les fonds propres et affectée aux propriétaires.

Les co-entreprises sont des arrangements conjoints dont les parties qui en ont le contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de ces arrangements conjoints. Le contrôle conjoint est l'accord contractuel de partage du contrôle qui n'existe que quand les décisions concernant les activités pertinentes requièrent l'accord unanime des parties partageant le contrôle. Les co-entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés associées sont celles dans lesquelles le Groupe possède une influence significative, définies comme des sociétés dans lesquelles Proximus détient le pouvoir de participer aux décisions de politique

financière et opérationnelle de l'entreprise concernée (et non de la contrôler). Ces participations sont intégrées dans les comptes selon la méthode de mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les sociétés associées ou des co-entreprises sont au préalable enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits ou autres éléments du résultat global à compter de la date d'acquisition de la société associée ou co-entreprise. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et coentreprises et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe cesse la mise en équivalence à compter de la date à laquelle la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise soit est classée comme détenue en vue de la vente. Quand le Groupe retient une participation dans les précédemment entreprises associées ou co-entreprises, celle-ci est classée comme immobilisation financière. Le Groupe mesure la partie conservée à sa juste valeur à cette date. Cette évaluation est considérée comme la juste valeur lors de l'enregistrement initial conformément à l'IAS 39. La différence, à la date de cessation de la mise en équivalence, entre d'une part la valeur comptable de l'entreprise associée ou co-entreprise et d'autre part la juste valeur de la partie conservée ainsi que les ressources obtenues de la cession d'une quotité de la participation sont reprises dans la détermination du gain ou de la perte sur la cession de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Le Groupe continue à appliquer la méthode de la mise en équivalence quand une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise ou inversement. Il n'y a pas de réévaluation à la juste valeur quand de tels changements de détention ont lieu.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée est mesurée à la juste valeur. Cette dernière correspond à la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des dettes encourues au profit des propriétaires précédents de l'entreprise contrôlée et des instruments de capitaux propres émis, le tout étant échangé contre le contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont pris en compte de résultats lorsqu'ils sont encourus.

A la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis, les passifs repris sont comptabilisés à leurs justes valeurs à cette date. Il en va de même pour les actifs et les dettes non encore reconnus dans le bilan de l'entreprise acquise. Il s'agit essentiellement de la clientèle et de la marque.

Les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle peuvent être comptabilisés soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit au prorata de leur participation dans l'actif net de l'entreprise acquise. Le choix de la méthode de valorisation se fait au cas par cas.

Jugements et estimations

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le management est amené à faire des jugements et estimations qui affectent les montants repris dans les états financiers.

Les jugements et estimations qui sont faits à chaque date de clôture reflètent les conditions existantes à ces dates (par exemple : prix du marché, taux d'intérêts et taux de change). Bien que ces estimations soient basées sur la meilleure connaissance des événements actuels par le management et des actions pouvant être entreprises par celui-ci, les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations.

Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

Plaintes et passifs éventuels (voir annexe 35)

En ce qui concerne les plaintes et risques éventuels, le jugement est nécessaire dans la détermination de l'existence éventuelle d'une obligation résultant d'évènements passés et dans l'estimation de la probabilité d'un décaissement économique et dans la quantification du décaissement probable de ressources économiques. Ce jugement est revu lorsque de nouvelles informations sont disponibles et avec l'aide d'experts externes.

Impôts sur les revenus

Le 11 janvier 2016, la Commission Européenne a communiqué sa décision de considérer les décisions fiscales anticipées belges accordées aux multinationales concernant « les bénéfices excédentaires » (« Excess Profit ruling ») comme une aide d'État illégale et de demander à l'État belge de récupérer les impôts non payés. BICS a appliqué une telle décision anticipée pour les périodes 2010-2014. BICS n'a pas reçu à ce stade de réclamation spécifique ni d'information de la Commission Européenne ou du gouvernement belge en ce qui concerne les montants à payer. De plus, BICS envisage l'introduction d'un recours contre la décision de la Commission Européenne devant la Cour européenne. BICS s'attend à ce que les informations sur les montants à payer soient disponibles dans un futur proche. Le paiement des montants réclamés aura probablement lieu en 2016, indépendamment des éventuels recours introduits. Une dette d'impôts a été reconnue à hauteur de l'estimation du montant net à payer (voir annexes 8 et 40).

Valeur recouvrable d'unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

Les hypothèses clés retenues dans le cadre du test de perte de valeur pour déterminer la valeur récupérable d'unités génératrices de trésorerie auxquelles du goodwill est alloué sont commentées dans l'annexe 3 (Goodwill).

Hypothèses actuarielles relatives à la valorisation des obligations liées aux avantages octroyés aux employés et des actifs des plans

Le Groupe détient plusieurs plans d'avantages aux collaborateurs, tels que des plans de pension, des plans prévoyant d'autres avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de contrat. Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des obligations, des actifs ainsi que du coût périodique net, sont discutées dans l'annexe 9 (Actifs et passifs de pension, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat).

Contrôle de BICS

L'annexe 6 décrit que BICS est une filiale du Groupe détenue à concurrence de 57,6% des parts et 57,6% des droits de vote à l'assemblée générale. Le pacte d'actionnaires de BICS prévoit, avec effet au 1er janvier 2010, des règles pour la prise de décision ainsi qu'une procédure de déblocage. Compte-tenu de ces règles et procédures, le Groupe a conclu dans le passé qu'il contrôle BICS. Cette conclusion reste valable en application de l'IFRS10 « Etats Financiers Consolidés » (applicable au 1er Janvier 2014) y compris en tenant compte des obstacles potentiels dans l'exercice de ce contrôle sur BICS.

Conversion de devises

La devise de présentation pour l'ensemble des opérations du Groupe est l'euro. Les opérations en devises sont converties, dès leur premier enregistrement, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité à la date de clôture sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change nets survenant lors de la conversion des actifs et des passifs monétaires sont inscrits au poste "autres charges d'exploitation" dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

États financiers des activités à l'étranger

Certaines des filiales et co-entreprises étrangères opérant dans des pays non euro sont considérées comme des opérations étrangères faisant partie intégrante de la maison mère Proximus S.A. De ce fait, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change à la date de clôture et les actifs et passifs non monétaires au taux de change historique, à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans la devise locale qui sont convertis au taux en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les produits et charges de ces entités sont convertis au taux de change moyen pondéré. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés au poste "autres charges d'exploitation" dans le compte de résultats.

Pour les autres filiales et co-entreprises étrangères opérant dans des pays non euro, les actifs et passifs sont convertis au taux de change à la date de clôture. Les produits et charges de ces entités sont convertis au taux de change moyen pondéré. Les écarts de change qui en résultent sont pris directement dans une rubrique séparée des capitaux propres. Lors de la vente d'une telle entité, le montant cumulé reconnu dans les capitaux propres et relatif à cette entité étrangère est pris dans le compte de résultats.

Toutes les différences de change sur un élément monétaire qui fait partie de l'investissement net du Groupe envers une telle entité sont reconnues directement dans la même rubrique séparée des capitaux propres.

Goodwill

Le Goodwill représente l'excès de la somme de la considération transférée, du montant des éventuels intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur à la date d'acquisition de contrôle de la participation préalablement détenue par rapport à la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Lorsque le Groupe acquiert le contrôle, l'éventuelle participation précédemment détenue est réévaluée à la juste valeur au travers du compte de résultats.

Quand la juste valeur nette, après revalorisation, des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises excède la somme de la considération transférée, du montant des éventuels intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation préalablement détenue, si applicable, cet excès est reconnu immédiatement dans le compte de résultats au titre de gain résultant d'une acquisition à un prix avantageux.

Les changements dans les considérations supplémentaires éventuelles et inclus dans la considération transférée modifient le goodwill quand ils se produisent au cours de la période d'allocation provisoire du prix et quand ils concernent des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Dans les autres cas, en fonction de la classification de ces considérations supplémentaires éventuelles parmi les fonds propres ou non, les changements sont enregistrés via les fonds propres ou le compte de résultats.

Les frais connexes à l'acquisition sont immédiatement pris en compte de résultats et les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués, à la date d'acquisition, soit à leur juste valeur, soit selon leur quote-part dans l'actif net la société acquise. Ce choix se fait transaction par transaction.

Le goodwill est reconnu au coût d'acquisition et n'est pas amorti mais est soumis à un test annuel de perte de valeur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il est rattaché mais également quand il y a une indication de perte de valeur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été rattaché. Une perte de valeur reconnue sur le goodwill n'est jamais extournée au cours des exercices comptables suivants, même lorsqu'il y a des indications que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué.

Immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement la licence GSM (Global System for Mobile communications), la licence UMTS (Universal Mobile Telecommunications System), les licences 4G, les clientèles et marques acquises lors de regroupements d'entreprises, des logiciels développés au sein du Groupe et d'autres immobilisations incorporelles telles que les droits de football et de diffusion et des logiciels acquis de l'extérieur.

Le Groupe capitalise certains frais encourus dans le cadre de l'achat ou du développement de logiciels à usage interne lorsque les conditions suivantes sont réunies: ces frais sont identifiables, le Groupe contrôle les actifs concernés et les avantages futurs liés à l'utilisation de ces actifs sont probables. Les coûts capitalisés des logiciels sont inclus dans les immobilisations générées en interne et les autres immobilisations incorporelles, et sont amortis sur une période de trois à cinq ans.

Les immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût estimé d'immobilisations acquises avec des structures de prix qui varient à travers le temps reprend la partie fixe ainsi qu'une estimation, à la date d'acquisition, de la partie variable. Quand la valeur comptable de cette dette est revue par la suite, le coût de l'actif est ajusté. Le coût des immobilisations incorporelles acquises à l'occasion de regroupements d'entreprises est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée, sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et pertes de valeur cumulées. La valeur résiduelle de ces immobilisations incorporelles est estimée égale à zéro. Les clientèles et marques acquises lors de regroupements d'entreprises sont amorties linéairement pendant leur durée de vie utile estimée (3 à 20 ans). A l'exception des actifs dont la durée de vie est limitée dans le temps pour des raisons contractuelles ou pour refléter les intentions du management quant à leur utilisation, la durée de vie de chaque actif est établie à la date d'acquisition, de telle façon que la valeur cumulée des flux de trésorerie attendus et actualisés de chaque actif pendant cette durée de vie représente environ 90% de tous les flux de cash attendus de cet actif.

Les licences GSM, UMTS et 4G, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations développées au sein du Groupe ayant toutes une durée de vie limitée, sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimée. L'amortissement commence quand l'immobilisation incorporelle est prête pour l'usage auquel elle est destinée. Les durées de vie des licences sont établies par Arrêté Royal et courent de 5 à 20 ans. Les durées de vie utiles respectives sont fixées comme suit :

GSM, UMTS, 4G et autres réseaux	Sur la durée de la licence
• Licences GSM (2G)	5 à 6
• Licences UMTS (3G)	16
• Licences LTE (4G)	15
• 800 MHz (4G)	20
Clientèles et marques acquises	3 à 20
Logiciels	5
Droits d'usage, football et droits de diffusion	Sur la durée du contrat (Habituellement 2 à 5 ans)

La durée de vie et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée sont revues au moins à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée de vie estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, y compris celles louées à des parties tierces, sont présentées selon leur nature et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et pertes de valeurs cumulées. Le coût des acquisitions et des améliorations notables des immobilisations corporelles est capitalisé. Le coût de la maintenance et des réparations des immobilisations corporelles est comptabilisé dans les charges d'exploitation lorsque celles-ci n'augmentent ni la durée de vie du bien, ni de manière substantielle sa capacité à générer des revenus. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut les coûts de démantèlement, de démontage ou de remise en état dans les cas où le Groupe encourt ce genre d'obligation au moment de l'installation du bien.

Les immobilisations corporelles sont éliminées du bilan au moment de leur vente ou lorsqu'aucun bénéfice économique futur n'est attendu de leur usage ou de leur vente. Tout gain ou perte découlant de cette élimination du bilan (calculé comme la différence entre les produits de vente nets et la valeur nette comptable de l'actif) est comptabilisé dans le compte de résultats de l'exercice où l'actif est sorti du bilan.

L'amortissement d'un bien commence quand ce dernier est prêt pour l'usage auquel il est destiné. L'amortissement d'un bien est calculé linéairement sur sa durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles respectives sont fixées comme suit :

Terrains et constructions	Durée de vie (années)
• Terrains	Indéfinie
• Bâtiments et équipements des bâtiments	22 à 33
• Installations dans les bâtiments	3 à 10
• Aménagements de biens loués et matériel publicitaire	3 à 10
Équipements techniques et de réseau	
• Câbles et conduites	15 à 20
• Centraux	8 à 10
• Transmission	6 à 8
• Réseau d'accès radio	6 à 7
• Sites mobile sites et équipements installations des sites	5 à 10
• Équipements installés chez les clients	2 à 8
• Équipement du réseau data et autres équipements du réseau	2 à 15
Mobilier et véhicules	
• Mobilier et matériel de bureau	3 à 10
• Véhicules	5 à 10

Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées le cas échéant, à chaque clôture annuelle.

Les achats de matériel, les frais de personnel et les autres charges d'exploitation sont présentés après déduction des travaux réalisés et capitalisés par le Groupe pour la construction des immobilisations corporelles.

Les coûts des emprunts sont capitalisés s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié.

Perte de valeur d'actifs non financiers

Le Groupe contrôle à chaque date de clôture l'existence d'indicateurs de perte de valeur des actifs non-financiers.

Le Groupe établit au moins une fois par an une comparaison entre la valeur comptable et le montant récupérable estimé des immobilisations incorporelles en cours ainsi que des groupes d'actifs considérés comme unité génératrice de trésorerie (« cash generating units ») comprenant du goodwill. Le Groupe réalise son test annuel de perte de valeur dans le quatrième trimestre de chaque année.

Une perte de valeur est enregistrée quand la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés comme unité génératrice de trésorerie dépasse le montant récupérable estimé, ce dernier constituant la valeur la plus élevée entre la juste valeur du bien ou de l'unité génératrice de trésorerie moins les frais de vente et sa valeur d'utilisation pour le Groupe.

Pour estimer la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs projetés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie.

Les pertes de valeur sur goodwill et sur immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans les charges d'exploitation. Le Groupe vérifie à chaque date de clôture s'il existe un indice montrant qu'une perte de valeur comptabilisée précédemment sur un actif n'existe plus ou a diminué. Si un tel indicateur existe, le montant récupérable est ré-estimé. Une perte de valeur enregistrée par le passé est extournée lorsqu'il est intervenu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant récupérable depuis que la perte de valeur la plus récente a été enregistrée. Si c'est le cas, la perte de valeur relative aux immobilisations autres que goodwill est extournée afin de ramener sa valeur comptable à sa valeur récupérable estimée. La valeur comptable d'un actif augmentée suite à une telle reprise ne peut pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si une perte de valeur n'avait été enregistrée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette extourne de perte de valeur est comptabilisée dans les charges opérationnelles du compte de résultats.

Impôts différés

Des impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le bilan consolidé et leurs bases d'imposition respectives.

Les actifs d'impôts différés découlant de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales reportées inutilisées sont pris en compte dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour compenser la différence temporaire déductible ou les pertes fiscales inutilisées.

Le Groupe revoit la valeur comptable de ses actifs d'impôts différés à chaque date de clôture et réduit leur valeur comptable dans le cas où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser tout ou partie de cet actif d'impôts différé. Le Groupe revoit également à chaque date de clôture ses actifs d'impôts différés non reconnus et les reconnaît dans le cas où il devient probable qu'un bénéfice imposable futur suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser cet actif d'impôts différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition applicables au moment de la réalisation de l'actif ou de la liquidation du passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan.

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés sont reconnus dans le compte de résultats excepté lorsque ces changements portent sur des éléments qui sont directement reconnus via les fonds propres. Dans ce cas, ils sont également reconnus directement via les fonds propres.

Les dettes d'impôts différés découlant de différences temporaires associées à des investissements dans des filiales sont reconnues sauf lorsque la société mère contrôle l'extourne de ces différences temporaires et qu'il n'est pas probable que ces différences soient extournées dans un futur proche.

Pensions, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat

Le Groupe gère divers plans de pension à prestations définies pour lesquels des contributions sont versées via des fonds gérés séparément. Le Groupe a également convenu de fournir à certains collaborateurs des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Le coût des avantages fournis dans le cadre des plans est déterminé de manière distincte pour chaque plan, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et les pertes actuariels sont pris en compte via les autres éléments du résultat global (fonds propres). Les coûts des services passés ainsi que les gains ou pertes sur liquidation sont reconnus dans le compte de résultat au moment où ils se réalisent.

Le Groupe recourt également à des plans à cotisations définies. Les cotisations sont prises en compte de résultats sur la période à laquelle elles se rapportent.

Le Groupe opère également plusieurs programmes de restructuration qui impliquent des indemnités de fin de contrat et d'autres sortes de compensations additionnelles. Les gains et pertes actuariels sur ces dettes sont pris en compte dans le compte de résultats au moment où ils se réalisent.

Lors de l'application de l'IAS 19 Revu, le Groupe a décidé de classer le coût net périodique parmi les activités opérationnelles et financières pour leurs parts respectives.

Avantages à court terme et à long terme du personnel

Le coût de l'ensemble des avantages à court et à long terme octroyés au personnel, comme les salaires, le droit du personnel aux congés payés, les primes, l'aide médicale et les autres contributions, est enregistré pendant la période au cours de laquelle le personnel preste le service y référant. Le Groupe n'enregistre ces coûts que lorsqu'il est soumis à une obligation légale ou conventionnelle effective de verser ce montant et que l'engagement peut être estimé de manière fiable.

Instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers

The following methods and assumptions were used to estimate the fair value of financial instruments:

- Concernant les participations dans des sociétés et fonds communs de placements cotés en Bourse, la juste valeur correspond à leur valeur de cotation ;
- Concernant les participations dans des sociétés non cotées, la juste valeur est estimée par référence à des transactions de ventes récentes de ces sociétés non cotées et, en l'absence de telles transactions, sur la base de différentes techniques d'évaluation, comme l'actualisation des flux de trésorerie futurs et la méthode des multiples ;
- Concernant les participations dans des sociétés non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la juste valeur repose sur le coût d'acquisition historique ajusté en fonction des pertes de valeur éventuelles ;
- Concernant les dettes à long terme à taux variable, le coût amorti est supposé correspondre approximativement à la juste valeur ;
- Concernant les dettes à long terme à taux fixe, la juste valeur est déterminée sur la base de la valeur de marché lorsqu'elle est disponible et sinon sur base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- Concernant les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs circulants, les valeurs portées au bilan correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité ;
- Concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les valeurs portées au bilan correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité ;
- Concernant les produits dérivés, les justes valeurs ont été estimées soit en prenant en compte la valeur cotée sur un marché actif, soit, si cette valeur n'est pas disponible, à l'aide de différentes

techniques d'évaluation, en particulier l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Critères destinés à la comptabilisation initiale et à la dé-comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers ne sont comptabilisés qu'à partir du moment où le Groupe s'engage à respecter leurs modalités contractuelles. Les acquisitions et ventes d'actifs financiers réalisées par la voie normale sont comptabilisées à leur date de règlement.

Les actifs financiers (ou une partie de ceux-ci) sont dé-comptabilisés soit quand le Groupe vend ses droits aux avantages spécifiés dans le contrat, soit quand ses droits expirent ou soit quand le Groupe remet ou perd le contrôle des droits contractuels attachés à l'actif financier. Les passifs financiers (ou une partie de ceux-ci) sont dé-comptabilisés quand l'obligation spécifiée dans le contrat est libérée, annulée ou échue.

Critères destinés à compenser les actifs et passifs financiers

En présence d'un droit légalement exécutoire de compensation pour les actifs et passifs financiers comptabilisés et d'une intention de règlement du passif et de vente simultanée de l'actif ou d'une intention de règlement sur une base nette, l'ensemble des actifs et passifs financiers liés sont compensés.

Critères utilisés pour la classification au titre d'instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance

Certains instruments financiers sont classifiés comme instruments détenus jusqu'à leur échéance sur base de la capacité et l'intention du Groupe de garder ces instruments jusqu'à leur échéance. Le Groupe a déjà accumulé une importante expérience quant au respect de la règle de détention jusqu'à l'échéance.

Critères de classification au titre d'instruments disponibles à la vente

Les actifs financiers non-dérivés que le Groupe n'a pas l'intention ou la possibilité de conserver jusqu'à leur maturité, que le Groupe ne classe pas comme « prêts et créances » et que le Groupe ne classifie pas à l'émission comme actif valorisé à la juste valeur via le compte de résultats, sont classés comme disponibles à la vente.

Les participations dans les capitaux de sociétés non consolidées sont habituellement classées comme actifs financiers disponibles à la vente. Les participations dans les fonds communs de placement ou dans des fonds semblables sont classées comme disponibles à la vente, si elles n'ont pas été classifiées comme actifs valorisés à leur juste valeur via le compte de résultats lors de leur émission.

Autres participations

Les autres participations sont des participations dans les capitaux propres d'entités qui ne sont ni des filiales, ni des co-entreprises, ni des sociétés associées. Elles sont inscrites à l'origine au bilan à leur coût d'acquisition, qui représente la juste valeur de la contrepartie versée et inclut les coûts d'acquisition y associés. Ces participations sont portées au bilan à la rubrique des actifs financiers disponibles à la vente.

Après avoir été portées au bilan,

- Les participations dans les capitaux propres d'entités non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée raisonnablement sont reconnues au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur;
- Toutes les autres participations sont comptabilisées à leur juste valeur, en portant directement les changements de valeur ("revalorisations à la juste valeur") dans les capitaux propres jusqu'à la vente, le recouvrement ou la cession. Les profits ou les pertes cumulés portés antérieurement

dans les capitaux propres sont alors transférés dans le compte de résultats, en tant que produits/coûts financiers.

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants comprennent les produits dérivés (cf. ci-dessous), les créances porteuses d'intérêts à long terme comme les prêts accordés aux co-entreprises, les cautionnements personnels et en numéraire, ainsi que les investissements à long terme comme les "notes" et les obligations achetées. Les créances à long terme sont comptabilisées comme des prêts et des créances émis par le Groupe et sont enregistrées au coût amorti. Les investissements à long terme sont classés comme des titres détenus jusqu'à échéance et sont enregistrés au coût amorti.

Créances commerciales et autres actifs circulants

Les créances commerciales et autres actifs circulants figurent au bilan à leur valeur nominale (en général, le montant de la facture initiale), après déduction des provisions pour créances douteuses.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie englobent les actions dans des fonds et des fonds communs de placement, les obligations et les dépôts à revenu fixe ayant une échéance de plus de 3 mois et de moins de 1 an.

Les actions figurent au bilan au coût d'acquisition, qui représente la juste valeur de la contrepartie versée et inclut les coûts d'acquisition y associés. Après avoir été portées au bilan, les actions sont traitées comme des actifs disponibles à la vente, en portant directement les revalorisations à la juste valeur dans les capitaux propres jusqu'à la vente, l'encaissement ou la cession. Les profits ou les pertes cumulés portés antérieurement dans les capitaux propres sont alors transférés vers le compte de résultats.

Les titres à revenu fixe sont portés au bilan à leur coût d'acquisition, qui représente la juste valeur des titres et inclut les coûts d'acquisition y associés. Après avoir été portés au bilan, les titres à revenu fixe qui sont traités comme étant disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les revalorisations à leur juste valeur sont portées directement dans les capitaux propres jusqu'à la vente, l'encaissement ou la cession. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les titres à revenu fixe qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont eux valorisés au coût amorti, par application de la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Les dépôts sont valorisés à leur coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse, les comptes courants bancaires ainsi que les placements ayant une maturité à l'émission de moins de 3 mois et qui sont hautement liquides. Ils sont immédiatement convertibles en numéraire avec un risque très faible de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés au bilan au coût amorti.

Perte de valeur des actifs financiers

Le Groupe estime à chaque date de clôture s'il y a des indicateurs objectifs qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Quand la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur récupérable, une perte de valeur est enregistrée.

Un compte spécifique de provision est toujours utilisé pour enregistrer les pertes de valeur, que celles-ci aient été causées par une perte de crédit ou non.

Les provisions et pertes de valeur sur les actifs financiers sont enregistrées comme charges opérationnelles quand ces actifs concernent des activités opérationnelles. Les provisions et pertes de valeur sur les « autres participations financières », les investissements dans les entreprises mises en équivalence et les actifs concernant des activités de financement, sont enregistrées comme charges financières.

Les pertes de valeur sur les créances sont comptabilisées quand il est probable, sur base de critères individualisés ou sur base d'un portefeuille de statistiques et de l'analyse des balances âgées, que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tout ou partie du montant dû.

En cas de perte de valeur due à des pertes de crédit, la provision pour perte de valeur est extournée quand il devient probable que le Groupe encaissera l'actif financier, sur base de différents indices tels que la réception de garanties, une augmentation de capital réussie dans le chef du débiteur, etc.

La provision pour perte de valeur est également extournée quand l'actif est définitivement vendu, encaissé, ou au contraire, irrécupérable. A ce moment le gain / (perte) définitif est enregistré dans le compte de résultats.

Les pertes de valeur sur les participations dans les capitaux d'entités considérées comme disponibles à la vente sont reconnues via le compte de résultats quand il s'agit de diminutions significatives (plus de 30 %) ou durables (plus de 12 mois successifs) de la juste valeur sous la valeur d'acquisition. Ces pertes de valeur ne sont pas extournées dans le compte de résultats. S'il apparaît qu'une perte de valeur doit être extournée, l'extourne sera comptabilisée via les capitaux propres, au même titre qu'une revalorisation à la juste valeur.

Dettes financières productives d'intérêts

L'ensemble des prêts et des emprunts sont initialement reconnus au bilan au coût d'acquisition, qui représente la juste valeur de ces prêts ou emprunts, après déduction des frais d'émission liés aux emprunts. Après avoir été portées au bilan, les dettes sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode des taux d'intérêt effectifs, avec amortissement des primes d'émission ou de remboursement vers le compte de résultats.

Produits dérivés

Le Groupe ne cétient pas et n'émet pas d'instruments financiers dérivés dans des buts spéculatifs. Toutefois, un certain nombre de ces produits dérivés ne rencontrent pas les conditions reprises à l'IAS 39 en vue d'entrer dans la comptabilité de couverture. Ils sont dès lors traités comme des produits dérivés détenus à des fins spéculatives, ce qui implique que les changements de juste valeur soient enregistrés dans le compte de résultats.

Le Groupe recourt à des produits dérivés, comme les swaps de taux d'intérêt et de devises (IRCS), les contrats de change à terme et les options sur devises, afin de réduire les risques associés aux fluctuations de change sur les actifs, passifs sous-jacents et opérations anticipées. Les produits dérivés sont portés au bilan à leur juste valeur dans les rubriques "Autres actifs non courants", "Autres actifs circulants", "Dettes portant intérêt", "Autres dettes à long terme" et "Autres dettes à court terme".

Un IRCS est utilisé pour réduire l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et de change sur une dette à long terme en JPY. Le Groupe n'emploie pas la comptabilité de couverture pour ce dérivé.

Cette dette à long terme en JPY comprend un dérivé incorporé (« embedded derivative »). Ce dérivé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé à sa juste valeur, impliquant que les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultats. Les effets « mark-to-market » sur ce dérivé incorporé sont compensés par ceux jouant sur l'IRCS.

Le Groupe a commencé, à partir de septembre 2011, à contracter des cérivés (contrats de changes à terme) en vue de couvrir son exposition aux fluctuations de devises pour les transactions futures hautement probables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes relatifs à la partie efficace de la couverture par l'instrument dérivé sont reconnus parmi les éléments du résultat global (fonds propres) jusqu'à ce que l'événement couvert se produise. Si la transaction couverte résulte dans la reconnaissance d'un actif, la valeur comptable de l'actif au moment de l'enregistrement initial est ajustée pour reprendre les montants préalablement reconnus via les éléments du résultat global. La partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie est toujours reconnue dans le compte de résultats.

Les autres contrats de changes à terme ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture et sont donc portés à leur juste valeur. Leurs changements de juste valeur sont reconnus dans le compte de résultats.

Gains et pertes nets sur instruments

Le Groupe exclut les dividendes, les revenus et charges d'intérêts des gains et pertes nets sur les instruments financiers. Les dividendes, les revenus et charges d'intérêts générés par les instruments financiers sont comptabilisés comme revenus / (charges) financiers.

Les gains / (pertes) nets générés lors de la vente ou de la réalisation d'instruments financiers sont comptabilisés comme revenus / (charges) financiers quand ces instruments concernent des activités de financement. Quand les instruments financiers concernent les activités opérationnelles ou d'investissements, les gains / (pertes) nets générés lors de la vente ou de la réalisation d'instruments financiers sont comptabilisés comme autres revenus / (charges) d'exploitation.

Les gains / (pertes) nets générés par l'évaluation à la juste valeur des produits dérivés utilisés pour gérer les risques de change sur activités opérationnelles et qui ne sont pas soumises à une comptabilité de couverture selon la norme IAS 39, sont comptabilisés comme charges d'exploitation.

Les gains / (pertes) nets générés par l'évaluation à la juste valeur des produits dérivés utilisés pour gérer les risques d'intérêts sur dettes financières qui ne sont pas soumises à une comptabilité de couverture selon la norme IAS 39, sont comptabilisés comme revenus / (charges) financiers.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la moins élevée entre le coût d'acquisition et la valeur de réalisation nette. Le coût d'acquisition est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré à l'exception du matériel informatique (méthode FIFO) et du matériel acheté pour la revente dans le cadre de contrats en cours spécifiques (prix d'achat individuel).

Pour les contrats en cours, la méthode du pourcentage d'avancement des travaux est appliquée. L'état d'avancement est mesuré en fonction des coûts encourus pour les travaux réalisés à la date de clôture par rapport au coût total du contrat. Les coûts de contrat incluent toutes les dépenses liées directement au contrat spécifique ainsi qu'une allocation des frais généraux fixes et variables déterminée sur base d'une utilisation normale de la capacité de production.

Contrats de location/leasing avec des fournisseurs

Les contrats de location par lesquels le Groupe supporte quasiment tous les risques et avantages de la propriété du bien sont considérés comme « location-financement ». Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (dettes portant intérêts) à concurrence de la valeur la moins élevée entre la juste valeur et la valeur actualisée au commencement du contrat de location des loyers futurs minimaux. Les amortissements et les tests de perte de valeur pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs détenus en pleine propriété. Les paiements sont répartis entre remboursement de

la dette existante et charges financières de sorte à conserver un taux d'intérêt constant sur le solde restant de la dette.

Les contrats de location par lesquels la société de location conserve quasiment tous les risques et avantages de la propriété du bien sont classés en location opérationnelle. Les loyers des locations opérationnelles sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le Groupe doit faire face à une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés dont il est probable qu'elle nécessite une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour son extinction et quand il est possible de réaliser une estimation fiable du montant de cette obligation. Un événement passé est censé impliquer une obligation actuelle si, compte tenu de toutes les indications disponibles, il est probable qu'une obligation actuelle existe à la date du bilan. Le montant reconnu représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation. Le montant de la provision est actualisé lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif. L'actualisation est reconnue dans les charges financières.

Un certain nombre de biens et d'aménagements situés sur des propriétés de tiers devront finalement être démantelés et ces propriétés devront être restituées dans leur état initial. Les coûts estimés liés à ce démantèlement et à la remise en état sont enregistrés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie des biens. Le coût total estimé requis pour le démantèlement et la remise en état, escompté à sa valeur actuelle, est enregistré dans les provisions. En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision liée à l'effet de la valeur du temps est comptabilisée via les charges financières dans le compte de résultats.

Actifs et dettes liées détenues en vue de la vente

Le Groupe classe les actifs (ou groupes destinés à être vendus) comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie quand l'actif (ou groupes destinés à être vendus) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable et attendue dans l'année.

Les actifs et dettes associées détenus en vue de vente (ou groupes destinés à être cédés) figurent au bilan parmi les actifs courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur à laquelle sont déduits les frais de vente.

Paiement fondé sur des actions

Les paiements aux employés fondés sur les actions et réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie sont calculés à la juste valeur des instruments à la date d'octroi en tenant compte des modalités et conditions auxquelles ces options sont accordées, et en utilisant une technique de valorisation qui est similaire aux méthodes de valorisation généralement acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, et qui incorpore tous les facteurs et hypothèses que les participants bien informés et volontaires considèrent pour fixer le prix.

Pour les opérations réglées avec des instruments de capitaux propres, la juste valeur est prise en compte de résultats sous la rubrique frais de personnel sur la période de dévolution, en même temps qu'une augmentation de la rubrique « compensation en actions » des capitaux propres pour la partie capitaux propres et qu'une augmentation d'une dette de dividendes pour la partie dividendes. Lorsque que les options sur actions donnent droit à des dividendes déclarés après l'attribution des options, la juste valeur de ce droit est remesuré régulièrement.

Pour les opérations réglées en trésorerie, la juste valeur est reconnue en dépenses de personnel sur la période de dévolution avec une augmentation simultanée des dettes. Les dettes en résultant sont remesurées afin de refléter l'évolution des justes valeurs.

Revenus et charges opérationnelles

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que les revenus pourront être mesurés de manière fiable. Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location ou droits d'accès mensuels, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe et mobile, sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les redevances d'abonnement sont enregistrées parmi les revenus pendant la période d'abonnement au prorata;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance;
- Les commissions perçues sont reconnues lorsque le Groupe agit comme un agent, ce qui signifie que le Groupe ne supporte pas les risques d'inventaire et de crédit, ne fixe pas les prix, ne modifie rien ou ne réalise pas de services et n'a aucune latitude dans le choix des fournisseurs;
- Les revenus générés par les accords de vente portant sur plusieurs éléments sont alloués à ces éléments au prorata de leurs justes valeurs relatives. Ces justes valeurs correspondent aux montants auxquels chaque élément pourrait être vendu séparément. Cependant, lorsque le montant alloué à un élément dépend de la fourniture d'autres éléments ou de la réalisation de conditions de performance spécifiques, ce montant est alors limité à sa partie indépendante.

Le chiffre d'affaires se définit comme les entrées brutes d'avantages économiques pendant la période dans le cadre des activités ordinaires de la société diminuées des remises commerciales et liées au volume d'activité attribuées par le Groupe. Les crédits de fidélisations (programmes de fidélisation des clients) sont enregistrés, en tant que composant séparé de la transaction de vente et enregistrés en diminution du montant de vente initial, dans le chiffre d'affaires. Les crédits de fidélisations sont reconnus au moment de leur utilisation.

Les dépenses de recherche et développement sont prises en charges au compte de résultats dès qu'elles sont encourues.

Le compte de résultats consolidé du Groupe présente les charges d'exploitation par nature de dépenses. Les charges opérationnelles sont rapportées après déduction des frais que l'entreprise a générés pour la production immobilisée.

Les achats de matériel et de services liés aux ventes comprennent le prix d'achat des équipements et des services directement liés aux revenus.

Les frais de publicité et autres coûts de marketing sont comptabilisés parmi les charges au moment où ils sont encourus.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi Télécom depuis le 1er octobre 2012, toutes les commissions versées aux agents sont prises en compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Le montant accumulé des commissions « upfront », qui étaient différées, ont été prises en compte de résultats sous la rubrique « Achats de matériel et de services liés aux ventes ».

Les revenus et charges non récurrents comprennent les gains et les pertes sur cessions de sociétés consolidées supérieurs à 5 millions EUR (par société cédée), les amendes et pénalités supérieures à 5 millions EUR imposées par les Autorités en charge de la concurrence ou par le régulateur, les frais des programmes de restructuration et les effets de la liquidation de plans accordant des avantages postérieurs à l'emploi ayant des impacts sur les bénéficiaires.

Annexe 3. Goodwill

(en millions EUR)	Goodwill
Au 1er janvier 2014	2.320
Acquisition de ClearMedia	2
Cessions du Groupe TLS FR	-28
Cessions de TLS UK business	-21
Pertes de valeur	-1
Au 31 décembre 2014	2.272
Au 31 décembre 2015	2.272

En 2014, les évènements suivants ont conduit à une diminution du goodwill du Groupe : la cession du Groupe Telindus France et des activités de Telindus Limited, une filiale anglaise de Telindus (cf. annexe 6) (diminution de 49 millions EUR du goodwill) et la reconnaissance d'une réduction de valeur de 1 million EUR sur Mobisud. Ces impacts ont été partiellement compensés par la reconnaissance d'un goodwill de 2 millions EUR lorsque le Groupe a acquis le contrôle de ClearMedia SA (cf. annexe 6).

Au 31 décembre 2014, un montant estimé de 269 millions EUR a été transféré de EBU vers CBU, sans impact sur le goodwill du Groupe, en vue de refléter le transfert de EBU à CBU, le 1 janvier 2015, de la responsabilité des clients SOHO/SE (indépendants et très petites entreprises).

Au 31 décembre 2015, l'estimation a été affinée d'un montant de 39 millions EUR sur base de l'implémentation de ce changement.

Le goodwill est testé pour les pertes de valeur au niveau des secteurs opérationnels étant donné que ce sont des unités génératrices de liquidités du Groupe et que les performances, la position financière (y compris le goodwill) et les dépenses d'investissements sont gérées à ce niveau par le Groupe.

Dans le cadre du test de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est, à la date d'acquisition, alloué à chacun des secteurs opérationnels du Groupe qui vont bénéficier de ce regroupement. C'est pour cela que cette allocation est basée sur la nature des clients et des activités acquis. Au 31 décembre 2015, toutes les entreprises acquises ont été allouées à un seul secteur opérationnel à l'exception du goodwill résultant de l'acquisition des intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans Belgacom Mobile en 2007 et qui avait été alloué aux secteurs « Consumer Business Unit » et « Enterprise Business Unit » sur base de leurs valeurs d'utilité respectives pour le Groupe au 31 décembre 2007.

(EUR million)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Consumer Business Unit	1264	1303
Enterprise Business Unit	756	718
Services de Carrier International	252	252
Total	2.272	2.272

Le montant récupérable au niveau des segments (goodwill inclus) a été basé sur la valeur d'utilité qui est estimée par un modèle de flux de trésorerie libres actualisés. Les variables clés utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité sont :

- Le résultat opérationnel avant amortissements (excepté pour le secteur International Carrier Services pour lequel la marge directe est plus sensible) ;
- Les dépenses d'investissements ;

- Le taux de croissance à long terme ;
- Le coût moyen pondéré du capital après impôts ;
- La marge à appliquer sur les services de « Staff and Support » reflétant celle qui s'appliquerait si Proximus devait organiser une refacturation interne complète et dans les conditions de marché entre les segments ;
- Le taux de rendement attendu sur le capital employé par « TEC&W ». Ce taux permet de déterminer le montant des coûts de réseau de « TEC&W » qui serait refacturé aux autres segments si Proximus devait organiser une refacturation interne complète et dans les conditions de marché entre les segments.

Les résultats opérationnels avant amortissements de CBU et EBU sont très sensibles aux changements de valeur des paramètres opérationnels suivants : nombre de clients par type de service (TV, fixe...), volume de trafic (si applicable) et ARPU net par client pour chaque type de service. Les valeurs attachées à chacun de ces paramètres opérationnels sont le résultat d'un processus interne, conduit au sein de chaque segment et au niveau du Groupe, de confrontation des données du marché, des perspectives commerciales et des stratégies que le Groupe planifie d'implémenter en vue de se préparer adéquatement à ses challenges futurs.

Les calculs des valeurs d'utilité sont basés sur le Plan à Trois ans tel que présenté par le management au Conseil d'Administration (pour les années 2016 à 2018). Pour les années suivantes, les données ont été extrapolées sur base d'un taux de croissance annuel pour les segments opérationnels d'environ 1%.

Les flux de trésorerie libres considérés pour déterminer la valeur d'utilité sont estimés pour les actifs concernés dans leur état actuel. Ils excluent tant les entrées et sorties de trésorerie qui résulteraient d'une quelconque restructuration future pour laquelle le Groupe n'est pas engagé, ou d'améliorations ou extensions des performances de ces actifs.

Les flux de trésorerie libres de chaque segment, à l'exception du segment ICS, ont été actualisés à un taux spécifique de coût du capital moyen pondéré après impôts de 6,3%. Pour ICS, un taux spécifique de coût du capital moyen pondéré de 8,9% a été utilisé car ses activités sont considérées comme suffisamment différentes par rapport à celles du reste du Groupe. Le coût du capital moyen pondéré avant impôts est déduit du coût du capital moyen pondéré après impôts par l'application d'une méthode itérative, et est compris entre 7,4% et 10,6%.

Le calcul du coût moyen pondéré du capital après impôts du segment ICS et au niveau du Groupe (pour les autres segments) a été effectué sur base du poids relatif des éléments composant leur structure de financement respective et incluant une prime de risque qui reflète leur risque spécifique.

Aucun de ces goodwill ne devait faire l'objet d'une perte de valeur au 31 décembre 2015. Une analyse de sensibilité pour tous les segments démontre qu'en cas de changement raisonnable de l'une des hypothèses clés, leur valeur d'utilité excède toujours leur valeur nette comptable.

Annexe 4. Immobilisations incorporelles avec une durée de vie limitée

(en millions EUR)	Licences GSM et UMTS	Actifs produits en interne	Clientèles et marques acquises	Droits TV	Autres immob. incorporelles	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2014	590	677	793	181	999	3.241
Acquisitions	16	84	0	114	116	330
Acquisitions de filiales	0	0	1	0	0	1
Décomptabilisation	0	0	0	-34	-27	-61
Cessions de filiales	0	0	-8	0	-13	-21
Reclassifications	0	0	5	0	-3	1
Au 31 décembre 2014	605	761	791	262	1.072	3.492
Acquisitions	75	81	0	61	106	323
Acquisitions de filiales	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	0	0	0	-108	-66	-174
Reclassifications	0	0	0	0	-9	-9
Au 31 décembre 2015	681	843	791	215	1.103	3.632
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
Au 1er janvier 2014	-370	-492	-346	-90	-757	-2.056
Charge d'amortissement de l'année	-31	-69	-59	-72	-95	-326
Décomptabilisation	0	0	0	34	25	59
Cessions de filiales	0	0	2	0	10	12
Reclassifications	0	0	-2	0	2	0
Au 31 décembre 2014	-401	-562	-405	-128	-816	-2.311
Charge d'amortissement de l'année	-30	-78	-58	-83	-94	-342
Décomptabilisation	0	0	0	108	66	174
Reclassifications	0	0	0	0	9	9
Au 31 décembre 2015	-431	-639	-463	-103	-835	-2.470
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	204	200	386	133	257	1.180
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	250	204	328	112	269	1.162

La valeur d'acquisition des licences GSM et UMTS concernent les coûts des systèmes de communication « GSM » (Global System for Mobile) et « UMTS » (Universal Mobile Telecommunication System).

Le groupe possède les licences suivantes :

Année d'acquisition	Description	Valeur d'acquisition	Valeur comptable nette	Période	Méthode de paiement	Début des amortissements
(EUR million)						
1995	900 MHz spectrum	223	0	1995 - 2010	Terminé	08/04/1995
1998	ILT 2238	2	0	1998 -	Terminé	01/01/1998
1998	ILT	0	0	1998 -	Terminé	10/12/1998
2010	900 MHz spectrum	74	0	2010 - 2015	Terminé	08/04/2010
2015	900 MHz spectrum	75	66	2015 - 2021	Annuel	08/04/2015
2001	UMTS	150	45	2001 - 2021	Terminé	01/06/2004
2011	4G	20	15	2012 - 2027	Terminé	01/07/2012
2013	800 Mhz spectrum	120	107	2013 - 2033	Annuel	30/11/2013
2014	900 MHz spectrum	16	15	2015 - 2021	Annuel	27/11/2015
Total		681	250			

La production interne d'actifs concerne essentiellement des dépenses de développement internes de logiciels (principalement liés aux gestions de commandes et à la facturation). Le montant agrégé des dépenses de recherche concernant ces productions immobilisées s'élève à 24 million EUR en 2015.

Les clientèles et marques acquises incluent les immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises et résultent principalement de l'allocation du prix d'acquisition réalisée lors de l'acquisition du contrôle de Bics par le Groupe.

En 2015, le Groupe a acquis des droits TV pour un montant de 61 millions EUR. Il s'agit essentiellement de droits de diffusion. Certains de ces droits sont acquis avec un plan de paiement différé.

Les autres acquisitions d'immobilisations incorporelles (106 millions EUR) englobent les développements clients, les licences de logiciels ainsi que les droits d'utilisation de câbles (IRU).

Annexe 5. Immobilisations corporelles

(en millions EUR)	Terrains et constructions	Equipement technique et de réseau	Autres actifs corporels	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Au 1er janvier 2014	817	11,075	377	4	12,273
Acquisitions	9	629	15	9	663
Décomptabilisation	-127	-250	-20	-1	-398
Cessions de filiales	0	-19	-5	0	-24
Reclassifications	1	-15	19	-6	-1
Au 31 décembre 2014	701	11,421	386	7	12,514
Acquisitions	10	644	16	8	678
Décomptabilisation	-54	-285	-32	0	-371
Cessions de filiales	0	0	-2	0	-1
Reclassifications	0	10	5	-7	9
Au 31 décembre 2015	657	11,790	373	7	12,828
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Au 1er janvier 2014	-384	-9,015	-316	0	-9,715
Charge d'amortissement de l'année	-35	-431	-29	0	-495
Décomptabilisation	91	249	20	0	359
Cessions de filiales	0	14	3	0	17
Reclassifications	0	19	-19	0	0
Au 31 décembre 2014	-329	-9,164	-341	0	-9,834
Charge d'amortissement de l'année	-27	-474	-26	0	-528
Décomptabilisation	44	277	30	0	351
Cessions de filiales	0	0	2	0	1
Reclassifications	0	-4	-5	0	-9
Au 31 décembre 2015	-312	-9,366	-341	0	-10,019
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	372	2,256	45	7	2,680
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	345	2,424	33	7	2,809

L'augmentation des investissements par rapport aux années précédentes reflète la stratégie du Groupe d'investir de manière plus intensive dans le réseau, sa qualité ainsi que les services aux clients. Proximus a principalement investi dans sa prépondérance mobile et dans les améliorations de son réseau fixe grâce au déploiement continu de sa technologie de vectoring.

En 2014 et 2015, le Groupe a vendu des bâtiments administratifs et techniques avec réalisation de plus-values à concurrence de respectivement 45 millions EUR et 15 millions EUR.

Annexe 6. Participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Annexe 6.1. Participations dans des filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Proximus S.A. et des filiales figurant dans le tableau ci-dessous

Nom	Siège social	Pays d'établissement	Pourcentage d'intérêts détenus par le Groupe	
			2014	2015
Proximus SA de Droit Public	Bld du Roi Albert II 27 1030 Brussels TVA BE 0202.239.951	Belgique	Maison mère	
Proximus Group Services SA	Bld du Roi Albert II 27 1030 Brussels TVA BE 0466.917.220	Belgique	100%	100%
PXS Re	Rue de Merl 74 2146 Luxemburg	Luxembourg	100%	100%
Connectimmo SA	Bld du Roi Albert II 27 1030 Brussels TVA BE 0477.931.965	Belgique	100%	100%
Skynet iMotion Activities SA	Rue Carli 2 1140 Evere TVA BE 0875.092.626	Belgique	100%	100%
Tango SA	Rue de Luxembourg 177 8077 Bertrange	Luxembourg	100%	100%
Telindus - ISIT BV	Krommewetering 7 3543 AP Utrecht	Pays-Bas	100%	100%
Telindus SA	Route d'Arlon 81- 83 8009 Strassen	Luxembourg (3)	65%	100%
Telectronics SA	2 Rue des Mines 4244 Esch sur Alzette	Luxembourg (3)	65%	100%
Beim Weissenkreuz SA	Route d'Arlon 81- 83 8009 Strassen	Luxembourg (3)	64%	100%
Telindus LTD	Centurion - Riverside Way - Watchmoor Park Camberley - Surrey -GU15 3 YL	Royaume Uni (2)	100%	0%
Proximus Spearit SA	Bld du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles TVA BE 0826.942.915	Belgique	100%	100%
Proximus ICT - Expert Community CVBA	Ferdinand Allenstraat 38 3290 Diest TVA BE 0841.396.905	Belgique	81%	81%
Proximus Opal SA	Bld du Roi Albert II 27 1030 Brussels TVA BE 0861.583.672	Belgique	100%	100%
Mobile-For SA	Bld du Roi Albert II 27 1030 Brussels TVA BE 0881.959.533	Belgique	100%	100%
Scarlet Business NV	Carlstraat 2 1140 Evere TVA BE 0463.079.780	Belgique	100%	100%
Scarlet Luxembourg SARL	Rue de Bonnevoie 5 1260 Luxembourg	Luxembourg (2)	100%	0%
Scarlet Belgium NV	Carlstraat 2 1140 Evere TVA BE 0447.976.484	Belgique	100%	100%

Nom	Siège social	Pays d'établissement	2014	2015
MBS TELECOM SA	Carlistraat 2 1140 Evere TVA BE 0882.760.574	Belgique (4)	100%	100%
Wireless Technologies NV	Bld du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles TVA BE 0464.030.479	Belgique	100%	100%
ClearMedia SA	Zagerijstraat 11 2960 Brecht TVA BE 0831.425.897	Belgique	100%	100%
Belgacom International Carrier Services Mauritius Ltd	Chancery House 5th floor , Lislet, Geoffroy Street Port Louis 1112-07	Mauritius (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services SA	Rue Lebeau 4 1000 Bruxelles TVA BE 0866.977.981	Belgique (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Deutschland GMBH	Taunusanlage 11 60329 Frankfurt am Main	Allemagne (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services UK Ltd	Great Bridgewaterstreet 70 M15ES Manchester	Royaume Uni (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Nederland BV	Wilhelminakade 91 3072 AP Rotterdam	Pays-Bas (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services North America Inc	Corporation trust center - 1209 Orange street USA - 19801 Willington Delaware	Etats Unis d'Amérique (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Asia Pte Ltd	80, Robinson Road # 02-00, Singapore 068898	Singapore (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services (Portugal) SA	Avenida da Republica, 50, 10ème étage 1069-211 Lisboa	Portugal (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Italia Srl	Via della Moscova 3 20121 Milano	Italie (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Spain SL	Calle Salvatierra, 4, 2c 28022 Madrid	Espagne (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Switzerland AG	Papiermülestrasse 69 3014 Bern	Suisse (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Austria GMBH	Wildpretmarkt 2-4 1010 Wien	Autriche (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services Sweden AB	Drottninggatan 30 411-14 Goteborg	Suède (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services JAPAN KK	#409 Raffine Higashi Ginza, 4-14 Tsukiji 4 - Chome - Chuo-ku Tokyo 104-00	Japon (1)	58%	58%
Belgacom International Carrier Services China Ltd	Hopewell Centre - level 54 183, Queen's road East Hong Kong	Chine (1)	58%	58%

Nom	Siège social	Pays d'établissement	2014	2015
Belgacom International Carrier Services Ghana Ltd	Box GP 821	Ghana	58%	58%
	Accra	(1)		
Belgacom International Carrier Services Dubai FZ- LLC	Dubai Internet City	Emirates Arabes Unis	58%	58%
	Premeses 306 - Floor 03- Building 02 - PO box 502307 Dubai	(1)		
Belgacom International Carrier Services South Africa Proprietary Ltd	The promenade shop 202 D - Victoria Road	Afrique du Sud	58%	58%
	Camps Bay 8005	(1)		
Belgacom International Carrier Services Kenya Ltd	LR-N° 204861, 1st Floor Block A	Kenya	58%	58%
	Nairobi Business Park-Ngong Road PO BOX 10643 - 00100 Nairobi	(1)		
Belgacom International Carrier Services France SAS	Rue du Colonel Moll 3	France	58%	58%
	75017 Paris	(1)		

(1) *Entreprise faisant partie du Group BICS*

(2) *Entreprise liquidée en 2015*

(3) *Intérêts minoritaires acquis en 2015*

(4) *Entreprise en liquidation*

En 2014, l'exercice comptable de Telindus-ISIT BV s'est terminé le 30 juin. Depuis lors, les exercices comptables se terminent le 31 décembre. Pour des raisons de consolidation, des états financiers additionnels au 31 décembre 2014 ont été préparés

Annexe 6.2. Détails concernant les filiales qui ne sont pas détenues totalement ayant des intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle significatif

Détails des filiales non détenues totalement ayant des Intérêts minoritaires significatifs.

Nom de la filiale	Lieu de constitution et lieu principal d'activité	Part de l'actionariat et des droits de votes détenue par des intérêts minoritaires		Résultat global attribuable aux intérêts minoritaires		Bénéfices attribuable aux intérêts minoritaires	
		Au 31 décembre		Au 31 décembre		Au 31 décembre	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
BICS (segment)	Belgique	42%	42%	27	17	183	164
Total				27	17	183	164

Information financière synthétisée, relative à chacune des filiales du Groupe possédant des intérêts minoritaires

BICS (segment)		
Actifs courants	731	716
Actifs non courants	712	665
Dettes à court terme	648	645
Dettes à long terme	110	97
Part du Group dans les fonds propres de l'entreprise	685	639
Revenus (totaux)	1.597	1.616
Charges (opérationnelles)	-1.444	-1.456
Bénéfice de l'année	61	39
Part du Groupe dans les bénéfices de l'entreprise	35	22
Bénéfices attribuables aux intérêts minoritaires	27	17
Dividendes payés aux minoritaires	33	37
Augmentation nette de la trésorerie générée par les activités opérationnelles	142	120
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie générée par les activités d'investissement	-40	-29
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie générée par les activités de financement	-78	-83
Augmentation nette de la trésorerie	24	9

Le pacte d'actionnaires de BICS prévoit des droits de protection pour les minoritaires (cf. Annexe 1).

Annexe 6.3. Participation dans des co-entreprises

Le groupe a des participations dans les co-entreprises suivantes:

Nom	Siège social	Pays d'établissement	Pourcentage d'intérêts détenus par le Groupe	
			2014	2015
Belgian Mobile Wallet SA/NV (1)	Place Sainte-Gudule 5 1000 Brussel VAT BE 541659.084	Belgium	33%	N/A
Allo Bottin SA (2)	11109, rue Jean-Jurès 92300 Levallois-Perret 75017 Paris	France	50%	50%
E-Port Communications Systems SA (3)	Slijkensesteenweg 2 8400 Oostende TVA BE 0864.818.940	Belgique	50%	0%

(1) Co-entreprise de Proximus SA en 2014

(2) En liquidation

(3) Vendue en 2015

En novembre 2013 Proximus et BNP Paribas Fortis ont constitué Belgian Mobile Wallet SA (Sixdots), une co-entreprise à 50-50, pour supporter le commerce en ligne et mobile en Belgique. Au cours des années 2014 et 2015, des nouveaux investisseurs sont entrés dans le capital de la société réduisant progressivement la participation du Groupe à 20%. Ce changement a entraîné la requalification du statut de Sixdots, de co-entreprise à entreprise associée (cf. Annexe 6.4.).

Annexe 6.4. Participation dans des entreprises associées

Le Groupe a exercé une influence significative dans les sociétés suivantes:

Nom	Siège social	Pays d'établissement	Pourcentage d'intérêts détenus par le Groupe	
			2014	2015
Belgian Mobile Wallet SANV (1)	Place Sainte-Gudule 5 1000 Brussel TVA BE 541.659.084	Belgique	N/A	20%
Synductis C.V.B.A	Brusselssesteenweg 199 9090 Melle TVA BE 502.445.845	Belgique	0%	17%
Experience@work C.V.B.A	Minderbroedergang 12 2800 Mechelen TVA BE 627.819.631	Belgique	0%	33%
Tessares SANV	Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve TVA BE 600.810.278	Belgique	0%	20%

(1) Co-entreprise de Proximus SA en 2014

En avril 2015, le Groupe a acquis une participation de 20% dans Tessares, une spin-off récente issue de l'Université Catholique de Louvain (UCL) qui aspire à devenir un fournisseur de référence en matière de logiciels de convergence de réseaux de télécommunications.

Au 31 décembre 2015, les informations agrégées relatives à toutes les entreprises associées qui ne sont pas significatives individuellement sont les suivantes :

(EUR million)	2015
Valeur comptable	2
Résultat suite à la continuation des opérations	2

Annexe 6.5. Acquisitions et ventes de filiales, de co-entreprises et entreprises associées

ClearMedia SA est devenue une filiale du Groupe en 2014. Le Groupe a cessé d'appliquer la méthode de consolidation par mise en équivalence. Le décaissement lié à cette transaction n'est pas significatif dans le Groupe.

En 2014, le Groupe a cédé sa filiale Sahara Network Company Limited immatriculée à Damman, royaume d'Arabie Saoudite ainsi que Scarlet NV, un fournisseur de services de télécommunications en Hollande, dans le cadre de sa liquidation. Les deux entreprises étaient classées comme « détenues en vue de la vente » en 2013.

En 2014, le Groupe a également vendu 100% de sa participation dans le Groupe Telindus France à Vivendi ainsi que les activités de Telindus Limited, une filiale anglaise de Telindus, à Telent Technology Services. Le Groupe a payé 3 millions EUR en 2015 au titre d'ajustement de prix relatif à la vente des activités de Telindus Limited et a ensuite procédé à la liquidation de la société.

Le Groupe a apporté son activité de transfert d'argent dans une nouvelle société, « HomeSend », constituée avec deux autres parties. Dans la foulée, le Groupe a vendu une partie de ses actions pour ne conserver qu'une participation de 10% dans l'entreprise et a perdu le contrôle de celle-ci. La réévaluation à la juste valeur de la participation conservée a dégagé un résultat non récurrent de 6 millions EUR.

En 2015, le Groupe a acquis le solde des 35,50% des parts de Telindus SA (établie au Luxembourg) détenues par les tiers ainsi que ses filiales auprès d'Arcelor Mittal. Etant donné que le Groupe contrôlait déjà l'entité, la transaction qualifiait comme une transaction portant sur les capitaux propres. Celle-ci a réduit les fonds propres affectés aux propriétaires en 2015 de 14 millions EUR.

L'actif net cédé dans le cadre des transactions susmentionnées durant l'année 2014 se résume comme suit:

(en millions EUR)	Annexe	Ventes de 2014
Actifs non courants cédés		71
Actifs circulants cédés, hors trésorerie et équivalents de trésorerie		110
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédées		9
Dettes à long terme cédées		-4
Dettes à court terme cédées		-105
Dettes nettes d'entreprises classifiées comme détenues en vue de vente, au 31 décembre 2013		-2
Actif net cédé		80
Dettes reconnues		-3
Contrepartie transférée nette des frais de transaction		110
Gain/(perte) sur réalisation		27
Inclus en revenus non récurrents	24	62
Inclus en charges non récurrentes	28	-35
Le mouvement net de trésorerie sur réalisation est le suivant:		
Cash reçu		105
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales cédées		-9
Mouvement net de trésorerie et équivalents de trésorerie		95

Annexe 7. Autres participations

Les valeurs nettes comptables des autres participations ont évolué comme suit :

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Valeur nette comptable au 1er janvier	6	8
Acquisitions	6	2
Perte de valeur	-4	0
Total	8	9

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les autres participations se composaient presque uniquement de participations dans des entités en phase de démarrage (start-ups), non-consolidées, non-cotées et dont les justes valeurs ne pouvaient être raisonnablement déterminées.

La juste valeur de ces participations ne peut être raisonnablement établie car il s'agit de sociétés en phase de démarrage. Leur modèle d'affaires n'est donc pas encore stabilisé. Tant que ces sociétés ne quittent par cette phase, le test de perte de valeur effectué par le Groupe se concentrera sur l'identification des indications objectives de dépréciation. De telles indications résultent tant d'éléments quantitatifs (par ex. : la position de trésorerie de la société, le taux de consommation de la trésorerie, les résultats de la société...) que d'éléments qualitatifs (par ex. : discussion avec la direction, le livre des commandes confirmées...). En 2014, le Groupe a reconnu une réduction de valeur de 4 millions EUR sur ses autres participations.

Annexe 8. Impôts sur le revenu

Les impôts différés actifs / (passifs) bruts se rapportent aux éléments suivants:

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Impôts différés et latences fiscales passives		
Amortissements accélérés à des fins fiscales	-7	-6
Ajustements de la juste valeur sur acquisitions	-109	-94
Provisionné en statutaire, pas retenu en IFRS	-2	-3
Revalorisation des instruments financiers à la juste valeur	0	-3
Imposition différée sur réalisations d'actifs immobilisés corporels	-8	-9
Autres	-6	-1
Latences fiscales passives brutes	-133	-116
Latences fiscales actives		
Ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles	35	32
Dette pour avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	65	54
Pertes fiscales récupérables	0	0
Pertes en capital sur participations dans les filiales	1	1
Autres	24	23
Latences fiscales actives brutes	125	109
Latences fiscales (passives)actives nettes, lorsqu'elles sont groupées par entité juridique, sont les suivantes :		
Latences fiscales passives nettes	-110	-96
Latences fiscales actives nettes	102	89

Les latences fiscales passives ont diminué en 2015 étant donné l'amortissement des actifs reconnus en 2010 dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition réalisée quand le Groupe a acquis le contrôle de BICS.

Les actifs d'impôts différés ont également diminué en 2015 compte-tenu essentiellement de la ré-estimation de la dette pour les avantages postérieurs à l'emploi et les remboursements effectués sur la dette partiellement compensés par les dépenses de pour les avantages postérieurs à l'emploi de la période.

Les actifs d'impôts différés résultant des ajustements à la juste valeur sur les actifs non courants concernent essentiellement l'élimination du gain découlant de la vente à la juste valeur de certains actifs entre sociétés du Groupe.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour les pertes des filiales qui sont déficitaires depuis plusieurs années. Les pertes fiscales cumulées à reporter et les crédits d'impôt disponibles pour ces sociétés s'élevaient à 209 millions EUR au 31 décembre 2015 (230 millions EUR en 2014), dont 200 millions EUR pour lesquelles l'utilisation n'est pas limitée dans le temps et 8 millions EUR qui ont une date d'expiration au-delà de 2018.

La part de Proximus dans les bénéfices reportés non distribués des filiales s'élève à 4.063 millions EUR au 31 décembre 2015 (4.344 millions EUR en 2014).

Les dettes d'impôts différés découlant de différences temporaires associées à des investissements dans des filiales ne sont pas reconnues sauf lorsque la société mère contrôle l'extourne de ces différences temporaires et qu'il est probable que ces différences soient renversées dans un futur proche.

Les revenus/(charges) d'impôts différés dans le compte de résultats concernent les éléments suivants :

(en millions EUR)	Année se terminant le 31 décembre	
	2014	2015
<i>Concernant les latences fiscales passives</i>		
Amortissements accélérés à des fins fiscales	-2	1
Ajustements de la juste valeur sur acquisitions	14	15
Provisionné en statutaire, pas retenu en IFRS	-1	-1
Imposition différée sur réalisations d'actifs immobilisés corporels	1	-1
Autres	4	5
<i>Concernant les latences fiscales actives</i>		
Ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles	-3	-2
Revalorisation des instruments financiers à la juste valeur	-3	-3
Dettes pour avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	-18	-10
Pertes fiscales récupérables	-1	0
Autres	5	-1
Charges d'impôts différés de l'année	-4	3

Le compte de résultats consolidé comprend les charges fiscales suivantes :

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
<i>Impôts courants sur le résultat</i>		
Charge fiscale courante sur le résultat de l'année	-159	-159
Ajustements d'impôts courants sur le résultat d'exercices antérieurs	8	0
<i>Impôts différés sur le résultat</i>		
Charge résultant des modifications de différences temporaires	-3	3
Charge résultant de l'utilisation de pertes fiscales reportées et crédits d'impôts	-1	0
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans le compte de résultats	-154	-156

Ci-dessous est reprise une réconciliation entre la charge d'impôts sur le bénéfice avant impôts au taux d'imposition statutaire et la charge d'impôts sur le résultat au taux effectif d'imposition sur le résultat du Groupe pour chacun des deux exercices arrêtés au 31 décembre :

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Bénéfice avant impôts	835	655
Au taux d'imposition statutaire belge de 33,99%	284	223
Taux d'imposition plus faible des autres pays	-3	-1
Impact sur l'impôt des ventes de filiales et autres participations	-7	-1
Impact sur l'impôt des pertes en capital sur filiales	-4	0
Bénéfice non taxable des filiales	-126	-84
Dépenses non déductibles	21	17
Autres	-11	3
Charge d'impôts sur le résultat	154	156
Taux effectif d'imposition sur le résultat	18,42%	23,83%

Le taux effectif d'imposition (ETR) en 2015 s'élevait à 23,83% en augmentation par rapport à 18,4% pour 2014. La hausse de l'ETR résultait de déductions fiscales inférieures en 2015 par rapport à 2014. L'ETR a également été influencé négativement par la dette fiscale constituée à la suite de « l'Excess Profit ruling » cf. Annexes 2 et 40).

Les bénéfices non taxables des filiales résultent essentiellement de l'application des principes généraux des lois fiscales comme la déduction des intérêts notionnels et des mesures liées à la R&D applicables en Belgique.

Les dépenses non déductibles concernent principalement les diverses dépenses non admises pour la déductibilité d'impôts ainsi que les pertes fiscales récupérables des filiales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu.

Annexe 9. Actifs et passifs de pension, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat

Le Groupe est doté de divers plans résumés ci-dessous :

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Indemnités de fin de contrat et compensations additionnelles dans le cadre de programmes de restructuration	52	35
Plans à prestations définies de pensions complémentaires (dette nette)	80	80
Avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi (autres que les pensions)	372	349
Dette nette comptabilisée au bilan	504	464

Le calcul de la dette nette repose sur les hypothèses établies à la date du bilan. Les hypothèses utilisées dans les différents plans sont déterminées à la fois sur la base de facteurs macroéconomiques et de caractéristiques spécifiques à chacun des plans, de la durée de ces plans et de la population bénéficiaire. Ces hypothèses sont prises afin d'estimer au mieux les sorties de ressources.

Le taux d'actualisation employé dans l'évaluation des plans de pension, autres avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat se réfère au taux du marché des obligations d'entreprises de haute qualité de l'Eurozone pour des périodes de durée correspondantes aux différents plans. Les données de taux disponibles publiquement pour ce type d'obligations se limitent généralement à un horizon de 10 ans.

Pour des périodes plus longues, comme pour les plans complémentaires de pensions et les avantages postérieurs à l'emploi, bien que des courbes de taux ne soient pas directement disponibles, la liquidité du

marché est suffisante pour permettre la détermination d'un taux d'actualisation dans le cadre de l'IAS 19. Proximus estime le taux d'actualisation adéquat sur base des données de marché disponibles et utilise ensuite les estimations fournies par des tiers indépendants afin de valider ses calculs. Ces estimations de tiers sont basées sur diverses méthodologies et le taux d'actualisation retenu par Proximus reste en ligne avec les valeurs estimées. La première méthodologie consiste à construire une courbe des taux synthétique sur base des obligations d'entreprises de haute qualité. La seconde méthodologie consiste à combiner le taux sans risques correspondant à la durée avec une prime de risque reflétant la marge entre les obligations d'entreprises de haute qualité par rapport au taux sans risque..

Annexe 9.1. Indemnités de fin de contrat et compensations additionnelles dans le cadre des programmes de restructuration

Les indemnités de fin de contrat et compensations additionnelles reprises dans cette annexe concernent les programmes de restructuration du personnel. Aucun actif n'est constitué pour couvrir ces indemnités.

En 2005, le Groupe a implémenté un programme de départ et un programme de réduction progressive du temps de travail à la fin de la carrière (« Tutorat »). Selon les termes du programme, le Groupe versera des indemnités jusqu'en 2015.

En 2007, le Groupe a implémenté un programme de mobilité externe volontaire vers l'Etat Belge pour ses employés statutaires et un programme pour les employés statutaires inaptes médicalement. Suivant les termes de ce plan, le Groupe va payer des indemnités jusqu'à l'âge de la pension du bénéficiaire. Toute revalorisation ultérieure de la dette pour indemnités de fin de contrat et compensations additionnelles est reconnue immédiatement dans le compte de résultats.

La situation de financement des plans d'indemnités de fin de contrat et compensations additionnelles se présente comme suit :

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Obligation au titre des prestations définies	52	35
Actifs des plans à la juste valeur	0	0
Obligation non couverte par les actifs des plans	52	35

La dette nette comptabilisée a évolué de la façon suivante:

	Au 31 décembre	
	2014	2015
En début d'exercice	104	52
Charge totale de la période	-4	2
Contribution réelle de l'employeur	-48	-19
En fin d'exercice	52	35

La dette d'indemnité de fin de contrat et de compensations additionnelles a été déterminée sur base des hypothèses suivantes:

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Taux d'actualisation	0,00% - 0,50%	0,00% - 0,70%
Inflation future des prix	2%	(1) 2%

(1) Inflation 2016 à 0%

Analyse de sensibilité

Une augmentation ou diminution de 0,5% du taux effectif d'actualisation génère une variation de la dette d'approximativement 1 million EUR.

Le Groupe s'attend à payer un montant de 5 millions EUR en 2016 en indemnités de fin de contrats et compensations additionnelles. Les contributions en 2015 s'élevaient à 19 millions EUR.

Annexe 9.2. Plan à cotisations définies et plan à prestations définies de pensions complémentaires

Plans à cotisations définies

Le Groupe possède quelques plans basés sur les cotisations pour certains employés. Pour la plupart de ces plans, qui sont opérés à l'étranger, le Groupe n'offre aucune garantie de rendement minimal sur les cotisations. Tous les plans basés sur les cotisations sont non significatifs dans le Groupe.

Plans à prestations définies de pensions complémentaires

Proximus SA et certaines de ses filiales belges ont des plans communs de pensions complémentaires pour leurs collaborateurs. Ces plans procurent des droits de pension pour les services prestés à compter du 1er janvier 1997. Ils offrent des avantages basés sur le salaire et les années de service. Un fonds de pension géré séparément a été créé à cette fin en 1998 pour financer ces plans.

La méthode de financement a pour but de financer la valeur actuelle des obligations futures de pensions (obligations au titre de prestations définies - DBO) liées au nombre d'années de service déjà prestées dans la société et prenant en compte les futures hausses de salaires. La méthode de financement découle des calculs suivant l'IAS 19 avant sa révision en 2011. La contribution annuelle s'élève à la somme des coûts de services rendus, l'intérêt net (intérêt sur le DBO moins le rendement attendu des actifs) et l'amortissement des gains et pertes actuariels excédant 10% du montant le plus élevé entre le DBO et les actifs du plan.

Aux 31 décembre 2014 et 2015, les actifs du fond de pension excédaient le minimum requis par les régulateurs du secteur des pensions, à savoir la provision technique. Les provisions techniques représentent le montant nécessaire pour garantir l'équilibre à court et à long terme du fonds de pension. Il est constitué des droits acquis augmentés d'une marge de sécurité afin de garantir la durabilité du financement des pensions. Les droits acquis représentent la valeur actuelle des avantages accumulés au cours des années de service prestées dans la société et du niveau de salaire actuel. Ils sont calculés conformément aux règles relatives aux pensions et aux lois en concernant les hypothèses actuarielles.

Comme pour la plupart des autres plans à prestations définies, les coûts de pensions peuvent être influencés (positivement ou négativement) par des paramètres tels que les taux d'intérêts, les hausses de salaires futures, l'inflation et le rendement des actifs. Ces risques ne sont pas inhabituels pour des plans à prestations définies.

Pour le plan commun de pension complémentaire à prestations définies les évaluations actuarielles ont été effectuées au 31 décembre par des actuaires externes indépendants. La valeur actuelle et le coût des prestations de l'année et du passé sont calculés sur base de la méthode des unités de crédit projetées.

La situation de financement des plans de pension se présente comme suit:

Au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Obligation au titre des prestations définies	480	536
Actifs des plans à la juste valeur	-400	-456
Déficit	80	80

Les composants reconnus dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global sont les suivants:

Année se terminant au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	41
Charges d'intérêts nettes	1	1
Reconnu via le compte de résultats	34	42
Réévaluations		
Gains et pertes actuariels résultant de changements dans les hypothèses financières	79	-25
Gains et pertes actuariels résultant de changements dans les hypothèses démographiques (1)	0	35
Gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience	-10	3
Rendement des actifs, en dehors de intérêts	-26	-12
Reconnu via les autres éléments du résultat global	42	2
Total	77	43

(1) Les hypothèses relatives à l'âge estimé de départ à la pension et de la mortalité ont été revues

La dette nette comptabilisée a évolué de la façon suivante:

Année se terminant au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
En début d'exercice	39	80
Charges de la période reconnues via le compte de résultats	34	42
Réévaluations reconnues via les autres éléments du résultat global	42	2
Contribution réelle de l'employeur	-35	-44
Déficit net	80	80

Les actifs des plans ont évolué de la façon suivante:

Au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
En début d'exercice	344	400
Intérêts	14	9
Rendement des actifs, en dehors de intérêts	26	12
Contribution réelle de l'employeur	35	44
Liquidations	-12	0
Coûts et paiements de prestations	-8	-8
En fin d'exercice	400	456

L'obligation au titre des prestations définies a évolué de la façon suivante:

Au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
En début d'exercice	383	480
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	41
Charges d'intérêts	15	11
Liquidations	-12	0
Coûts et paiements de prestations	-8	-8
(Gains)/pertes actuariels	68	13
En fin d'exercice	480	536

La dette de pension a été déterminée sur base des hypothèses suivantes:

Au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Taux d'actualisation	2,25%	2,40%
Inflation future des prix	(1) 2,00%	(1) 2,00%
Augmentation future nominale des salaires	(2) 1,10%-4,50%	(2) 1,10%-4,50%
Augmentation future nominale des barèmes	(2) 1,00%-3,15%	(2) 1,00%-3,15%
Mortality	BE MR/FR -2	BE Prospective IA/BE

(1) Inflation 2016 à 0% (2) 1,00% et 1,10% en 2016 car pas d'index

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles significatives dans les calculs relatifs aux obligations liées aux plans à prestations définies sont le taux d'actualisation, l'inflation et le taux réel de hausse salariale. L'analyse de sensibilité a été établie sur base de variations réalistes de ces hypothèses, l'analyse étant effectuée pour chacune des hypothèses prise isolément, c'est-à-dire en maintenant les autres constantes.

Si le taux d'actualisation augmente (diminue) de 1%, l'impact estimé sur les obligations au titre des prestations définies serait une diminution (augmentation) de l'ordre de 16% à 20%.

Si l'inflation augmente (ou diminue) de 0,25%, l'obligation au titre de prestations définies augmenterait (ou diminuerait) d'environ 4% à 6%. Si la hausse réelle du salaire augmentait (ou diminuait) de 0,25%, l'obligation au titre de prestations définies augmenterait (diminuerait) de l'ordre de 8% à 10%.

Les actifs des plans de pension se détaillent comme suit:

Au 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Instruments de capitaux propres	48,80%	46,50%
Instruments de crédits	38,10%	39,20%
Obligations convertibles	8,40%	8,50%
Autres (, infrastructure, fonds privés d'investissements, dépôts assurance)	4,70%	5,80%

La stratégie d'investissement du fonds de pension est définie de manière à optimiser le rendement sur les investissements et cela dans les limites strictes du contrôle des risques et en tenant compte du profil des obligations de pensions. La durée relativement longue des obligations de pension (16,5 ans) permet l'allocation d'une partie raisonnable du portefeuille en actions. Au cours des cinq dernières années, le fonds de pension a significativement augmenté la diversification de ses investissements au travers des classes d'actifs, régions et devises, en vue de réduire son risque global et améliorer son rendement attendu. Fin 2015, le portefeuille était investi pour environ 47% en actions cotées (européennes, américaines et marchés émergents), environ 39% en titres à revenus fixes (obligations d'état, obligations d'entreprises et prêts senior) et 9% en obligations convertibles (Monde ex Etats Unis), le solde étant investi en biens

d'infrastructure européens, actions privées mondiales et immobilier européen non coté. La réalisation des investissements est sous traitée auprès de gestionnaires d'actifs spécialisés.

Les investissements sont presque intégralement réalisés via des fonds communs de placements. Les investissements directs représentent moins de 1% des actifs. Virtuellement tous les instruments en actions, titres à revenus fixes et obligations convertibles sont cotés sur des marchés liquides. Le reste des actifs représentant 5,8% du portefeuille n'est pas coté. Le fonds de pension n'investit pas directement dans des actions ou obligations de Proximus, néanmoins il n'est pas exclu que des actions ou obligations Proximus soient détenues par les fonds communs de placements dans lesquels il investit.

Le fond de pension désire promouvoir le concept de responsabilité sociétale parmi ses gestionnaires. Il a pour ce faire établi un « Memorandum sur la responsabilité sociétale » qui définit ses règles en la matière et cela en vue de les inciter à prendre en compte ces aspects lors de leurs décisions de gestion.

Le Groupe s'attend à payer un montant de 47 millions EUR en 2016 pour ces plans de pensions.

Annexe 9.3. Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions

Traditionnellement, le Groupe accorde à son personnel retraité des avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions sous la forme d'une allocation d'aide socio culturelle et d'autres avantages sociaux incluant l'hospitalisation. Aucun actif n'est constitué pour ces avantages.

Le plan hospitalisation est basé sur un montant indexé par personne.

La situation de financement des plans se présente comme suit:

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Obligation au titre des prestations définies	372	349
Actifs des plans à la juste valeur	0	0
Dette nette comptabilisée au bilan	372	349

Les composants reconnus dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global sont les suivants:

(en millions EUR)	Année se terminant au 31 décembre	
	2014	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	4
Charges d'intérêts	11	7
Reconnu via le compte de résultats	12	12
Réévaluations		
Gains et pertes actuariels résultant de changements dans les hypothèses financières	61	-16
Impact des ajustements liés à l'expérience	-1	-4
Reconnu via les autres éléments du résultat global	61	-20
Total	73	-8

La dette nette comptabilisée a évolué de la façon suivante:

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
En début d'exercice	314	372
Charges de la période reconnues via le compte de résultats	12	12
Réévaluations reconnues via les autres éléments du résultat global	61	-20
Contribution réelle de l'employeur	-16	-15
En fin d'exercice	372	349

La dette relative aux avantages postérieurs à l'emploi (autres que les pensions) a été déterminée sur base des hypothèses suivantes:

	Au 31 décembre	
	2014	2015
Taux d'actualisation	2,00%	2,25%
Tendance future des coûts (index inclus)	(1) 2,00%	(1) 2,00%
Mortalité	BE MRFR -2	BE Prospective IABE

(1) Aide socio culturelle à partir de 2017 lié à l'index

La détermination de la dette relative aux engagements pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions est basée sur la meilleure estimation par le Groupe des hypothèses financières et démographiques et qui font l'objet d'une révision annuellement. La durée de l'obligation est de 14,25 ans.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles significatives entrant en ligne de compte dans les calculs relatifs aux obligations liées aux plans à prestations définies sont le taux d'actualisation, l'inflation, le taux réel de hausse et la mortalité. L'analyse de sensibilité a été réalisée sur base de variations possibles raisonnables d'hypothèses, en maintenant les autres constantes.

Une augmentation (diminution) de 1% du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de l'obligation de l'ordre de 13% à 16%. Si la tendance future des coûts augmente (diminue) de 1%, l'obligation augmenterait (diminuerait) de l'ordre de 13% à 15%. Si une correction de 1 an était appliquée sur les tables de mortalité, l'obligation augmenterait ou diminuerait de l'ordre de 4%.

Le Groupe s'attend à payer un montant de 15 millions EUR en 2016 pour ces plans.

Annexe 9.4. Autres dettes

Le Groupe avait une obligation légale de verser des allocations familiales à un nombre limité de pensionnés statutaires et aux bénéficiaires des programmes de restructuration du personnel. En 2014, ces obligations ont été transférées à l'Etat ce qui aligne le régime des allocations familiales du personnel statutaire avec celui des employés contractuels. A la suite de ce transfert, à partir de 2015, les cotisations et taxes de sécurité sociale de Proximus pour le personnel statutaire sont augmentées. En conséquence, Proximus a liquidé sa dette en 2014 via le compte de résultats (frais de personnel).

Le groupe participe à un plan d'Etat à prestations définies. Le transfert à l'Etat belge en 2003 des dettes de pension pour le personnel statutaire était assorti d'une augmentation de la cotisation de sécurité sociale pour les employés statutaires à partir de 2004 avec retenue d'un risque résiduel. Un mécanisme de compensation a été mis en place pour les hausses ou baisses des obligations de l'Etat belge résultant d'actions entreprises par le Groupe. Ce mécanisme n'a pas entraîné d'impacts matériels sur le compte de résultats jusqu'en 2014, année où Proximus a bénéficié de 25 millions EUR (10 millions EUR concernant les retraités statutaires en 2013 et 15 millions EUR pour les retraités statutaires de 2014) et de 15 millions EUR en 2015. En l'absence

d'informations suffisantes, notamment concernant les contributions cumulées et les paiements du plan, il est comptabilisé comme un plan à contribution définie. Les paiements compensatoires tels que calculés par l'Etat sont déterminés suivant une méthode non basée sur l'IAS 19 appliquée par l'Etat. Il n'y a pas de contributions envers le plan attendues pour 2016.

Annexe 10. Autres actifs non courants

(en millions EUR)	Au 31 décembre		
	Annexe	2014	2015
Autres produits dérivés	33.1	29	6
Autres actifs financiers			
Autres actifs		65	37
Total		94	43

La diminution des autres produits dérivés résulte du rachat partiel en avril 2015 de l'emprunt à long-terme libellé en JPY dont l'échéance est en 2026.

La diminution des autres actifs non-courants résulte du transfert de créances à long terme vers les créances à court terme.

Annexe 11. Stocks

(en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Matières premières, consommables et pièces de rechange	42	41
En-cours de fabrication et produits finis	16	19
Marchandises	59	48
Total	117	108

Les stocks sont repris à leur valeur nette de réductions de valeurs pour obsolescence.

Annexe 12. Créances commerciales

La plupart des créances commerciales ne sont pas porteuses d'intérêts et ont généralement une échéance de 30 à 90 jours. La maturité des créances commerciales du segment International Carrier Services est cependant plus longue, car la plus grande partie de ses créances porte sur d'autres opérateurs de télécommunications. Etant donné la nature bilatérale du business ICS, la pratique de la compensation est assez commune mais la procédure peut s'avérer assez longue. Les accords de compensation ne sont pas des droits juridiquement exécutoires.

Pour le business non ICS, des compensations de paiements sont également effectuées avec d'autres opérateurs de télécommunications.

L'analyse des créances commerciales échues mais qui n'ont pas fait l'objet d'une perte de valeur se présente comme suit :

Au 31 décembre (en millions EUR)	Créances commerciales brutes	Réductions de valeur sur créances douteuses	Valeur comptable nette	Ni échu ni sujet à perte de valeur	Echu mais pas sujet à perte de valeur					
					< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-180 jours	180-360 jours	> 360 jours
					2013	1428	-138	1289	890	121
2014	1317	-135	1182	798	78	33	31	53	59	129
2015	1281	-141	1140	783	81	49	23	40	58	107

Sur le montant total des créances commerciales au 31 décembre 2015 et 2014, respectivement 69% et 68% n'étaient pas échues et n'avaient pas fait l'objet d'une perte de valeur.

Sur les deux années présentées, aucune créance commerciale n'a été utilisée comme garantie. En 2015, le Groupe Proximus a reçu des garanties pour un montant de 10 millions EUR (10 millions EUR en 2014) en gage de paiement des factures ouvertes.

L'évolution des réductions de valeur sur créances douteuses se présente comme suit :

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Au 1er janvier		-138	-135
Diminution / (augmentation) enregistrées en charges opérationnelles	27	-1	-8
Cessions de filiales		1	0
Autres mouvements		4	2
Au 31 décembre		-135	-141

Annexe 13. Autres actifs circulants

(en millions EUR)	Au 31 décembre		
	Annexe	2014	2015
T.V.A. à récupérer		10	4
Produits dérivés détenus à des fins commerciales	33.1	11	1
Charges à reporter		65	85
Autres créances		24	34
Total		111	124

Annexe 14. Placements de trésorerie

(en millions EUR)	Au 31 décembre		
	Annexe	2014	2015
Dépôts	33.4	4	4
Actions dans des Fonds	33.4	4	4
Total		8	8

Les placements de trésorerie comprennent des parts dans des fonds et des fonds communs de placement, des certificats de trésorerie et dépôts dont la maturité est à l'origine supérieure à trois mois et inférieure à un an.

Annexe 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions EUR)	Au 31 décembre		
	Annexe	2014	2015
Dépôts à court terme	33.4	253	263
Valeurs disponibles	33.4	449	239
Total		702	502

Les dépôts à court terme, en ce y compris les dépôts et les certificats de trésorerie détenus jusqu'à leur échéance, sont effectués pour des périodes variant d'un mois à trois mois, en fonction des besoins immédiats en liquidités du Groupe. Ces dépôts rapportent des intérêts aux taux respectifs des dépôts à court terme. Les valeurs disponibles rapportent des intérêts à des taux flottants sur la base des taux courants des dépôts bancaires.

Annexe 16. Actifs destinés à la vente

En décembre 2013, le Groupe est entré dans un accord pour céder Sahara Network Company Limited enregistrée à Damman, Royaume d'Arabie Saoudite, laquelle est active dans le secteur des télécommunications et les technologies de l'information.

En décembre 2013 également, un accord a été obtenu concernant la cession de l'activité de Scarlet N.V., une société active dans la fourniture de services de télécommunications aux Pays-Bas, mais en cours de liquidation.

Au 31 décembre 2013, les critères pour le classement des deux entités comme actifs destinés à la vente étaient remplis ce qui a conduit à une dépréciation de 22 millions EUR (dont 17 millions au travers des résultats non-récurrents), les rentrées résultant des deux transactions étant inférieures à la valeur comptable des actifs et passifs concernés.

Les deux transactions se sont clôturées dans le courant du premier semestre 2014 date à laquelle le contrôle des opérations est transmise aux acquéreurs.

Annexe 17. Capitaux

Annexe 17.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, le capital social de Proximus SA s'élevait à 1 milliard EUR (complètement libéré), représenté par 338.025.135 actions sans désignation de valeur nominale et ayant les mêmes droits à moins que ces droits ne soient suspendus ou annulés, ce qui est le cas des actions propres. Le Conseil d'administration de Proximus SA est autorisé à augmenter le capital pour un montant de 200 millions EUR maximum.

La Société peut acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés. Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts pour acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pour cent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pour cent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du 16 avril 2014.

La distribution des résultats reportés de Proximus S.A., la société mère, est limitée par une réserve légale constituée au cours des années précédentes, conformément à la loi sur les sociétés belges et à concurrence de 10 % du capital émis de Proximus.

Proximus S.A. est obligée légalement de distribuer 5% des bénéfices avant impôts de la société mère à son personnel. Dans les états financiers consolidés, cette distribution est comptabilisée parmi les frais du personnel.

En décembre 2015, le Parlement belge a adopté une nouvelle loi dans le but de moderniser la loi de 1991. Certaines contraintes organisationnelles ont en particulier été allégées afin de créer des règles du jeu équitables vis-à-vis de la concurrence, en alignant la gouvernance d'entreprise sur les normes applicables aux sociétés cotées en Bourse en Belgique et en créant un cadre permettant au gouvernement de réduire sa participation sous la barre des 50%. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, le Conseil proposera plusieurs amendements aux statuts afin d'y intégrer les modifications de la loi de 1991.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions propres s'élevait à 16.021.384, dont 1.367.395 ont un droit aux dividendes et 14.653.999 ne donnent pas ce droit. Les dividendes destinés aux actions propres avec droit aux dividendes, sont comptabilisés sous la rubrique « Réserves indisponibles pour la distribution » dans les états financiers statutaires de Proximus SA.

En 2015 et 2014, le Groupe a vendu respectivement 1.047 et 1.321 actions propres à son senior management pour des montants respectifs de un montant inférieur au million EUR dans le cadre d'un plan d'achat d'actions avec décote de 16,70% (cf. annexe 36).

Au cours des années 2015 et 2014, les employés ont exercé respectivement 772.107 et 2.025.095 options sur actions. Pour honorer ses obligations liées à cet exercice, le Groupe a utilisé des actions propres (cf. annexe 36).

En 2015 et 2014, le Groupe n'a pas octroyé d'options sur actions à son personnel dirigeant et au senior management.

Nombre d'actions (actions propres incluses):	2014	2015
Au 1er janvier	338.025.135	338.025.135
Au 31 décembre	338.025.135	338.025.135

Nombre d'actions propres:	2014	2015
Au 1er janvier	18.820.954	16.794.538
Vente dans le cadre d'un plan d'achat d'actions avec décote	-1.321	-1.047
Exercice d'options sur actions	-2.025.095	-772.107
Au 31 décembre	16.794.538	16.021.384

Annexe 17.2. Intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle comprennent la participation de 42,4% des actionnaires minoritaires (Swisscom et MTN Dubaï) dans BICS à compter du 1er janvier 2010. En 2015, le Groupe a acquis auprès d'Arcelor Mittal le solde des parts représentant 35,30% de Telindus SA (établi au Luxembourg) et ses filiales (cf. Annexe 6.5).

Annexe 18. Dettes portant intérêts

Annexe 18.1. Dettes à long terme portant intérêts

(en millions EUR)	Annexe	Au 31 décembre	
		2014	2015
Emprunts obligataires non subordonnés		2.363	1.753
Dettes de location-financement et assimilées		3	3
Autres produits dérivés	33.1	20	4
Total		2.386	1.761

Toutes les dettes à long terme sont non garanties. Au cours des années 2014 et 2015, il n'y a aucun défaut ou défaillance concernant les dettes.

Pour les deux années présentées, des swaps de taux d'intérêt (IRS) ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises (IRCS) ont été utilisés afin de gérer les risques de taux de change et d'intérêts sur les emprunts non subordonnés libellés en JPY. Ces swaps ont permis au Groupe de transformer un taux d'intérêt fixe en un taux d'intérêt flottant ou vice versa.

Les emprunts non subordonnés exprimés en EUR et JPY sont émis par Proximus SA. La valeur nominale de ces dettes est totalement remboursable à leur échéance.

Le 26 mars 2014, le Groupe a émis un emprunt non subordonné à dix ans de 600 millions EUR dans le cadre du programme Euro Medium Term Note et le 21 septembre 2015, un emprunt subordonné additionnel de 500 millions EUR. Ce dernier a été réglé en cash en octobre 2015.

En avril 2015, le Groupe a racheté 85% ce l'emprunt de 10 milliards JPY échéance 2026 et a clôturé les IRCS liés.

Le 1 octobre 2015, Proximus a racheté 29% des 950 millions EUR d'obligations échéant en novembre 2016 et 19% des 500 millions EUR d'obligations échéant en février 2018.

La position en devise restante en JPY est totalement couverte économiquement par un swap de taux d'intérêt et de devises. Ce swap la converti en dettes exprimée en EUR (cf. annexe 33).

Les dettes à long terme portant intérêts se présentent comme suit au 31 décembre 2015:

	Valeur comptable	Valeur nominale	Evaluation selon l'IAS 39	Date d'échéance	Paiement d'intérêts / fixation de prix	Taux d'intérêt payé	Taux d'intérêt effectif
	(en millions EUR)	(en millions EUR)			(b)		
Emprunts obligataires non subordonnés							
Emprunts à taux flottant							
JPY (a)	12	11	Coût amorti	Dec-26	Semestriel	-0,22%	-0,22%
Emprunts à taux fixe							
EUR	403	405	Coût amorti	Feb-18	Annuel	3,88%	4,05%
EUR	150	150	Coût amorti	Mar-28	Annuel	3,19%	3,22%
EUR	100	100	Coût amorti	May-23	Annuel	2,26%	2,29%
EUR	596	600	Coût amorti	Apr-24	Annuel	2,38%	2,46%
EUR	492	500	Coût amorti	Oct-25	Annuel	1,88%	2,05%
	1.741	1.755					
Total des emprunts obligataires non subordonnés	1.753	1.766					
Dettes de location-financement et assimilées							
EUR	3	3	Coût amorti	2020	Trimestriel	4,59%	4,59%
Total des dettes financières à long terme (produits dérivés exclus)	1.756	1.769					
Produits dérivés							
Produits dérivés détenus à des fins de transactions	4		Juste valeur				
Total	1.761	1.769					

(a) converti en un emprunt en EURO via un swap de taux d'intérêt et de devise

(b) Pour les emprunts à taux variable, le taux d'intérêt est celui en vigueur à la date de la dernière révision du prix avant le 31 Décembre 2015

Les dettes à long terme portant intérêts se présentent comme suit au 31 décembre 2014:

	Valeur comptable (millions EUR)	Valeur nominale (millions EUR)	Evaluation selon l'IAS 39	Date d'échéance	Paiement d'intérêts / fixation de prix (b)	Taux d'intérêt payé	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires non subordonnés							
Emprunts à taux flottant							
JPY (a)	82	73	Coût amorti	Dec-26	Semestriel	0.00%	0.00%
Emprunts à taux fixe							
EUR	748	750	Coût amorti	Nov-16	Annuel	4.38%	4.50%
EUR	190	200	Coût amorti	Nov-16	Annuel	4.38%	7.16%
EUR	498	500	Coût amorti	Feb-18	Annuel	3.88%	4.05%
EUR	150	150	Coût amorti	Mar-28	Annuel	3.19%	3.22%
EUR	100	100	Coût amorti	May-23	Annuel	2.26%	2.29%
EUR	596	600	Coût amorti	Apr-24	Annuel	2.38%	2.46%
	2,281	2,300					
Total des emprunts obligataires non subordonnés	2,363	2,373					
Dettes de location-financement et assimilées							
EUR	3	3	Coût amorti	2017	Trimestriel	4.86%	4.86%
Total des dettes financières à long terme (produits dérivés exclus)	2,366	2,375					
Produits dérivés							
Produits dérivés détenus à des fins de transactions	20		Juste valeur				
Total	2,386	2,375					

(a) converti en un emprunt en EURO via un swap de taux d'intérêt et de devise

(b) Pour les emprunts à taux variable, le taux d'intérêt est celui en vigueur à la date de la dernière révision du prix avant le 31 Décembre 2015

Annexe 18.2. Dettes à court terme portant intérêts

Au 31 décembre

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Emprunts obligataires non subordonnés		151	671
Dettes de location-financement et assimilées		2	2
Produits dérivés	33.1	9	0
Total		162	674

La hausse des emprunts obligataires non subordonnés par rapport à 2014 résulte du transfert de transferts d'emprunts à long terme vers les emprunts à court terme échéant en 2016.

Le tableau ci-dessous détaille la partie à court terme des emprunts non subordonnés échéant dans l'année :

Les dettes à court terme portant intérêts se présentent comme suit au 31 décembre 2015 :

	Valeur comptable (en millions EUR)	Valeur nominale (en millions EUR)	Evaluation selon l'IAS 39	Date d'échéance	Paiement d'intérêts / fixation de prix (b)	Taux d'intérêt payé	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires non subordonnés							
Emprunts à taux fixe							
EUR	533	533	Coût amorti	Nov-16	Annuel	4,38%	4,50%
EUR	139	142	Coût amorti	Nov-16	Annuel	4,38%	7,16%
	671	675					

Les dettes à long terme portant intérêts se présentent comme suit au 31 décembre 2014:

	Valeur comptable (millions EUR)	Valeur nominale (millions EUR)	Evaluation selon IAS 39	Date d'échéance	Paiement d'intérêts / fixation de prix (b)	Taux d'intérêt payé	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires non subordonnés							
Emprunts à taux fixe							
JPY (a)	75	73	Coût amorti	Nov-15	Annuel	6.18%	6.18%
JPY (a)	76	72	Coût amorti	Dec-15	Annuel	6.21%	6.21%
	151	145					
Dettes de location-financement et assimilées							
Emprunts à taux fixe							
EUR	2	2	Amortized cost	2017	Trimestriel	4.86%	4.86%
Produits dérivés							
Produits dérivés détenus à des fins commerciales	9						
Total	162	147					

(a) converti en un emprunt en EURO via un swap de taux d'intérêt et de devise

(b) Pour les emprunts à taux variable, le taux d'intérêt est celui en vigueur à la date de la dernière révision du prix avant le 31 Décembre 2015

Annexe 19. Provisions

(en millions EUR)	Accidents de travail	Litiges	Jours de maladie	Other Obligations	Total
Au 1er janvier 2014	37	77	36	53	204
Dotations	2	16	-1	8	26
Utilisations	-3	-22	0	-8	-32
Reprises	0	-46	0	-4	-50
Actualisation et changement du taux d'actualisation	-1	0	1	7	7
Au 31 décembre 2014	35	26	36	57	154
Dotations	0	10	4	14	28
Utilisations	-1	-1	0	-12	-14
Reprises	0	-4	0	-8	-11
Actualisation	0	0	1	0	1
Au 31 décembre 2015	35	31	41	51	157

Les provisions pour les accidents du travail sont liées aux indemnités que Proximus S.A. pourrait devoir verser aux membres de son personnel blessés (y compris en raison d'une maladie professionnelle) dans l'exercice de leur fonction et sur le chemin du travail. Jusqu'au 31 décembre 2002, en vertu de la loi de 1967 sur la réparation des accidents du travail (dans le secteur public), les indemnités étaient financées et versées directement par Proximus. Basées sur des données actuarielles comprenant des tables de mortalité, des ratios d'indemnisation, des taux d'intérêt et d'autres facteurs définis dans la loi de 1967, ces provisions (les annuités) sont calculées avec l'aide d'un assureur professionnel. En tenant compte de la table de mortalité, il est prévu que la plupart de ces coûts seront encourus jusqu'en 2062.

À partir du 1er janvier 2003, tandis que les collaborateurs statutaires restent soumis à la loi de 1967 (secteur public), les collaborateurs contractuels sont soumis à la loi de 1971 (secteur privé). Depuis le 1er janvier 2003, Proximus est couverte par des polices d'assurances pour les accidents du travail du personnel statutaire et contractuel et n'indemniserait dès lors plus directement les membres de son personnel.

La provision pour les litiges représente la meilleure estimation par la direction des pertes probables dues à des litiges en cours dans lesquels le Groupe fait l'objet d'un litige judiciaire ou fiscal ou d'une action en justice

introduite par un tiers. La période prévue pour les décaissements y afférents dépend de l'évolution et de la durée des procédures judiciaires sous-jacentes.

Les provisions pour jours de maladie correspondent à la meilleure estimation par la direction des charges probables relatives à l'attribution par Proximus à ses collaborateurs statutaires de jours de congé de maladie cumulés non acquis. Les provisions ont été déterminées sur base de données statistiques.

Les provisions pour autres risques à fin 2015 comprennent essentiellement les risques encourus par les dépenses prévues pour le démantèlement et la remise en état des sites comprenant des antennes mobiles, des provisions pour les risques environnementaux et des risques divers. La plupart de ces charges devraient être payées pendant la période de 2016 à 2045. Les provisions pour les frais de remise en état sont estimées aux coûts actuels et actualisées à un taux qui varie de 0 % à 4 %, en fonction de la date attendue d'extinction de l'obligation.

Annexe 20. Autres dettes à long terme

(en millions EUR)	Annexe	Au 31 décembre	
		2014	2015
Autres dettes commerciales		178	185
Total		178	185

Les dettes à long terme incluent des licences (cf. Annexe 4) ainsi que des droits de diffusion et de contenu dus sur la partie des contrats dont la durée excède un an (la plupart de ces durées est inférieure à 3 ans).

Annexe 21. Autres dettes à court terme

(en millions EUR)	Annexe	Au 31 décembre	
		2014	2015
T.V.A. à payer		8	6
Dettes salariales		134	127
Provisions pour pécules de vacances		85	84
Provision pour sécurité sociale		51	55
Avances reçues sur contrats		9	12
Autres impôts		102	97
Produits à reporter		135	137
Autres produits dérivés	33.4	5	0
Charges à imputer		42	38
Autres dettes		20	14
Total		591	570

Les produits à reporter comprennent essentiellement des revenus prépayés de télécommunications et de services informatiques (« ICT »).

Annexe 22. Chiffre d'affaires

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Ventes et locations de biens	583	547
Prestations de services	5.378	5.397
Total	5.961	5.944

Annexe 23. Autres produits d'exploitation

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Gains sur réalisation d'actifs immobilisés corporels et incorporels	46	21
Autre revenus	43	47
Total	89	68

Le Groupe a réalisé en 2015 une plus-value de 21 millions EUR sur la vente d'immobilisations. Le cash généré par ces ventes s'élève à 39 millions EUR.

Les autres revenus comprennent les indemnités pour les dégâts au réseau (9 millions EUR en 2015) ainsi que les contributions pour services divers payées par les employés et les tiers.

Annexe 24. Revenus non récurrents

Les plus-values réalisées sur la vente de filiales et de co-entreprises sont comptabilisées dans les revenus non récurrents lorsqu'elles s'élèvent individuellement à plus de 5 millions EUR. Le revenu non récurrent de 62 millions EUR réalisé en 2014 concerne la cession de filiales (cf. annexe 6.5)

Il n'y a pas eu de revenus non-récurrents en 2015.

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Gains sur réalisation de filiales	62	0
Total	62	0

Annexe 25. Achats de matériel et de services liés aux ventes

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Achats de matériel	416	410
Achats de services	2.004	1.967
Total	2.420	2.377

Les achats de matériel sont présentés déduction faite de la production immobilisée de l'entreprise, qui s'élève à 109 millions EUR en 2015 et 81 millions EUR en 2014.

Annexe 26. Frais de personnel et de pensions

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Salaires et rémunérations	777	740
Charges de sécurité sociale	197	189
Frais de pensions	34	41
Avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi autres que les pensions et indemnités de fin de contrat	-6	9
Autres charges de personnel	39	33
Total	1.041	1.011

Les frais de personnel de 2014 comprennent l'impact positif de la liquidation de la dette relative aux allocations familiales (cf. annexe 9.4.) et le mécanisme de compensation de l'Etat Belge relatif au personnel statutaire pensionné (cf. annexe 9.4.). L'impact négatif de la ré-estimation de la composante dette de l'ancien plan de paiement fondé sur les actions résultant de l'évolution récente du cours de l'action de Proximus est également repris dans les frais de personnel (cf. Annexe 9.4.).

Les salaires et charges de sécurité sociale sont présentés déduction faite de la production immobilisée de l'entreprise, qui s'élève à 103 millions EUR en 2015 et 100 millions EUR en 2014.

Annexe 27. Autres charges d'exploitation

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Loyers	117	117
Maintenance et outillage	197	180
Publicité et relations publiques	91	83
Consultance	147	139
Administration et formation	68	67
Télécommunications, frais postaux et fournitures de bureau	44	44
Sous-traitance	135	134
Réductions de valeur sur créances douteuses	1	8
Perte sur réalisation de créances commerciales	29	27
Taxes autres que les impôts sur le résultat	19	37
Autres charges d'exploitation (1)	21	144
Total	869	980

(1) Pertes de change réalisées et non réalisées de EUR 1,1 million en 2015 et EUR 1 million en 2014.

En décembre 2013, le gouvernement wallon a adopté un décret qui impose une taxe sur les pylônes de 8 000 euros par « site », applicable à tous les opérateurs de téléphonie mobile pour l'année 2014. En vertu de cette loi, tous les utilisateurs de « sites » sont solidairement responsables envers la région wallonne pour la taxe liée aux sites partagés. Proximus estime la légalité de cette taxe contestable. Etant donné les développements intervenus en 2014 relatifs aux nouveaux décrets pour l'exercice fiscal 2015, les mesures de mise en œuvre et les enrôlements reçus pour l'exercice fiscal 2014 à hauteur de 13 millions EUR, Proximus a reconnu une dette en 2014.

Le 16 juillet 2015, la Cour Constitutionnelle a annulé le décret wallon de décembre 2013 mais a considéré que la taxe pouvait être levée pour 2014 « compte-tenu des problèmes financiers que la décision d'annulation entraînerait ». Le 16 décembre 2015, la région wallonne a envoyé un avis de rectification de la

déclaration se référant au jugement de la Cour Constitutionnelle. Une réaction contre cette notification a été envoyée le 15 janvier 2016.

Une procédure est encore pendante devant la Cour Constitutionnelle concernant des décrets (similaires) applicables pour 2015 et pour lesquels une dette a été reconnue en 2015.

Le 6 octobre 2015, la Cour Européenne de Justice a conclu dans l'affaire KPN/BASE contre la Ville de Mons que la taxe sur les pylônes n'était pas en tant que telle contraire au droit européen.

La position a été confirmée le 17 décembre 2015 par la Cour dans deux affaires concernant Proximus. Néanmoins, Proximus va continuer à avancer d'autres arguments dans ses procédures juridiques contre des taxes similaires.

Une procédure est encore pendante devant la Cour Constitutionnelle concernant des décrets (similaires) applicables pour 2015 et pour lesquels une dette a été reconnue en 2015.

Le 6 octobre 2015, la Cour Européenne de Justice a conclu dans l'affaire KPN/BASE contre la Ville de Mons que la taxe sur les pylônes n'était pas en tant que telle contraire au droit européen.

La position a été confirmée le 17 décembre 2015 par la Cour dans deux affaires concernant Proximus. Néanmoins, Proximus va continuer à avancer d'autres arguments dans ses procédures juridiques contre des taxes similaires.

Les taxes autres que les impôts sur le résultat ont augmenté en 2015 car l'année 2014 était influencée par la clôture de litiges concernant le réseau.

En octobre 2015, KPN, BASE Company, Mobistar et Proximus se sont mis d'accord et ont clôturé tous les litiges relatifs aux pratiques du passé d'application de tarifs de communications mobiles qui étaient différenciés pour les communications vocales on-net et off-net. L'accord de clôture des affaires a entraîné le paiement de 120 millions EUR. Les coûts liés à cet accord sont repris parmi les autres charges d'exploitation.

Annexe 28. Charges non récurrentes

(en millions EUR)	Année se terminant le 31 décembre	
	2014	2015
Perte sur réalisation de filiales	35	0
Indemnités de fin de contrat et restructuration	-7	-3
Total	27	-2

Les moins-values réalisées sur la vente de filiales et de co-entreprises excédant 5 millions EUR (par entité cédée), les coûts des programmes de restructuration ainsi que les effets de la liquidation de plans accordant des avantages postérieurs à l'emploi impactant les bénéficiaires sont comptabilisés au titre de charges non récurrentes.

En 2014 et 2015, le Groupe a revu ses estimations en matière d'indemnités de fin de contrat et de plans de restructuration. Ces révisions ont eu des impacts positifs de 3 millions EUR en 2015 et de 7 millions EUR en 2014.

En 2014, le Groupe a reconnu une moins-value de 35 millions EUR sur la réalisation de filiales (cf. annexe 6.5.).

En 2015, il n'y a pas eu de cessions de filiales.

Annexe 29. Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Amortissement des licences et autres actifs incorporels	326	342
Amortissements d'actifs immobilisés corporels	495	528
Total	821	869

Annexe 30. Revenus / (coûts) financiers nets

Année se terminant le 31 décembre

(en millions EUR)	2014	2015
Produits financiers		
Intérêts sur produits financiers		
Au coût amorti	1	1
Intérêts sur actifs		
Sur créances	23	5
Ajustements de la juste valeur des instruments financiers		
Pas dans une relation de couverture	7	7
Gain sur vente		
D'entreprises mises en équivalence	1	0
Placements de trésorerie	0	2
Rachat d'obligations	0	6
Autres produits financiers	0	1
Coûts financiers		
Intérêts et charges des dettes sur produits financiers		
Au coût amorti (1)	-94	-95
A la juste valeur par le compte de résultats (1)	-1	-1
Des dettes à long terme	-3	-4
Perte sur réalisation de		
Rachat d'obligations	0	-25
Coût d'actualisation		
Des provisions	-7	0
Des indemnités de fin de contrat	-16	-10
Pertes de valeur		
Sur autres participations	-4	0
Autres frais financiers	-3	-4
Total	-96	-120

(1) Chiffres de 2014 révisés en 2015: les intérêts payés sur les obligations JPY sont repris sous la rubrique "au coût amorti"

Le Groupe a partiellement réglé le 1 avril 2015 un emprunt non subordonné en JPY échéant en 2026. La transaction a généré un gain de 6 millions EUR.

Le Groupe a payé une prime de 25 millions EUR le 1 octobre 2015 pour le règlement partiel de deux obligations échéant en 2016 et 2018.

Les intérêts sur créances ont diminué significativement par rapport à 2014 grâce à la clôture du litige concernant le réseau.

Le total des amortissements des agios/disagios concernant les obligations en JPY et le paiement de la prime concernant le rachat des obligations se sont élevés à 31 millions EUR en 2015.

Annexe 31. Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, tous deux ajustés pour tenir compte des actions ordinaires potentielles dilutives.

Le tableau ci-dessous présente les données relatives au résultat et au nombre d'actions utilisées pour calculer le bénéfice de base par action et le résultat dilué par action:

Année se terminant le 31 décembre

(en millions, sauf pour les montants par action)	2014	2015
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions EUR)	654	482
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes	320.119.106	321.767.821
Ajustement pour options sur actions	890.692	504.651
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires existantes pour le résultat dilué par action	321.009.798	322.272.472
Résultat de base par action (EUR)	2,04	1,50
Résultat dilué par action (EUR)	2,04	1,50

En 2014 et 2015, les options sur actions accordées de 2004 à 2012 sont dilutives et sont dès lors incluses dans le calcul du résultat dilué par action.

Annexe 32. Dividendes payés et proposés

(en millions, sauf pour les montants par action)	2014	2015
Dividendes par actions ordinaires:		
Dividendes proposés (en millions EUR)	482	483
Nombre d'actions ordinaires avec droits aux dividendes	321.230.597	322.003.751
Dividende par action (EUR)	1,5	1,5
Dividende interimaire payé aux actionnaires (en millions EUR)	161	161
Dividende interimaire par action (EUR)	0,50	0,50

Les dividendes proposés pour l'année 2014 ont été effectivement payés en avril 2015. Le dividende intérimaire de 2015 a été payé en décembre 2015.

Un montant de 6,5 millions EUR a été payé en 2015 à l'occasion de l'exercice d'options sur actions et correspond aux dividendes accumulés liés aux plans d'options sur actions depuis leurs octrois.

Annexe 33. Annexes complémentaires sur les instruments financiers

Annexe 33.1 Produits dérivés

Le Groupe utilise des produits dérivés, comme les swaps de taux d'intérêt (IRS), les swaps de taux d'intérêt et de devises (IRCS), les contrats de change à terme et les options sur devises.

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Actifs non courants			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives	10	29	6
Actifs courants			
Portant intérêts			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives		7	0
Ne portant pas intérêts			
Produits dérivés détenus pour couverture		1	0
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives	13	2	0
Total de l'actif		40	6
Dettes à long terme			
Portant intérêts			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives	18	20	4
Dettes à court terme			
Portant intérêts			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives		9	0
Ne portant pas intérêts			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives	33.4	5	0
Total des dettes		35	5

Les tableaux ci-dessous présentent les justes valeurs positives et négatives des produits dérivés, portées au bilan respectivement dans les rubriques actifs circulants/non-courants ou passifs à court terme/à long terme.

Au 31 décembre 2015 (en millions EUR)	Juste valeur	
	Actif	Passif
Swaps de taux d'intérêts et de devises	6	0
Autre produits dérivés relatifs aux intérêts et devises	0	-4
Produits dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	6	-5
Total	6	-5

Au 31 décembre 2014 (en millions EUR)	Juste valeur	
	Actif	Passif
Contrats de change à terme	1	0
Produits dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée	1	0
Swaps de commodités	0	-4
Swaps de taux d'intérêts	0	-8
Swaps de taux d'intérêts et de devises	29	-1
Autre produits dérivés relatifs aux intérêts et devises	7	-20
Contrats de change à terme	2	-1
Produits dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	39	-35
Total	40	-35

Les swaps de matières premières sont relatifs à des transactions hautement probables sur les achats de diesel et d'électricité pour usage propre. La position en valeur de marché de ces swaps était une dette de 4 millions EUR à la fin 2014. Au 31 décembre 2014, le montant des engagements du Groupe portant sur des matières premières et couverts économiquement s'élevait à 28 millions EUR. La plupart de ces engagements viendront à échéance en 2015. La comptabilité de couverture de ces dérivés a été interrompue au 31 décembre 2014 étant donné qu'elle ne rencontrait plus les conditions requises par l'IAS 39. Tous les swaps sont échus en 2015.

Un swap de taux d'intérêts et de devises (IRCS) est utilisé pour gérer les risques de taux de change et d'intérêts sur le solde restant de l'emprunt non subordonné libellé en JPY, soit 1,5 milliards EUR (cf. annexe 18).

Les contrats de change à terme concernent essentiellement les achats à terme de USD contre des EUR pour des transactions commerciales prévues. La plupart de ces transactions seront réglées avant fin 2016.

Annexe 33.2. Objectifs et politique de gestion du risque financier

Les principaux instruments financiers du Groupe consistent en des emprunts non subordonnés, des créances commerciales et des dettes commerciales. Les principaux risques liés à l'utilisation de ces instruments sont le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de liquidité et le risque de crédit. Le Groupe est aussi exposé au risque financier lié aux transactions prévues.

Le principe de minimisation des risques s'applique à toutes les activités financières. A cette fin, tout ce qui touche aux problématiques de financement, taux de change, taux d'intérêt et de gestion du risque de contrepartie, est géré par un département centralisé de Trésorerie. Des simulations sont effectuées sur base de différents scénarios (y compris un « worst case » scenario) dans le but d'estimer les effets de conditions de marché changeantes. Toutes les transactions financières et les risques financiers liés aux diverses positions sont gérés et surveillés dans un système centralisé de gestion de trésorerie.

Les opérations de trésorerie du Groupe sont conduites dans le cadre de règles et de directives approuvées par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration. Le département de Trésorerie du Groupe est responsable de l'implémentation de ces règles et directives. Selon ces règles, les produits dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les produits dérivés sont utilisés à des fins de couverture de risque uniquement. Ils ne peuvent être utilisés à des fins commerciales ou spéculatives. Les produits dérivés utilisés par le Groupe incluent essentiellement les contrats de taux de change à terme et les options sur devises.

Les auditeurs internes du Groupe revoient régulièrement l'environnement de contrôle interne au sein de la Trésorerie du Groupe.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux changements de taux d'intérêt du marché principalement pour ses obligations financières à long terme. La Trésorerie du Groupe gère l'exposition du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêt ainsi que le coût de financement, par l'utilisation d'une combinaison de dettes à taux fixe et variable. Cette combinaison est déterminée dans le respect des règles émises par le Groupe en matière de gestion du risque financier. L'objectif de ces règles est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût total de financement, la minimisation du risque et la volonté d'éviter la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions et opportunités de marché ainsi que de la stratégie commerciale globale du Groupe.

Les tableaux ci-dessous résument le portefeuille de dettes à long terme portant intérêts (y compris la partie à court terme de ces dettes et à l'exclusion des dettes de location-financement et assimilées), les swaps de taux d'intérêt et de devises (IRCS), les swaps de taux d'intérêt (IRS) et les obligations nettes par devise du Groupe, aux 31 décembre 2014 et 2015.

Au 31 décembre 2015

	Emprunts directs			Contrats IRCS			Contrats IRS			Obligations en devises nettes		
	Montant notionnel	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité
	(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)	
EUR												
Fixe	2.430	2,48%	6							2.430	2,48%	6
Variable				11	-0,22%	11				11	-0,22%	11
JPY												
Fixe	11	5,04%	11	-11	-5,04%	11				0		
Total	2.441	2,50%	6	0						2.441	2,46%	6

(1) Taux d'intérêt moyen pondéré qui tient compte des taux d'intérêt les plus récents pour les emprunts à taux variable.

Au 31 décembre 2014

	Emprunts directs			Contrats IRCS			Contrats IRS			Obligations en devises nettes		
	Montant notionnel	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité	Montant dû (à récupérer)	Taux d'intérêts moyen pondéré (1)	Durée moyenne jusqu'à maturité
	(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)		(en millions EUR)	(en années)	
EUR												
Fixe	2.300	3,01%	5				144	6,20%	1	2.444	3,04%	5
Variable				217	0,06%	5	-144	-0,18%	1	73	0,04%	12
JPY												
Fixe	217	4,99%	5	-217	-4,99%	5				0		
Total	2.517	3,15%	5	0			0			2.517	2,84%	5

(1) Taux d'intérêt moyen pondéré qui tient compte des taux d'intérêt les plus récents pour les emprunts à taux variable.

Le Groupe ne s'attend pas, pour 2016, à des impacts significatifs sur le compte de résultats qui proviennent d'une part des intérêts à payer sur son emprunt à taux variable et d'autre part de la valorisation à la juste valeur dans le compte de résultats de quelques dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Risque de taux de change

Le principal risque de change rencontré par le Groupe résulte de ses activités opérationnelles. Ce risque apparaît lors des ventes ou des achats réalisés par les unités opérationnelles dans une devise autre que leur devise fonctionnelle respective. De telles transactions libellées en devises autres que la devise fonctionnelle sont essentiellement réalisées dans le segment International Carrier Services (« ICS »). Les activités internationales de ce segment génèrent des paiements en différentes devises étrangères, de et vers les autres opérateurs de télécommunication. Certaines des filiales du Groupe Telindus ayant des activités opérationnelles libellées en Dollar US sont également exposées au risque de change. Il en va de même pour les activités internationales du Groupe (roaming, investissements et dépenses opérationnelles).

Les risques de change sont couverts dans la mesure où ils sont susceptibles d'influencer les flux de trésorerie du Groupe. Les risques de change qui n'influencent pas les flux de trésorerie du Groupe (par exemple, les risques résultant de la conversion dans la devise fonctionnelle du Groupe, des actifs et passifs liés aux opérations étrangères) ne sont d'office pas couverts. Cependant, le Groupe pourrait envisager de couvrir ce risque appelé écarts de conversion si l'impact s'avérait être matériel pour les états financiers du Groupe.

Les instruments financiers typiquement utilisés pour gérer le risque de change sont les contrats de change à terme et les options sur devises.

En 2014 et 2015, le Groupe n'était exposé au risque de change que pour ses activités opérationnelles. Les revalorisations à la juste valeur des positions ouvertes en devises étrangères sont comptabilisées via le compte de résultats et est réduite ou compensée par la revalorisation à la juste valeur des produits dérivés utilisés pour couvrir une telle exposition.

La comptabilité de couverture est cependant appliquée dans un nombre limité de cas avec pour conséquence que ces revalorisations sont comptabilisées au bilan jusqu'à la réalisation du sous-jacent. Lorsque les résultats de change sont finalement pris en compte de résultats, les revalorisations sont alors également prises en compte de résultats, réalisant de la sorte une opération de couverture effective.

Le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité aux risques de change EUR/USD, EUR/SDR¹², EUR/GBP et EUR/CHF, quatre parités de devises dans lesquelles le Groupe est typiquement exposé via ses activités opérationnelles. L'analyse de sensibilité porte sur les années 2014 et 2015. Pour 2014 et 2015, il n'y avait pas d'impact significatif sur le compte de résultats. Pour 2016, malgré l'augmentation substantielle de la volatilité sur le marché des devises, le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif des fluctuations de devises sur sa performance financière générale, à condition que et comme c'était déjà le cas précédemment, la couverture de telles expositions s'opère à temps et de manière adéquate dès qu'elles apparaissent dans l'exercice normal de ses activités.

Risques de crédit et concentrations importantes des risques de crédit

Proximus est exposé au risque de crédit en raison de ses activités opérationnelles et de ses activités d'investissement (investissements financiers réalisés pour la gestion de la trésorerie du Groupe). Le risque de crédit englobe toutes les formes d'exposition au risque de contrepartie, comme par exemple le non-respect par la contrepartie de ses obligations envers Proximus, dans le cadre de prêts, de couverture, de règlements et d'autres activités financières.

L'exposition maximale du Groupe aux risques de crédit (sans tenir compte de la valeur de toute garantie ou autre sûreté détenue) dans l'éventualité où la contrepartie ne remplit pas ses obligations relatives à chaque

¹² SDR : « Special drawing rights », droits de tirage spéciaux panier de devises, monnaie utilisée dans les accords de compensation entre opérateurs de télécommunications.

classe d'actifs financiers comptabilisés, y compris les produits dérivés, correspond à la valeur comptable de ces actifs dans le bilan et aux garanties bancaires accordées.

Afin de réduire le risque de crédit lié aux activités financières et à la gestion de la trésorerie du Groupe, les transactions sont par règle seulement conclues avec des institutions financières de premier ordre, dont les ratings à long terme sont au minimum A- (S&P).

Le risque de crédit sur les activités opérationnelles réalisées avec des clients de taille considérable est géré et contrôlé sur base individuelle. Le cas échéant, le Groupe requiert des garanties additionnelles. Il importe cependant de mentionner que ces clients de taille ne représentent pas un poids significatif au niveau du Groupe, le portefeuille clients du Groupe étant essentiellement composé d'un nombre important de petits clients. Le risque crédit et la concentration des risques de crédit liés aux créances commerciales est donc limité. Pour les créances vis-à-vis d'opérateurs étrangers de télécommunications, la concentration des risques de crédit est également limitée en raison d'accords de compensation des créances et des dettes envers ces sociétés (cf. Annexe 12), d'obligations de paiement anticipé, de garanties bancaires, de garanties fournies par des sociétés parentes et de limites de crédit délivrées par des assureurs-crédit.

Le Groupe est exposé à un risque de créances irrécouvrables en cas de défaut par les contreparties sur les produits dérivés (cf. annexe 33.1). Le Groupe ne s'attend cependant pas à ce cas de figure étant donné que le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières de premier ordre. En outre, le Groupe est exposé au risque de crédit à travers l'octroi occasionnel de garanties financières. Au 31 décembre 2015, le Groupe a octroyé des garanties bancaires pour un montant de 48 millions EUR (79 millions EUR au 31 décembre 2014).

Risque de liquidité

Conformément à la politique de trésorerie, le département de Trésorerie du Groupe gère son coût global de financement en utilisant une combinaison de dettes à taux fixe et variable.

Toutes les liquidités, que ce soit sous la forme de lignes de crédit ou de trésorerie, sont maintenues dans le but de garantir la solvabilité et la flexibilité financière du Groupe à tout moment. A cette fin, Proximus SA est entré dans des accords de crédit bilatéraux d'échéances diverses et dans deux crédits syndiqués séparés revolving pour un montant de 650 millions EUR. Pour les questions de financement de moyen à long terme, le Groupe utilise des obligations et des emprunts à moyen terme. Le profil de maturité des dettes couvre plusieurs années. Le département de Trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement, en tenant compte de son propre rating et des conditions générales du marché.

Les tableaux ci-dessous synthétisent le profil de maturité des emprunts non subordonnés du Groupe (cf. annexe 18) pour les différentes années de clôture. Ce profil de maturité est basé sur les paiements non actualisés des intérêts prévus contractuellement ainsi que des remboursements de capital. Il prend en considération l'impact sur les flux de trésorerie des produits dérivés utilisés pour convertir des taux d'intérêt fixes en taux variables et vice versa. Les taux d'intérêt flottants utilisés pour déterminer les sorties de trésorerie sont ceux déterminés lors de la dernière fixation de prix précédant la date de clôture (respectivement au 31 décembre 2014 et 2015).

(en millions EUR)	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2028
Au 31 décembre 2014						
Capital	145	950	0	500	0	923
Intérêts	93	86	44	44	25	149
Total	238	1.036	44	544	25	1.071
Au 31 décembre 2015						
Capital		675	0	405	0	1.361
Intérêts		76	47	47	31	183
Total		752	47	452	31	1.544

Facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2015

Outre les dettes portant intérêts mentionnées dans les annexes 18.1 et 18.2, le Groupe bénéficie de facilités de crédit à long terme de 600 millions EUR et de facilités de crédit à court terme de 75 millions EUR. Ces facilités sont accordées par un groupe diversifié de banques. Au 31 décembre 2015, ces facilités de crédit ne sont pas utilisées. Un montant total de 675 millions EUR de lignes de crédit est donc disponible au 31 décembre 2015.

Le Groupe a également mis en place un programme Euro Medium Term Notes ("EMTN") de 3,5 milliards EUR et un programme de papier commercial (Commercial Paper, "CP") de 1 milliard EUR. Au 31 décembre 2015, un montant de 2.430 millions EUR était utilisé dans le cadre du programme EMTN, et aucun montant dans le cadre du programme CP.

Annexe 33.3. Position financière nette du Groupe

Le Groupe définit la position financière nette comme étant le montant net des placements de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, moins toutes les dettes portant intérêts et les produits dérivés

correspondants (y compris la revalorisation à la juste valeur). La position nette ne comprend pas les créances commerciales à long terme.

(en millions EUR)	Annexe	2014	2015
Actif			
Placements de trésorerie à court terme (1)	14	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	15	702	502
Produits dérivés à long terme	10	29	6
Produits dérivés à court terme		9	0
Dettes			
Dettes à long terme portant intérêts (1)	18	-2.386	-1.761
Dettes à court terme portant intérêts (1)	18	-162	-674
Position financière nette		-1.800	-1.919

(1) après revalorisation à la juste valeur, si applicable.

Les dettes portant intérêts à long terme incluent les produits dérivés à long terme comptabilisés à leur juste valeur et correspondant à 16 millions EUR en 2014 et 4,4 millions EUR en 2015 (cf. annexe 18.1).

L'objectif du Groupe en matière de gestion du capital vise à maintenir une position financière nette ainsi qu'un ratio de fonds propres permettant d'assurer un accès aisé et flexible aux marchés financiers à tout moment, ceci, dans le but d'être capable de financer des projets stratégiques et d'offrir une rémunération attrayante à ses actionnaires. Cette dernière, par laquelle Proximus s'engage à distribuer à ses actionnaires, en principe, la majeure partie de son cash-flow annuel avant activités de financement (ou « cash-flow libre »), a été mise à jour par le Conseil d'Administration de Proximus du 25 février 2010. Toute distribution de cash-flow libre, par le biais de dividendes ou de rachat d'actions sera revue sur une base annuelle afin de maintenir une flexibilité financière stratégique pour la croissance future, de manière organique ou par le biais de fusions et d'acquisitions sélectives, en mettant clairement l'accent sur la création de valeur. Ceci inclut également la confirmation du niveau approprié des réserves distribuables.

De plus, comme approuvé par le conseil d'administration de Proximus du 27 février 2014, il est prévu le versement d'un dividende stable de 1,50 EUR par action (dividende intérimaire de 0,50 EUR et ordinaire de 1,00 EUR) pour les 3 prochaines années (2014, 2015 et 2016) et pour autant que les performances financières soient en ligne avec les attentes.

Pendant les deux années présentées, le Groupe n'a procédé à aucune émission d'actions ou d'autres instruments dilutifs.

Annexe 33.4. Catégories d'instruments financiers

Le Groupe utilise occasionnellement des swaps de taux d'intérêt et de devises (IRCS) pour gérer l'exposition au risque d'intérêt et de taux de change sur ses dettes à long terme portant intérêts (cf. annexe 33.2).

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers souscrits par le Groupe, par catégorie définie dans la norme IAS 39, de même que les gains et pertes résultant de la revalorisation à la juste valeur. Aux conditions du marché au 31 décembre 2015, la juste valeur des emprunts non-subordonnés, qui sont comptabilisés au coût amorti, est supérieure à la valeur comptable de 117 millions EUR (4,5%). Le Groupe n'a pas l'intention de rembourser ces emprunts avant leur maturité.

Les justes valeurs, calculées de manière distincte pour chaque emprunt, sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie générés par chaque emprunt avec les taux d'intérêts auxquels le Groupe peut emprunter au 31 décembre 2015 pour des emprunts similaires avec des maturités identiques.

Au 31 décembre 2015

(en millions EUR)

	Annexe	Catégorie selon IAS 39 (1)	Valeur comptable	Montants reconnus au bilan selon IAS 39			
				Coût amorti	Coût d'acquisition net des éventuelles pertes de valeur	Ajustement de la juste valeur reconnu via les fonds propres	Ajustement de la juste valeur reconnu via le compte de résultats
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres participations	7	AFS	9		9	0	
Autres actifs non courants							
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	6				6
Autres actifs financiers	10	LaR	37	37			
Actifs courants							
Créances commerciales	12	LaR	1440	1440			
Autres actifs circulants							
T.V.A. à récupérer et autres créances	13	N/A	39	39			0
Placements de trésorerie	14	AFS	4		4	0	
Placements de trésorerie	14	HTM	4	4			
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Dépôts à court terme	15	LaR	502	502			

DETTES**Dettes à long terme**

Dettes portant intérêts

Emprunts obligataires non subordonnés pas dans une relation de couverture	18	OFL	1753	1753			
Dettes de location-financement et assimilées	18	OFL	3	3			
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	4				4

Dettes ne portant pas intérêts

Autres dettes à long terme	20	OFL	185	185			
----------------------------	----	-----	-----	-----	--	--	--

Dettes à court terme

Dettes portant intérêts, partie échéant dans l'année

Emprunts obligataires non subordonnés pas dans une relation de couverture	18	OFL	671	671			
Dettes de location-financement et assimilées	18	OFL	2	2			
Dettes commerciales		OFL	1330	1330			

Autres dettes à court terme

TVA à payer et autres dettes	21	N/A	298	298			
------------------------------	----	-----	-----	-----	--	--	--

(1) Les catégories selon IAS 39 sont les suivantes :

AFS: Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-sale financial assets)

HTM: Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (Financial assets held-to-maturity)

LaR: Prêts et créances (Loans and Receivables financial assets)

FVTPL: Actifs/dettes financiers revalorisés à la juste valeur via le compte de résultats

OLF: Autres dettes financières

Activité de couverture

HeAc: Hedge accounting

Au 31 décembre 2014

(en millions EUR)

	Annexe	Catégorie selon l'IAS 39 (1)	Valeur comptable	Montants reconnus au bilan selon l'IAS 39			
				Coût amorti	Coût d'acquisition net des éventuelles pertes de valeur	Ajustement de la juste valeur reconnu via les fonds propres	Ajustement de la juste valeur reconnu via le compte de résultats
ACTIF							
Actifs non courants							
Autres participations	7	AFS	8		7	0	
Autres actifs non courants							
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	29				29
Autres actifs financiers	10	LaR	61	61			
Actifs courants							
Créances commerciales	12	LaR	1 194	1 194			
Autres actifs circulants							
T.V.A. à récupérer et autres créances	13	NA	34	34			
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives - portant intérêts	33.1	FVTPL	7				7
Produits dérivés détenus pour couverture	32.1	HeAc	1			1	
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	2				2
Placements de trésorerie	14	AFS	4		4	0	
Placements de trésorerie	14	HTM	4	4			
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Dépôts à court terme	14	LaR	702	702			
DETTES							
Dettes à long terme							
Dettes portant intérêts							
Emprunts obligataires non subordonnés pas dans une relation de couverture	18	OFL	2 363	2 363			
Dettes de location-financement et assimilées	18	OFL	3	3			
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	20				20
Dettes ne portant pas intérêts							
Autres dettes à long terme	20	OFL	178	178			
Dettes à court terme							
Dettes portant intérêts, partie échéant dans l'année							
Emprunts obligataires non subordonnés pas dans une relation de couverture	17	OFL	151	151			
Dettes de location-financement et assimilées	18	OFL	2	2			
Autres produits dérivés	32.1	FVTPL	9				9
Dettes commerciales							
		OFL	1 357	1 357			
Autres dettes à court terme							
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	5				5
TVA à payer et autres dettes	21	NA	318	318			

(1) Les catégories selon l'IAS 39 sont les suivantes :

AFS: Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-sale financial assets)

HTM: Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (Financial assets held-to-maturity)

LaR: Prêts et créances (Loans and Receivables financial assets)

FVTPL: Actifs/dettes financiers revalorisés à la juste valeur via le compte de résultats

OFL: Autres dettes financières

Activité de couverture

HeAc: Hedge accounting

Annexe 33.5. Actifs et passifs valorisés à la juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont repris dans le tableau ci-dessous en fonction de la technique d'évaluation utilisée. La hiérarchie entre les techniques reflète l'importance des données utilisées lors de l'évaluation :

- Niveau 1: valeurs de cotations (non ajustées) dans des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Niveau 2: techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur sont observables pour l'actif ou le passif, de manière directe ou indirecte;
- Niveau 3: techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Le Groupe détient des instruments financiers classés en Niveaux 1 et 2 uniquement. Les techniques de valorisation pour mesurer la juste valeur des instruments de Niveau 2 sont les suivantes :

- Autres dérivés en Niveau 2
Les autres dérivés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêts (IRS) et les swaps de taux d'intérêts et de devises (IRCS) dans lesquels le Groupe est entré en vue de réduire les fluctuations de taux et de change de certains de ses emprunts à long-terme. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées en actualisant les flux futurs contractuellement attendus sur base des courbes de taux d'intérêts pour ces devises et les taux de change qui sont observables sur des marchés liquides.

- Emprunts non-subordonnés

Les emprunts non-subordonnés sont reconnus au coût amorti. Leurs justes valeurs, calculées de manière séparée, ont été obtenues en actualisant les taux d'intérêts auxquels le Groupe peut emprunter au 31 décembre 2015 pour des emprunts similaires avec des maturités identiques.

Au 31 décembre 2015 (en millions EUR)	Annexe	Catégorie selon l'IAS 39 (1)	Solde au 31 décembre 2015	Méthode utilisée de valorisation à la juste valeur en fin d'exercice comptable:		
				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIF						
Actifs non courants						
Autres actifs non courants						
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	6		6	
Actifs courants						
Placements de trésorerie	14	AFS	4	4		
DETTES						
Dettes à long terme						
Dettes portant intérêts						
Emprunts obligataires non subordonnés à l'exception de leurs dérivés incorporés "non étroitement liés"	33.1	OFL	1753		1838	
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	4		4	
Dettes ne portant pas intérêts						
Dettes à court terme						
Dettes portant intérêts						
Emprunts obligataires non subordonnés à l'exception de leurs dérivés incorporés "non étroitement liés"	33.1	OFL	671		700	

(1) Les catégories selon l'IAS 39 sont les suivantes :

AFS: Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-sale financial assets)

FVTPL: Actifs/dettes financiers revalorisés à la juste valeur via le compte de résultats

Au 31 décembre 2014 (en millions EUR)	Annexe	Catégorie selon l'IAS 39 (1)	Solde au 31 décembre 2014	Méthode utilisée de valorisation à la juste valeur en fin d'exercice comptable:		
				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIF						
Actifs non courants						
Autres actifs non courants						
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	29		29	
Actifs courants						
Dettes portant intérêts						
Produits dérivés détenus à des fins spéculatives	33.1	FVTPL	7		7	
Dettes ne portant pas intérêts						
Produits dérivés détenus pour couverture	33.1	HeAc	1	1		
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	2	2		
Placements de trésorerie	14	AFS	4	4		
DETTES						
Dettes à long terme						
Dettes portant intérêts						
Emprunts obligataires non subordonnés à l'exception de leurs dérivés incorporés "non étroitement liés"	33.1	OFL	2.363		2.594	
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	20		20	
Dettes ne portant pas intérêts						
Dettes à court terme						
Dettes portant intérêts						
Emprunts obligataires non subordonnés à l'exception de leurs dérivés incorporés "non étroitement liés"	33.1	OFL	151		158	
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	9		9	
Dettes ne portant pas intérêts						
Autres produits dérivés	33.1	FVTPL	5	5		

(1) Les catégories selon l'IAS 39 sont les suivantes :

AFS: Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-sale financial assets)

FVTPL: Actifs/dettes financiers revalorisés à la juste valeur via le compte de résultats

Annexe 34. Informations sur les parties liées

Annexe 34.1. Sociétés consolidées

La liste des filiales, co-entreprises et entreprises associées est reprise à l'annexe 6.

Les conditions commerciales habituelles et les prix du marché s'appliquent à la fourniture des biens et des services entre les sociétés du Groupe.

Les transactions entre Proximus SA et ses filiales, c'est-à-dire entre parties liées, sont éliminées pour la préparation des états financiers consolidés. Les transactions entre Proximus SA et ses filiales ont été les suivantes :

Transactions entre Proximus SA et ses filiales (en millions EUR)	Année se terminant le 31 décembre	
	2014	2015
Revenus	121	134
Achats de matériel et de services liés aux ventes	-16	-135
Coûts financiers nets	-289	-261
Dividendes reçus	45	719

Solde des transactions entre Proximus SA et ses filiales (en millions EUR)	Au 31 décembre	
	2014	2015
Créances commerciales	89	40
Dettes commerciales	-66	-52
Créances/dettes portant intérêts	-10.085	-9.939
Autres créances/dettes	11	-4

Annexe 34.2. Relations avec les actionnaires et les entités attachées à l'Etat

Avec une participation de 53,51%, l'Etat belge constitue l'actionnaire majoritaire du Groupe. Le Groupe détient des actions propres représentant 4,74% de son capital, tandis que les 41,75% restantes sont négociées sur le premier marché d'Euronext Brussels.

Relations avec l'État belge

Le Groupe fournit ces services de télécommunications à l'État belge et à différentes entités attachées à l'État. Les entités attachées à l'État belge sont celles qui sont soit contrôlées par l'État, soit conjointement contrôlée par l'État ou soit influencées par l'État. Toutes les transactions avec les différentes entités attachées à l'État belge s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces entités attachées à l'État belge ne représentent pas une composante significative du chiffre d'affaires du Groupe, c'est-à-dire moins de 5%.

Annexe 34.3. Relations avec les principaux dirigeants

Les rémunérations versées aux administrateurs ont été fixées par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

Les principes régissant ces indemnités n'ont pas changé en 2015 et prévoient une indemnité fixe annuelle de 50.000 € pour le Président du Conseil d'Administration et de 25.000 € pour les autres membres du Conseil d'Administration, à l'exception du CEO. Tous les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du CEO, ont droit à un jeton de présence de 5.000 € par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils assistent. Ce jeton est doublé pour le Président.

Des jetons de présence de 2.500 € sont prévus pour chaque membre d'un comité consultatif du Conseil d'Administration, à l'exception du CEO. Le montant de ces jetons de présence est doublé pour le Président de ces différents comités consultatifs.

Les membres perçoivent également une indemnité de 2.000 € par an pour frais de communication. L'indemnité pour frais de communication est également doublée pour le Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration préside également la Commission Paritaire et le Fonds de Pension. Mme Martine Durez (jusqu'au 17 septembre 2015) et Mme Catherine Vandendorre (depuis le 21 mai 2015), M. Theo Dilissen (jusqu'au 17 septembre 2015) et Mme. Sandrine Dufour (depuis le 10 décembre 2015) sont membres du Conseil d'Administration du Fonds de Pension. Ils ne reçoivent pas de jetons de présence pour ces participations.

En ce qui concerne l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne perçoivent pas ce rémunération basée sur les résultats, tels que des primes ou plans d'intéressement à long terme, pas plus que des avantages liés aux plans de pension.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs s'élevait à 1.010.575 EUR en 2015 et à 975.250 pour 2014. Les administrateurs n'ont pas reçu de prêt ou d'avance de la part du Groupe.

Le nombre de réunions du Conseil d'Administration et des comités consultatifs est détaillé comme suit :

	2014	2015
Conseil d'Administration	8	8
Comité d'Audit et de Supervision	6	6
Comité de Nomination et de Rémunération	7	5
Comité Stratégique et de Développement	3	2

Lors de sa réunion du 24 février 2011, le Conseil d'Administration a adopté une "politique relative aux transactions avec des parties liées". Cette politique régit toutes les transactions ou autres relations contractuelles entre la société et les membres de son Conseil d'Administration. Proximus a des relations contractuelles et fournit également des services de téléphonie, internet et/ou ICT à bon nombre des entreprises dans lesquelles des membres du Conseil d'Administration exercent un mandat exécutif ou non exécutif. Proximus est par ailleurs partenaire institutionnel de Guberna, l'Institut belge des Administrateurs (associé à Lutgart Van den Berghe, Administratrice Exécutive de Guberna), pour lequel elle a versé une contribution de 30.250 € en 2015.

Pour l'année se clôturant au 31 décembre 2015, un montant total de 9.036.436 EUR (sécurité sociale comprise de 1.966.440 EUR, paiements fondés sur les actions et indemnités de rupture) a été payé à l'ensemble des membres du Comité Exécutif, y compris le CEO. En 2015, les membres du Comité Exécutif étaient Dominique Leroy, Sandrine Dufour, Michel Georgis, Dirk Lybaert, Geert Standaert, Ray Stewart (4 mois), Renauld Tilmans, Bart Van Den Meersche et Philippe Vandervoort.

Pour l'année se clôturant au 31 décembre 2014, un montant total de 9.657.442 EUR (sécurité sociale comprise de 2.013.204 EUR, paiements fondés sur les actions et indemnités de rupture) a été payé à l'ensemble des membres du Comité Exécutif, y compris le CEO. En 2014, les membres du Comité Exécutif

étaient D. Leroy, Bruno Chauvat (24 jours), M. Georgis, D. Lybaert (11,5 mois), G. Standaert, R. Stewart, R. Tilmans (7,5 mois), B. Van Den Meersche et P. Vandervoort (9 mois).

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- Avantages à court-terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de voiture de management, chèques repas ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par le Groupe au nom des membres du Comité Exécutif. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- Paiements fondés sur actions :
 - coût de la décote de 16,66% par rapport au prix du marché dans le cadre du plan d'achat d'actions avec décote;
 - avantages basés sur des valeurs liées aux performances (long terme) : le montant brut, octroyé comme valeur de performance, qui donne ces droits d'exercice potentiels à partir de mai 2016 (attributions 2013), mai 2017 (attributions 2014) ou mai 2018 (attributions 2015) et qui dépend de la réalisation de conditions liées au marché basées sur le Rendement Total pour les Actionnaires de Proximus par rapport à un groupe prédéfini d'autres opérateurs en télécommunications européens. L'exercice potentiel aura lieu en cash, ce qui implique que la sécurité sociale de l'employeur a été prise en compte ;
- Indemnités de rupture: payées et provisionnées.

Année se terminant le 31 décembre

EUR	2014	2015
Avantages à court terme	6.072.579	6.424.847
Avantages postérieurs à l'emploi	874.627	960.565
Indemnités de rupture	1.294.648	0
Paiements fondés sur actions	1.415.588	1.651.024
Total	9.657.442	9.036.436

Annexe 34.4. Réglementation

Le secteur des télécommunications est réglementé par les législations européennes, fédérales belges et régionales ainsi que par des décisions de régulateurs sectoriels (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications, appelé communément IBPT ainsi que le régulateur sectoriel pour les media) ou des organismes administratifs tels que les autorités de la concurrence.

Annexe 35. Droits, obligations et passifs éventuels

Contrats de leasing opérationnel

Le Groupe conclut des contrats de location d'une durée d'un an ou plus pour les sites accueillant ses infrastructures de télécommunications, des bâtiments, des équipements techniques et de réseau, ainsi que du mobilier et des véhicules. Les charges locatives relatives à ces contrats de location se sont élevées à 129 millions EUR en 2015 et 129 millions en 2014.

Les loyers minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de leasing opérationnel se présentent comme suit au 31 décembre 2015:

(en millions EUR)	Dans l'année	1 - 3 ans	3 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bâtiments	28	40	17	4	89
Sites	13	1	1	0	16
Equipement technique et de réseau	11	3	2	0	16
Véhicules	24	9	24	0	57
Total	77	53	43	4	177

Les loyers minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de leasing opérationnel se présentent comme suit au 31 décembre 2014:

(en millions EUR)	Dans l'année	1 - 3 ans	3 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bâtiments	23	34	17	3	77
Sites (1)	13	1	1	0	15
Equipement technique et de réseau	10	1	0	0	11
Véhicules	26	35	6	0	66
Total	71	70	25	3	170

(1) restated figures compared to 2014 Financial Statements

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe loue des équipements pour son propre usage et ses propres besoins. Le Groupe n'est, en conséquence, pas impliqué dans des opérations de sous-locations significatives. Les contrats de location ne comprennent pas de loyers conditionnels ou d'autres clauses spéciales ou restrictions.

Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les réglementations et prescrits fiscaux, y compris ceux imposés par les pays étrangers, l'UE ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux étant donnée l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales sont parfois en conflit avec les lois nationales. L'absence de conformité à ces multiples lois et réglementations ainsi que les changements de celles-ci et des obligations réglementaires ou leurs interprétations ou application peut avoir des conséquences dommageable en terme de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou du coût de conformité réglementaire et influencer les états financiers.

Proximus est actuellement impliquée dans différentes procédures judiciaires et administratives, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée, et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés devant l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges concernant les précomptes immobiliers et les impôts des sociétés d'autre part.

1. Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditorat de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure,

Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue sur la façon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient hors du sujet de l'enquête. Incapable de convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans la procédure d'appel dans laquelle il est dit que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors sujet et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et pas sur le fond de l'affaire. Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a initié une procédure de cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette restriction.

En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

Le 3 mai 2013, Mobistar a lancé une action en dommages et intérêts contre Proximus pour le Tribunal de commerce de Bruxelles pour prétendue résiliation déloyale et/ou illicite sur la conclusion des négociations avec un accord commercial sur les services axés sur les DSL. Proximus a contesté les allégations de Mobistar, vu que Mobistar a exprimé publiquement à plusieurs reprises son intérêt et son intention d'accéder à la vente en gros par les câblo-opérateurs. Initialement, le Tribunal de commerce devait faire ses auditions en juin 2015. Néanmoins, en raison d'évolutions récentes du marché (notamment la décision de BASE de mettre fin à SNOW), le 28 mai 2015 le Tribunal a accepté l'échange de conclusions supplémentaires, ce qui est en cours. Les auditions sont prévues pour le 12 et le 19 mai 2016.

2. En juin 2003, KPN Group Belgium (exploitant ses activités sous la marque BASE) a introduit une action en dommages et intérêts contre Proximus (anciennement Belgacom Mobile – opérant sous la marque Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, rejointe plus tard par Mobistar avec une réclamation propre en mars 2004. KPN et Mobistar soutenaient que Proximus aurait abusé de sa position dominante en pratiquant de manière inappropriée des prix trop bas pour les appels « on-net » (appels de Proximus à Proximus). Par ailleurs, KPN dénonçait également l'application, par Proximus, de tarifs de terminaison mobile trop élevés. Les deux opérateurs réclamaient un dédommagement.

Finalement, le 21 octobre 2015, KPN, BASE Company, Mobistar et Proximus ont conclu un accord en vue de mettre un terme à cette affaire et aux autres litiges entre BASE Company, Mobistar et Proximus liés à l'application, dans le passé, de tarifs de services de télécommunication mobiles différents pour les communications vocales on-net et off-net (voir également ci-après).

Cet accord est sans reconnaissance préjudiciable et traduit la volonté des parties de mettre fin à des litiges initiés il y a plus de 10 ans.

Les conditions financières de l'accord incluent un paiement de 120 millions €, dont 66 millions € à BASE Company et 54 millions € à Mobistar.

Le 8 janvier 2016, la Cour d'appel de Bruxelles, ainsi que et la Cour de Cassation ont mis formellement un terme à cette affaire.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des accusations similaires à celles de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Ces affaires ont été remises pour une période indéterminée.

Suite à un accord avec Telenet et à l'accord mentionné ci-dessus, les seuls requérants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

3. Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre le jugement du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, disposant d'arguments contre un grand nombre d'éléments du jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre ce jugement.

Suite à l'accord de transaction du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus continue la procédure d'appel contre cette décision.

4. Les autorités fiscales belges ont notifié à une filiale étrangère du groupe en 2007 qu'elle la considérait comme résidant fiscalement en Belgique plutôt qu'au Luxembourg et que donc elle était assujettie à l'impôt des sociétés belges pour l'année 2004. En 2008, les autorités fiscales belges ont confirmé l'enrôlement établi pour l'année 2004 et ont enrôlé à l'impôt des sociétés les années 2005 et 2006 pour un montant total de 69 millions EUR. Le tribunal de Bruxelles a tranché en faveur de Proximus en juin 2014. Les autorités fiscales ont introduit un appel de la décision.

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2015, le Groupe a contracté des engagements de 128 millions EUR pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, d'équipement technique et d'équipement de réseau.

Autres droits et engagements

Au 31 décembre 2015, le Groupe présentait les autres droits et engagements suivants :

- Le Groupe a reçu des garanties pour un montant de 10 million EUR de ses clients en garantie du paiement de ses créances commerciales et de 8 million EUR de ses fournisseurs afin de garantir l'exécution de contrats ou de travaux commandés par le Groupe;
- Le Groupe a accordé des garanties pour un montant de 73 millions EUR (y compris les garanties bancaires mentionnées dans la annexe 33.2) à ses clients ou d'autres parties tierces pour garantir, entre autres, l'exécution de contrats ou de travaux commandés par les clients ainsi que le paiement de charges locatives relatives aux bâtiments et aux sites utilisés pour l'installation d'antennes ;
- En vertu de la loi du 13 juin 2005 relative à la communication électronique, Proximus a le droit de demander une compensation pour la fourniture du service universel en matière des tarifs sociaux, offerts depuis le 1^{er} juillet 2005. L'IBPT est tenu de constater qu'il y ait ou non un coût net et une charge déraisonnable. En mai 2014, l'IBPT a entamé avec le support d'un consultant externe l'analyse des coûts-nets que Proximus a supporté pour la fourniture des réductions légales aux abonnés sociaux pour la période de 2005-2012, en vue de l'évaluation de la possibilité d'une charge déraisonnable dans le chef de Proximus, et donc d'une possibilité de contributions par les opérateurs contribuables. En date du 1^{er} avril 2015, Proximus a toutefois retiré sa demande de compensation, faisant référence à l'avis du 29 janvier 2015 de l'Avocat-Général auprès de la Cour européenne de Justice, suite à la question préjudicielle qui lui avait été soumise par la Cour Constitutionnelle, ayant trait à la loi du 10 juin 2012 (affaire C-1/14), plus précisément concernant la possibilité de qualifier les réductions sociales mobiles comme un élément du service universel. Proximus s'est réservé le droit de réintroduire une nouvelle demande de compensation lorsqu'il y aurait plus de clarté suite aux implications de l'arrêt de la Cour de Justice. Par arrêt du 11 juillet 2015, la Cour de Justice a constaté que les tarifs sociaux mobiles ne peuvent être financés au moyen d'un mécanisme de financement auquel participent des entreprises spécifiques. La Cour Constitutionnelle est attendu de se prononcer sur les implications de cet arrêt pour les dispositions en matière des tarifs sociaux mobiles dans les mois à venir.

Annexe 36. Paiements fondés sur des actions

Plans d'achat d'actions avec décote

En 2014 et 2015, le Groupe a offert des plans d'achat d'actions avec décote.

Dans les plans de 2014 et 2015, Proximus a vendu au senior management du Groupe respectivement 1.321 et 1.047 actions avec une décote de 16,66% par rapport au prix du marché de (prix avec décote de respectivement 19,91 EUR et 26,72 EUR par action). Le coût de la décote s'élevait à 0 million EUR en 2014 et 0 million EUR en 2015 et a été comptabilisé dans les frais de personnel (cf. annexe 26).

Plan de Valeur de Performance

En 2013, 2014 et 2015, Proximus a lancé des tranches du « Plan de Valeur de Performance » pour le senior management. Conformément au plan à long terme de « Valeur de Performance », les octrois sont conditionnels à une période de blocage de trois ans à la fin de laquelle ils sont acquis. L'exercice potentiel des droits dépend de l'atteinte de conditions liées au marché basées sur le Rendement Total pour les Actionnaires chez Proximus par rapport à celui d'un groupe de sociétés comparables.

Après la période d'acquisition, les droits peuvent être exercés pendant quatre ans. En cas de départ volontaire pendant la période d'acquisition, tous les droits non encore acquis ainsi que ceux déjà acquis mais non encore exercés sont annulés. En cas de départ involontaire (sauf pour motif grave), ou de départ à la pension, les droits continuent à être acquis pendant la période normale de trois ans.

Le Groupe détermine la juste valeur de l'offre à la date d'octroi et les charges sont reconnues linéairement sur la durée d'acquisition avec un accroissement parmi les fonds propres pour les instruments fondés sur actions et les dettes pour les instruments réglés en trésorerie.

Pour les paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la dette est ré-estimée périodiquement. La juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 8,3, 6,8 et 4,8 millions EUR respectivement pour les tranches de 2013, 2014 et 2015. La charge annuelle pour les tranches s'élève respectivement à 1,4, 2,0 et 1,4 millions EUR. Le calcul des simulations de rendement total pour les actionnaires basé sur le modèle Monte Carlo pour la période de performance restante pour des octrois avec des conditions de marché reprend les hypothèses suivantes 31 décembre 2015 :

	Au	
	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Moyenne pondérée des rendements sans risques	0,230%	-0,060%
Volatilité attendue - société	19,99%	24,23%
Volatilité attendue - sociétés comparables	17% - 69%	17% - 62%
Moyenne pondérée de la durée restante de la période de valorisation	2,50	1,38

Plan d'options sur actions

En 2012, Proximus a lancé une dernière tranche de son plan d'intéressement à long terme (des plans d'options sur actions) destiné aux principaux dirigeants et au senior management du Groupe.

Les règles du plan ont été adaptées en 2011 conformément à la législation belge. C'est ainsi qu'à partir de 2011, le Groupe lance deux séries distinctes: l'une pour le « Comité Exécutif », Chief Executive Officer compris, et l'autre pour les principaux dirigeants et le senior management.

Comme prévu dans la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » la juste valeur de la partie actions des options sur actions, est fixée à la date d'octroi, et est reconnue par le Groupe sur la durée d'acquisition des droits selon la méthode d'acquisition progressive et en procédant périodiquement à une ré-estimation de la partie dette de ces options sur actions. Le modèle Black&Scholes est utilisé. La charge annuelle de la dévolution, qui inclut également la ré-estimation de la partie dette de ces options, est comptabilisée dans les frais de personnel et s'élève à 17,5 et 2,5 millions EUR respectivement en 2014 et 2015.

Les tranches accordées de 2004 à 2012 sont toujours ouvertes et sont maintenant toutes entièrement acquises. Toutes les tranches, sauf celle de 2004, accordent aux bénéficiaires un droit aux dividendes déclarés après l'octroi des options. Les dettes de dividendes s'élevaient à 10,9 millions EUR au 31 décembre 2014 et à 6,8 millions EUR au 31 décembre 2015 et sont reprises sous l'intitulé « autres dettes à court terme ». Le droit aux dividendes octroyés aux bénéficiaires des tranches 2005-2012 n'est pas limité dans le temps et correspond à la période d'exercice des tranches.

En 2009, le Groupe a donné l'opportunité aux détenteurs d'options, dans le cadre défini par la loi, d'étendre de manière volontaire la période d'exercice des différents plans de 5 ans (excepté pour celui de 2009).

Pour toutes les tranches à l'exception de celle de 2004 et des tranches 2011 et 2012 pour le Comité Exécutif (comme décrits ci-dessous),

- En cas de départ volontaire d'un bénéficiaire, les options non dévolues sont annulées sauf si ce départ

intervient pendant la première année, auquel cas le premier tiers des options est immédiatement dévolu et doit être exercé dans les deux ans suivant la fin du contrat, comme pour toutes les options dévolues.

- En cas de départ involontaire d'un bénéficiaire, sauf pour motif grave, toutes les options octroyées sont immédiatement dévolues et doivent être exercées soit dans les deux ans suivant la fin du contrat soit avant l'expiration des options, en fonction de la date la plus proche, comme pour toutes les options déjà dévolues.
- En cas de départ involontaire pour faute grave, toutes les options sont annulées immédiatement.

Pour la partie du Comité Exécutif des tranches 2011 et 2012:

- En cas de départ volontaire du membre du Comité Exécutif au cours des trois premières années suivant l'octroi, 50% des options sont annulées immédiatement. Si le départ volontaire se produit après cette période, les options continuent à être dévolues conformément au règlement du plan et suivant le calendrier de dévolution prévu. Les options ne peuvent être exercées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant le troisième anniversaire de la date de l'offre. Les options devront être exercées soit dans les cinq ans suivant la fin du contrat, soit avant la date d'expiration des options, en fonction de la date la plus proche, sinon elles seront annulées.
- En cas de départ involontaire du membre du Comité Exécutif, sauf pour motif grave, les options continuent à être dévolues conformément au règlement du plan suivant le calendrier de dévolution prévu. Les options ne pourront pas être exercées avant le premier jour ouvrable suivant le troisième anniversaire de l'octroi. Les options devront être exercées soit dans les cinq ans suivant la fin du contrat, soit avant la date d'expiration des options, en fonction de la date la plus proche, sinon elles seront annulées.
- En cas de départ involontaire pour faute grave, toutes les options sont annulées immédiatement.

Nombre d'options sur actions

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Situation au 31 décembre 2014	8.699	10.372	25.490	65.987	114.608	36.003	178.311	521.811	541.824
Exercable au 31 décembre 2014	8.699	10.372	25.490	65.987	114.608	36.003	178.311	521.811	296.468
Mouvements sur options durant l'année 2015									
Annulées	0	0	0	-2.250	-8.322	0	-3.366	-8.063	-2.633
Exercées	-7.459	-3.874	-3.405	-30.692	-45.831	-13.745	-123.275	-397.516	-146.310
Total	-7.459	-3.874	-3.405	-32.942	-54.153	-13.745	-126.641	-405.579	-148.943
Situation au 31 décembre 2015	1.240	6.498	22.085	33.045	60.455	22.258	51.670	116.232	392.881
Exercable au 31 décembre 2015	1.240	6.498	22.085	33.045	60.455	22.258	51.670	116.232	392.881
Prix d'exercice	25	30	26	33	29	23	26	25	22

La volatilité employée pour le ré estimation de la dette a été estimée à 25%.

Annexe 37. Relations avec le réviseur d'entreprises

Le Groupe a pris en charges en 2015 un montant de 1.141.249 EUR pour les honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 268.898 EUR pour leurs honoraires autres que pour l'audit.

Ce dernier montant est détaillé comme suit :

EUR	Commissaire	Réseau du commissaire
Autres missions d'attestation	41.676	12.000
Autres missions	91.427	123.795
Total	133.103	135.795

Annexe 38. Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Conseil d'Administration, l'Administrateur Délégué et le Comité Exécutif de Proximus évaluent la performance et allouent les ressources du Groupe Proximus sur la base de la nouvelle organisation orientée vers la clientèle, structurée autour des cinq segments opérationnels suivants soumis au reporting:

- **La Consumer Business Unit (CBU)** vend des produits et services vocaux, internet et de télévision, sur les réseaux fixe et mobile, aux clients résidentiels, aux indépendants et très petites entreprises, ainsi que des services ICT essentiellement sur le marché belge;
- **L'Enterprise Business Unit (EBU)** vend des produits et services ICT à des sociétés de petites et grandes tailles. Ces solutions ICT, en ce compris les services de téléphonie, sont pour l'essentiel commercialisées sous les marques Proximus et Telindus et sur les marchés belge et internationaux;
- **Technology & Wholesale (TEC&W)** centralise l'ensemble des réseaux et services et coûts IT (hormis les coûts afférents aux opérations chez les clients et à la fourniture de services liés aux solutions ICT), fournit des services à CBU et EBU et vend ces services à d'autres opérateurs télécoms et câblo-opérateurs;
- **International Carrier Services (ICS)** est responsable des activités de « carrier » international;
- **Staff and Support (S&S)** regroupe l'ensemble des fonctions transversales (ressources humaines, finance, département juridique, stratégie et communication d'entreprise), les services internes et les services immobiliers soutenant les activités du Groupe.

Aucun segment opérationnel n'a été agrégé pour former les segments opérationnels précités soumis au reporting.

Depuis 2015, les indépendants et les très petites entreprises font partie de Consumer Business Unit et non plus de Enterprise Business Unit. Les Etats Financiers de 2014 ont été révisés pour refléter ce transfert de responsabilité.

Le Groupe évalue séparément les résultats opérationnels des segments opérationnels soumis au reporting afin de décider de l'affectation des ressources et de l'évaluation des performances. L'évaluation sectorielle des performances a été faite sur base des éléments suivants :

- Le bénéfice opérationnel avant amortissements, net des éléments occasionnels. L'information sectorielle reprise ci-dessous a été adaptée afin de permettre une réconciliation entre les données nettes des éléments occasionnels et celles reprises dans ces états financiers consolidés. Cette adaptation a été également faite pour l'information sectorielle de 2014 et 2015; et
- Les dépenses d'investissements.

Le financement du Groupe (coûts et produits financiers inclus) ainsi que la charge d'impôts sont gérés au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux segments opérationnels.

Les règles comptables appliquées aux segments opérationnels sont identiques aux principales règles comptables du Groupe. Les résultats des segments opérationnels sont donc mesurés de façon similaire au résultat opérationnel publié dans les états financiers consolidés. Ces résultats sont cependant rapportés en excluant les éléments occasionnels. Les éléments occasionnels sont définis par le Groupe comme étant ceux, matériels, non liés aux activités opérationnelles habituelles du Groupe.

Les transactions entre les entités légales du Groupe sont facturées conformément au principe de pleine concurrence.

Année se terminant le 31 décembre 2015

(en millions EUR)	Comptabilisée			Eléments suivants adaptés pour des éléments occasionnels					
	Groupe	Eléments occasionnels	Groupe	Consumer Business Unit	Enterprise Business Unit	Service Delivery Engine & Wholesale	Staff & Support	International Carrier Services	Eliminations Inter-segment
Chiffre d'affaires	5.863	0	5.863	2.858	1.327	181	6	1.572	-81
Autres produits d'exploitation	56	-17	39	26	6	6	9	4	-12
Revenus inter-segments	93	0	93	5	5	33	10	40	0
Revenus totaux	6.012	-17	5.994	2.889	1.338	220	25	1.616	-93
Achats de matériel et de services liés aux ventes	-2.377	0	-2.377	-692	-388	-34	0	-1.338	75
Frais de personnel et de pensions	-1.011	0	-1.011	-391	-272	-167	-129	-53	0
Autres charges d'exploitation	-980	108	-873	-365	-83	-203	-175	-64	18
Charges non récurrentes	2	-2	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES OPERATIONNELLES TOTALES avant amortissements	-4.366	105	-4.261	-1.449	-742	-404	-304	-1.455	93
BENEFICE / (PERTE) OPERATIONNEL(LE) avant amortissements	1.646	87	1.733	1.440	596	-183	-279	161	0
Amortissements	-869	0	-869	-180	-23	-530	-58	-78	0
BENEFICE / (PERTE) OPERATIONNEL(LE)	777	87	864	1.260	572	-714	-337	82	0
Charges financières (nettes)	-120								
Part dans les gains (pertes) d'entreprises mises en équivalence	-2								
Bénéfice avant impôts	655								
Charge d'impôts	-156								
Bénéfice net	499								
Intérêts minoritaires	17								
Bénéfice net (part du groupe)	482								

Année se terminant le 31 décembre 2015

(en millions EUR)	Groupe	Consumer Business Unit	Enterprise Business Unit	Service Delivery Engine & Wholesale	Staff & Support	International Carrier Services	Eliminations Inter-segment
Investissements en actifs immobilisés incorporels et corporels	1.002	178	28	729	32	37	-2

Année se terminant le 31 décembre 2014 - révisé

(en millions EUR)	Comptabilisée			Eléments suivants adaptés pour des éléments occasionnels					
	Groupe	Eléments occasionnels	Groupe	Consumer Business Unit	Enterprise Business Unit	Service Delivery Engine & Wholesale	Staff & Support	International Carrier Services	Eliminations Inter-segment
Chiffre d'affaires	5.738	0	5.738	2.778	1.299	201	7	1.535	-82
Autres produits d'exploitation	203	-187	16	21	7	4	0	2	-16
Revenus inter-segments	109	0	109	4	5	37	23	40	0
Revenus non récurrents	62	-62	0	0	0	0	0	0	0
Revenus totaux	6.112	-248	5.864	2.803	1.311	242	29	1.577	-98
Achats de matériel et de services liés aux ventes	-2.420	90	-2.330	-672	-368	-36	0	-1.330	75
Frais de personnel et de pensions	-1.041	28	-1.014	-400	-268	-168	-132	-47	0
Autres charges d'exploitation	-869	2	-867	-339	-92	-204	-167	-66	22
Charges non récurrentes	-27	27	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES OPERATIONNELLES TOTALES avant amortissements	-4.358	147	-4.211	-1.411	-728	-407	-319	-1.442	98
BENEFICE / (PERTE) OPERATIONNEL(LE) avant amortissements	1.755	-102	1.653	1.392	583	-165	-290	135	-1
Amortissements	-821	0	-821	-149	-26	-497	-70	-80	1
BENEFICE / (PERTE) OPERATIONNEL(LE)	933	-102	832	1.242	557	-662	-359	55	0
Charges financières (nettes)	-96								
Part dans les gains (pertes) d'entreprises mises en équivalence	-2								
Bénéfice avant impôts	835								
Charge d'impôts	-154								
Bénéfice net	682								
Intérêts minoritaires	27								
Bénéfice net (part du groupe)	654								

Année se terminant le 31 décembre 2014

(en millions EUR)	Groupe	Consumer Business Unit	Enterprise Business Unit	Service Delivery Engine & Wholesale	Staff & Support	International Carrier Services	Eliminations Inter-segment
Investissements en actifs immobilisés incorporels et corporels	994	207	22	698	33	33	0

A propos des zones géographiques, le Groupe a réalisé son chiffre d'affaires en Belgique à concurrence de 3.963 millions EUR en 2014 et 4.020 millions EUR en 2015. Ces chiffres ont été obtenus en prenant comme base de mesure le pays dans lequel un client est établi. Le chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays s'élevaient à 1.998 millions EUR en 2014 et 1.924 millions EUR en 2015. Plus de 90% des actifs des segments opérationnels sont situés en Belgique.

Annexe 39. Normes IFRS récemment publiées

Le Groupe n'a adopté anticipativement aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2015.

Concrètement, cela veut dire que les normes et interprétations suivantes applicables au Groupe au 1^{er} janvier 2016 ou au- delà ne sont pas encore appliquées :

- Améliorations annuelles aux standards (cycle 2012-2014) ;
- Améliorations annuelles aux standards (cycle 2010-2012);
- Amendements aux standards :
 - IAS 1 (« Initiative concernant les informations à fournir ») ;
 - IAS 27 (« Etats Financiers Séparés ») ;
 - IAS 16 / 38 (« Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables ») ;
 - IAS 16 / 41 (« Agriculture : actifs biologiques producteurs ») ;
 - IFRS 11 (« Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ») ;
 - IAS 19 (« Avantages du Personnel – Contributions des employés »)
 - IFRS 10, IFRS 12 et IAS28 (Entités d'investissement: Application de l'exemption de consolidation).
 - IFRS 10 et IAS 28 (« Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise »)
- Nouveaux standards publiés :
 - IFRS 9 (« Instruments Financiers »)
 - IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »)
 - IFRS 14 (« Comptes de report réglementaires »)

Le Groupe va étudier dans le courant de 2016 les impacts possibles sur les états financiers de l'application de ces nouvelles normes et interprétations.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs de l'application initiale de ces IFRS excepté pour l'application initiale de l'IFRS 15. L'application de l'IFRS 15 va influencer essentiellement l'allocation, le moment de reconnaissance des revenus ainsi que les coûts liés aux contrats.

Annexe 40. Événements postérieurs à la clôture

Le 11 janvier 2016, la Commission Européenne a communiqué sa décision de considérer les décisions fiscales anticipées belges accordées aux multinationales concernant « les bénéfices excédentaires » (« Excess Profit ruling ») comme une aide d'État illégale et de demander à l'État belge de récupérer les impôts non payés.

BICS a appliqué une telle décision anticipée pour les périodes 2010-2014. BICS n'a pas reçu à ce stade de réclamation spécifique ni d'information de la Commission Européenne ou du gouvernement belge en ce qui concerne les montants à payer. De plus, BICS envisage l'introduction d'un recours contre la décision de la Commission Européenne devant la Cour européenne. BICS s'attend à ce que les informations sur les montants à payer soient disponibles dans un futur proche. Le paiement des montants réclamés aura probablement lieu en 2016, indépendamment des éventuels recours introduits. Une dette d'impôts a été reconnue à hauteur de l'estimation du montant net à payer (voir annexes 8 et 40).

Proximus SA de droit public

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
sur les états financiers consolidés
clôturés le 31 décembre 2015**



Proximus SA de droit public

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2015

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice, clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales règles comptables et les autres annexes.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Proximus SA de droit public (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 8.283 million EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 482 million EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Proximus SA de droit public donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 26 février

Le commissaire

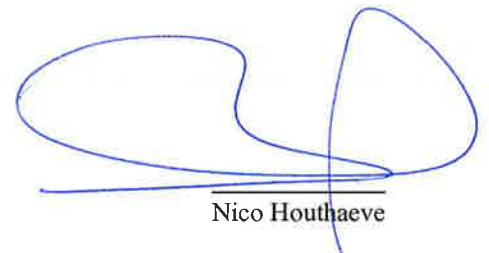
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par



Geert Verstraeten



Nico Houthaève